

Connecting Things
for a Smarter Home



Rapport financier annuel 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **AWOX** » désignent la société anonyme **AWOX** au capital de 1.018.571,50 euros dont le siège social est situé 93 place Pierre Duhem-34000 Montpellier, France, immatriculée au Registre de Commerce de Montpellier sous le numéro unique d'identification 450 486 170 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à la Société et à l'ensemble des sociétés rentrant dans son périmètre de consolidation.

Informations prospectives

Le présent rapport financier annuel comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent rapport financier annuel pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

I PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du rapport financier annuel

Conformément à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que le responsable du présent rapport financier annuel est Monsieur Alain Molinié, Président Directeur Général.

Attestation de la personne responsable

Montpellier, le 30 avril 2018

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées »

Monsieur Alain Molinié

Président et Directeur général

II RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L.233-26 DU CODE DE COMMERCE

PARTIE 1 : INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	7
1 EXPOSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE LA SOCIETE	7
1.1 Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché	7
1.2 A propos d'AwoX	8
1.3 Présentation des états financiers sociaux	8
2 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES	10
3 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES	10
4 ANALYSE DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIERE ET NON FINANCIERE AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DE L'ENTREPRISE, NOTAMMENT INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL....	10
5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE -INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE.....	10
6 INFORMATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET SUR LES OBJECTIFS ET LA POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	11
7 SITUATION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	11
8 ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ARRETE DES COMPTES ANNUELS	11
9 ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	12
10 DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE PAR DATE D'ECHEANCE	12
PARTIE 2 : PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	13
PARTIE 3 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	17
1 ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES.....	17
2 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE	18
3 ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES POUR REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.....	18
4 AUTOCONTROLE	18
5 LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES.....	19
PARTIE 4 : INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL.....	20
1 IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	20
2 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE	20
3 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS.....	21
4 ÉVOLUTION ET SITUATION BOURSIERE DE LA SOCIETE.....	23
PARTIE 5 : INFORMATIONS FISCALES.....	26
1 DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	26
2 DIVIDENDES DISTRIBUES PAR LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	26
PARTIE 6 : INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES.....	27
1 INFORMATIONS SOCIALES.....	27
1.1 <i>Emploi</i>	27
1.1.1 Effectif total du Groupe AwoX et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	27
1.1.2 Les embauches et les licenciements	30
1.2 <i>Les rémunérations et leur évolution</i>	32
1.2.1 Rémunérations au sein de la société AwoX	32
1.2.2 Participation.....	33
1.2.3 Intéressement versé en 2017 au titre de l'exercice 2016	33
1.3 <i>Organisation du travail</i>	33
1.3.1 L'organisation du temps de travail au sein d'AWOX	33
1.3.2 L'absentéisme	34
1.4 <i>Relations sociales</i>	34

1.4.1	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	34
1.4.2	Le bilan des accords collectifs	35
1.5	<i>Santé et sécurité</i>	35
1.5.1	Les conditions de santé et de sécurité au travail	35
1.5.2	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	35
1.5.3	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 35	
1.6	<i>Formation</i>	36
1.6.1	Les politiques mises en œuvre en matière de formation.....	36
1.6.2	Le nombre total d'heures de formation.....	36
1.7	<i>Egalité de traitement</i>	38
1.7.1	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	38
1.7.2	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	39
1.7.3	La politique de lutte contre les discriminations	39
1.7.4	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants.....	39
2	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	40
2.1	<i>Politique générale en matière environnementale</i>	40
2.1.1	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	40
2.1.2	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.....	41
2.1.3	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	41
2.1.4	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	41
2.2	<i>Pollution et gestion des déchets</i>	41
2.2.1	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	41
2.2.2	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.....	42
2.2.3	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	42
2.2.4	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	42
2.3	<i>Utilisation durable des ressources</i>	42
2.3.1	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales.....	42
2.3.2	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	43
2.3.3	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	43
2.3.4	L'utilisation des sols	44
2.4	<i>Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique</i>	44
2.4.1	Gaz à Effet de Serre.....	44
2.4.2	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	44
2.5	<i>Protection de la biodiversité</i>	44
3	INFORMATIONS SOCIETALES	44
3.1	<i>Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales</i>	45
3.2	<i>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</i>	45
3.2.1	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	45
3.2.2	Les actions de partenariat ou de mécénat	45
3.3	<i>Sous-traitance et fournisseurs</i>	45
3.3.1	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	45
3.3.2	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	46

3.4	<i>Loyauté des pratiques</i>	46
3.4.1	Les actions engagées pour prévenir la corruption	46
3.4.2	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	46
3.4.3	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	47
PARTIE 7 : RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE		48
1	MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIS LES ANNEES PRECEDENTES	48
2	SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	48
2.1	<i>Activité du Groupe</i>	48
2.2	<i>Évolution prévisible de l'ensemble consolidé</i>	48
2.3	<i>Progrès réalisés et difficultés rencontrées</i>	49
3	ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES.	51
3.1	<i>Compte de résultat consolidé</i>	52
3.1.1	Évolution de la marge brute	53
3.1.2	Évolution des charges d'exploitation	54
3.1.3	Évolution du résultat financier	56
3.1.4	Évolution des charges non opérationnelles	56
3.1.5	Impôt sur les sociétés	57
3.2	<i>Situation Financière Consolidée</i>	59
3.2.1	Commentaires sur les éléments de l'actif du bilan	60
3.2.2	Commentaires sur les éléments de passif du bilan	60
4	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION EST CONFRONTE	63
5	EXPOSITION DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE	63
5.1	<i>Risque de change</i>	64
5.2	<i>Risque de crédit</i>	64
5.3	<i>Risque de liquidité et de trésorerie</i>	64
5.4	<i>Risque sur le capital</i>	65
6	INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE, LORSQUE CELA EST PERTINENT POUR L'EVALUATION DE SON ACTIF, DE SON PASSIF, DE SA SITUATION FINANCIERE ET DE SES PERTES OU PROFITS	65
7	ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE D'ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES ET LA DATE A LAQUELLE ILS ONT ETE ETABLIS	65
8	ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	66
9	INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE, LORSQUE CELA EST PERTINENT POUR L'EVALUATION DE SON ACTIF, DE SON PASSIF, DE SA SITUATION FINANCIERE ET DE SES PERTES OU PROFITS	68
10	ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE D'ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES ET LA DATE A LAQUELLE ILS ONT ETE ETABLIS	68
PARTIE 8 : ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION		70
1	TABLEAU DE CONCORDANCE GRENELLE II	70
2	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES : SA AWOX	73
3	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	74
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE JOINT AU RAPPORT DE GESTION	77
5	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37-2 DU CODE DE COMMERCE	97

PARTIE 1 : INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

1 Exposé de l'activité et des résultats de la Société

1.1 Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché

Fondée en 2003 par Alain Molinié et Eric Lavigne, AwoX conçoit, développe et commercialise pour le grand public des objets connectés et des logiciels de connectivité, sous sa marque ou celles de grands comptes.

AwoX est d'abord devenu l'acteur de référence de la connectivité réseau avec ses solutions logicielles UPnP/DLNA. Dédiées aux objets connectés, depuis les smartphones jusqu'aux smart TVs, en passant bien sûr par la gamme de produits AwoX, ces solutions permettent le partage du contenu personnel comme celui de la télévision payante, et ce, à la maison comme en voiture.

AwoX est aussi un acteur important du marché de l'électronique grand public au travers de ses marques :

- ▶ Cabasse
- ▶ AwoX Home

La marque Cabasse acquise par AwoX le 1^{er} octobre 2014 propose l'une des gammes les plus étendues du marché de la haute-fidélité. Dotée d'un savoir-faire mondialement reconnu dans le domaine de l'acoustique, les synergies évidentes avec AwoX ont permis de marier excellence audio et connectivité universelle pour bâtir des produits uniques.

La marque AwoX propose quant à elle une gamme d'ampoules connectées pour la maison intelligente, hybridant la lumière avec la musique, le confort et la sécurité. Ces produits sont tout particulièrement innovants et en particulier, l'ampoule musicale, une invention AwoX. Tous ses produits communiquent avec les smartphones et les tablettes via les standards Bluetooth ou Wi-Fi.

AwoX dispose de positions fortes dans les 3 secteurs en croissance du **Smart Home** :

- ▶ **AwoX Technologie fait partie du TOP 3 mondial** sur les Technologies logicielles d'interopérabilité des appareils multimédias (tablettes, TV, Smartphones).
- ▶ **AwoX Home est le leader européen** dans l'éclairage connecté et intelligent : « *Smart hybrid lighting* » et **fait partie du TOP 3 français** en éclairage connecté (Source = données en volume GFK).
- ▶ **Cabasse fait partie du TOP 3 français** en audio haute-fidélité et home-cinéma, et évoluant vers le multi-room : « *Multi-room hi-fi* » (Source = données en volume GFK).

AwoX est une société cotée sur Euronext à Paris (Euronext – FR0011800218 – AWOX).

1.2 A propos d'AwoX

- ▶ Pure-player des technologies et des objets connectés dédiés à l'univers de la Maison intelligente

65 collaborateurs pour le Groupe (50% en R&D) basés en France, Etats-Unis, Singapour

Acquisition de la société Cabasse le 1er octobre 2014

Plus de 40 brevets d'invention

Coté sur Euronext Paris en avril 2014 : 1ère IPO du secteur IoT Smart Home en Europe

Entreprise d'hyper croissance (Stade 3) du Programme

- ▶ Des positions fortes dans les 3 secteurs en croissance du Smart Home

Leader européen dans l'éclairage connecté et intelligent : « Smart hybrid lighting »

TOP 3 français en audio haute-fidélité et home-cinéma, et évoluant vers le multi-room : « Multi-room hi-fi »

TOP 3 mondial sur les Technologies logicielles d'interopérabilité des appareils multimédias (tablettes, TV, Smartphones)

- ▶ Business modèle

AwoX Home (B2C) : Vente de produits Lighting & Smarthome

Cabasse Audio (B2C) : Vente de produits audio haute-fidélité et home-cinéma

AwoX Technologies (B2B) : Vente de licences

1.3 Présentation des états financiers sociaux

Les comptes sociaux de la société AWOX, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurent en annexe du rapport financier annuel.

- ▶ **Compte de Résultat**

Le chiffre d'affaires social de la Société a atteint 8.097 K€, et est en hausse par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 4.508 K€ (3.589K Euros ou +79.6%).

Cette hausse est expliquée par,

D'un côté :

- un contrat de prestation d'agent commercial et grossiste importateur de la nouvelle barre de son Orange Sound Bar qui est co-brandée Orange and Cabasse ("PULSAR") y compris le portage financier de l'opération depuis la date de signature du contrat avec le fabricant jusqu'à l'encaissement des factures client.
- un contrat de prestation d'agent industriel en charge de la coordination de la production et du choix des partenaires/usines de fabrication de la nouvelle barre de son Orange Sound Bar qui est co-brandée Orange and Cabasse ("PULSAR").

Les factures de livraison de ces barres de son (10.000 unités en 2017) sont incluses au sein du Chiffre d'Affaires AwoX et dans le cadre de l'importation et livraison intermédiaire desdites barres de son au profit de la société Cabasse et dans le cadre de la livraison finale des barres de son à la société Orange.

D'un autre côté,

- L'augmentation significative du chiffre d'affaires de notre activité AwoX Home (2.813K Euros réalisés en 2017 contre 2.383K Euros en 2016, soit + 430K Euros ou 18%) ainsi que celle de notre activité AwoX technologie (1.713K Euros réalisés en 2017 contre 1.516K Euros en 2016, soit + 197K Euros ou 13%)

L'EBITDA est défini par le groupe AwoX de la façon suivante :

Résultat opérationnel avant effet des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, des dotations et reprises de provisions pour risques et charges, et avant effet des Autres produits opérationnels et Autres charges opérationnelles qui ont une nature exceptionnelle et non récurrente.

L'EBITDA est négatif pour 2017 à hauteur de 1.270K Euros en nette hausse par rapport à l'exercice précédent où il était négatif de 3.085K Euros

Les Dotations aux Amortissements d'exploitation s'élèvent à 1.396K euros restent élevées comme au cours de l'exercice précédent (1.576K Euros en 2016) et sont liées à la phase d'investissement dans laquelle la société AwoX s'est engagée en 2014. Celles-ci sont appelées à se réduire de manière significative à effet de l'année 2019

Le résultat financier est positif de 103K Euros contre négatif en 2016 de 859K Euros) du fait de la comptabilisation d'une dépréciation d'immobilisations financières (filiale USA) pour 1.008K Euros.

Le résultat exceptionnel est négatif de 401K Euros, négatif également en 2016 pour 318K Euros.

Le montant du CICE est de 33K Euros, celui du crédit d'impôt sur la recherche est de 695 K Euros.

La perte nette de l'année s'établit à 2.301K Euros contre 4.818K Euros au cours de l'exercice précédent.

Bilan

Ainsi qu'annoncé dans le cadre du plan de développement présenté lors de l'introduction en bourse, les fonds propres de la société AwoX ont permis de financer :

- D'une part les efforts réalisés en matière de R&D, marketing et commerciaux afin de permettre aux objets de marque AwoX de conquérir plus de 35% des parts de marché du lighting connecté, (Source = données en volume GFK).
- D'autre part, la structuration commerciale et industrielle de la filiale CABASSE¹ à 100% afin de l'installer durablement au sein du Top 3 du Home Cinéma et de la Hi-Fi connectée,

La société AwoX a toutefois ralenti ses investissements au cours de l'année 2017 (développement de sa marque d'objets connectés et efforts de recherche et développement).

2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 2.3 de la partie 7 du présent rapport.

3 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 3 de la partie 7 du présent rapport.

4 Analyse des indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Nous vous invitons à vous reporter aux paragraphes 2.3 et 3 de la partie 7 ainsi qu'à la partie 6 du présent rapport.

5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée - Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie - Informations sur les risques de marche

Nous vous invitons à vous reporter aux paragraphes 2.5 et 4 de la partie 7 du présent rapport.

¹ Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros, dont le siège social est situé 210, rue René Descartes – 29280 PLOUZANE, identifiée sous le numéro unique 352 826 960 RCS BREST

6 Information sur l'utilisation des instruments financiers et sur les objectifs et la politique de la Société en matière de gestion des risques financiers

Concernant les placements de trésorerie de la Société, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Disponibilités	931	964
Placements de trésorerie	361	3 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 292	4 625

Les disponibilités détenues en banque sont principalement détenues en euros.

En ce qui concerne le risque de change, et notamment Euros/USD, la Société dispose d'une couverture naturelle de son volume d'achat de produits en USD par l'entremise de l'encaissement en USD des licences de technologie de connectivité.

En sus, une couverture de change a été mise en œuvre pour un complément d'achats en USD prévu en 2017 et lié à la hausse de l'activité vente d'objets connectés AwoX et produits audios de marque Cabasse.

Le notionnel couvert par ces 6 contrats existants à cette date se décompose comme suit :

- 60 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 40 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 40 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 780 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 1.060 milliers d'USD\$ à échéance 20/02/2018 ; et
- 530 milliers d'USD\$ à échéance 20/02/2018.

7 Situation prévisible et perspectives d'avenir

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 2.2 de la partie 7 du présent rapport.

8 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 7 de la partie 7 du présent rapport.

9 Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 8 de la partie 7 du présent rapport.

10 Décomposition des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017.

Date d'échéance Année Suivante	Solde des dettes fournisseurs 31/12/2017 en K€	Solde des dettes fournisseurs 31/12/2016 en K€
Janvier	1.683 ²	419 ³
Février	110	209
Mars	43	204
A 90 jours	130	184
Total	1.966	1.234

Date d'échéance Année Suivante	Solde des créances clients 31/12/2017 en K€	Solde des créances clients 31/12/2016 en K€
Janvier	775 ⁴	700 ⁵
Février	683	230
Mars	78	350
A 90 jours	10	27
Total	1.545	1.307

² dont 503 K€ échus en décembre 2017

³ dont 182 K€ échus en décembre 2016

⁴ dont 69 K€ échus en décembre 2017

⁵ dont 274 K€ échus en décembre 2016

PARTIE 2 : PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Descriptif synthétique des procédures mises en place

Le contrôle interne a donc pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion et la réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données par le Conseil,
- s'assurer que les opérations respectent les lois et règlements applicables,
- prévenir et maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

À cet effet, un descriptif synthétique des procédures mises en place au sein de notre Société est exposé ci-dessous :

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la Société

- **Responsabilités**

Il relève de la responsabilité de la Direction Générale de concevoir et de mettre en place un système de contrôle interne permettant de répondre aux objectifs précités.

La Direction de la Société a décidé une mise en œuvre progressive des moyens destinés à répondre à ce nouveau dispositif.

Un programme de travail a donc été défini pour formaliser l'ensemble des procédures mises en place par les différents acteurs dans l'entreprise.

- **Domaines d'application**

Le référentiel de contrôle interne s'applique à la direction de la Société et à tous ses services. En effet, le contrôle interne concerne toutes les fonctions, qu'elles soient fonctionnelles ou opérationnelles à tous les niveaux et est mis en œuvre par l'implication des directeurs ci-après qui représentent l'organisation des services de la Société :

- Direction Générale : Alain Molinie,
- Direction Financière : Frederic Pont,
- Direction R&D et des Systèmes d'Information : Eric Lavigne,
- Direction Engineering Produits: Adam Molnar
- Direction Commerciale : Alain Molinie
- Direction Business Development: Olivier Carmona,
- Direction des Ressources Humaines, de la Communication & Marketing : Frederique Mousset,
- Direction Filiale Singapour & Chine : Stéphane Granier,
- Direction Filiale Cabasse : Alain Molinie
- Direction Filiale USA : Alain Molinie.

- **Acteurs**

Les principaux acteurs du contrôle interne au sein de la Société sont :

- le Conseil d'administration,
- la Direction Générale,
- la Direction Administrative et Financière,
- la Direction des Ressources Humaines,
- le comité d'audit composé de Monsieur Yves Maitre (administrateur indépendant) et Madame Frédérique Mousset.

b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Du fait de la taille de la Société AwoX et de la proximité du management avec les opérationnels, l'implication de la direction générale, des membres du Conseil d'administration, des directeurs opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis,
- Principe de délégation et supervision,
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement,
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...),
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la Société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants qui sont mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines:

- sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- politique de fidélisation des collaborateurs,
- politique de responsabilisation et de motivation,
- politique active de formation et d'évaluation des compétences.

c) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

La responsabilité de la production des comptes semestriels et annuels consolidés incombe au département de la direction financière.

En sus des états financiers semestriels produits pour les 4 sociétés du Groupe ainsi qu'au titre de la consolidation (bilan, compte de résultat et annexes), la Société communique à ses actionnaires le chiffre d'affaires trimestriel et un rapport d'activité.

En interne, sont établis mensuellement :

- un bilan et un compte de résultat estimé,
- un tableau de bord par ligne de chiffre d'affaires :
 - o Vente d'Objets connectés de marque Awox,
 - o Vente de Produits Audio de marque Cabasse,
 - o Vente de Licences Technologies de Connectivité,
- un suivi de trésorerie (bimensuellement).

Ces documents sont présentés à chaque Conseil d'administration si nécessaire.

Le tableau de bord reprend une série d'indicateurs clés par produits (chiffre d'affaires, marge brute, nombre de clients actifs, nombre de nouveaux clients, nombre de points de vente). Il est élaboré à l'appui des chiffres émanant du système d'Information de la comptabilité, ainsi que des données fournies par la Direction Commerciale et la Direction Marketing.

La Direction Administrative et Financière procède à des contrôles de cohérence des informations recueillies et synthétise l'information afin de la reporter.

Sept personnes sont dédiées aux aspects financiers et administratifs de la Société et assurent notamment les tâches suivantes pour le compte de la société AwoX et de ses filiales:

- Gestion comptable,
- Suivi clients et des encaissements,
- Suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs,
- Gestion comptable des filiales,
- Suivi encaissements (chèques, virements), rapprochements bancaires,
- L'établissement des arrêtés annuels, semestriels, trimestriels,
- Contrôle de gestion et analyse des coûts,
- L'établissement du budget annuel et analyse des écarts avec mise en œuvre d'actions correctives,
- Obligations Fiscales, sociales et juridiques,

- Reporting auprès des actionnaires et de la bourse,
- Autres tâches administratives et financières.

Les relations avec les banques, ainsi que les signatures sont assurées directement par la Direction Générale et la Direction Financière.

Enfin, et dans le cadre du processus de contrôle interne, une revue budgétaire et stratégique est effectuée semestriellement non seulement au niveau de la société mère mais aussi au niveau de chacune de ses filiales.

Également et en fonction des législations locales pour nos filiales étrangères (USA, Singapour et Chine), l'information financière et comptable est vérifiée par des auditeurs locaux.

Les Co-commissaires aux comptes du Groupe vérifient les comptes consolidés en s'appuyant sur la direction financière, les experts comptables et/ou auditeurs locaux et en diligentant leurs propres missions d'audit.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Conseil d'administration semestriellement et annuellement, après avoir été présentée au Conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit.

Le Conseil d'administration remplit également les attributions du comité d'audit. Il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière financière, outre le suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

PARTIE 3 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Le périmètre de consolidation du Groupe AwoX 2017 se compose des sociétés suivantes :

Société	Siège social	N° d'immatriculation	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SA AwoX	93, Place de Pierre Duhem, 34000 Montpellier, France	450486170 (France)	Société mère	Société mère
AwoX Inc	530 Lytton Avenue, 2nd Floor, Palo Alto, 94301 California, United States	3345366 (USA)	Intégration Globale	100%
AwoX Pte Ltd	1 International Business Park, Synergy # 02-01 A, 609 917 Singapore	200504426K (Singapore)	Intégration Globale	100%
SA Cabasse	210, Rue René Descartes, 29290 Plouzane, France	352826960 (France)	Intégration Globale	100%
AwoX Chine	Room 1057C 10th Floor Block East, Xinghua Building No. 2018 Shennan Middle Road, Futian District, Shenzhen, China	91440300MA5ELYG594	Intégration Globale	100%

Variations du périmètre de consolidation sur l'exercice :

A la date de la clôture, AWOX contrôle 4 sociétés, dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :

Entités	% de détention	CA 2017 K	CA 2016 K	Bénéfice/ Perte 2017 K	Bénéfice/ Perte 2016 K
AwoX Pte Ltd (Singapour)	100%	1.506 \$\$	1.780 \$\$	16 \$\$	43 \$\$
AwoX Inc (USA)	100%	6\$	113\$	(44)\$	(6)\$
Cabasse SAS (Brest)	100%	7.714 E	6.470 E	(1.176) E	(1.836) E
AwoX Chine (Shenzhen) ⁽¹⁾	100%	1.283 RMB	NA	89 RMB	NA

⁽¹⁾ La société AwoX Chine a été créée le 6 juillet 2017. Elle est détenue à 100% par AwoX Pte Ltd.

2 Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Dans le cadre de sa diversification produit, le Groupe AWOX a effectué l'acquisition de la société française CABASSE le 1er octobre 2014.

CABASSE SAS

210 Rue René Descartes

29280 Plouzane

Siret:352 826 960

Cette société est spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'enceintes acoustiques haut de gamme et est basée à Brest.

L'affectation des justes valeurs des actifs et des passifs acquis, ainsi que le calcul définitif de l'écart d'acquisition, avait été finalisée sur l'exercice 2015 dans le respect du délai de 12 mois accordé par IFRS 3R.

Le coût d'acquisition initial des titres avait été versé en espèces à la date d'acquisition en octobre 2014, auquel s'ajoutaient des compléments de prix variable à verser entre mars 2016 et juin 2019.

Sur le 1er semestre 2016, un complément de prix a été décaissé par AwoX pour un montant net total de 765 K€, en règlement du complément de prix variable à payer en mars 2016 basé sur les ventes de stocks existants à la date d'acquisition. La dette figurait dans les comptes clos le 31/12/2015 pour 860 K€. Le profit résultant de ce débouclage s'élève donc à 108 K€ et est comptabilisé sur la ligne Autres produits opérationnels au 31 décembre 2016.

Les autres compléments de prix à verser jusqu'à juin 2019, basés sur les résultats de la filiale Cabasse au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, sont estimés suffisamment non probables pour qu'aucune dette ne figure à ce titre dans les comptes consolidés.

La Société n'a cédé aucune participation.

3 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

4 Autocontrôle

La Société ne dispose d'aucune action en autocontrôle.

Toutefois, la Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 19.126 titres AwoX ; et
- 52.314,49 euros en espèces.

5 Liste des succursales existantes

Néant

PARTIE 4 : INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

1 Identité des titulaires de participations significatives

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33%, de 50%, de 66% et de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

Seuils	Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention post-déclaration	
		Capital	Droits de vote
de 5% à 10%	Innovacom 5 FCPI ⁽³⁾	3,31 %	2,80 %
	Talence Gestion ⁽⁴⁾	5,35 %	4,61 %
de 10% à 15%	Isatis Capital ⁽²⁾	9,87 %	8,36 %
de 15% à 20%			
de 20% à 25%			
de 25% à 33% 1/3	Veom ⁽¹⁾	21,87 %	33,07 %
de 33% 1/3 à 50%			
de 50% à 66% 2/3			
de 66% 2/3 à 90%			
de 90% à 95%			
plus de 95%			

⁽¹⁾Document AMF n°217C2360 en date du 6 octobre 2017

⁽²⁾Document AMF n°217C0953 en date du 11 mai 2017

⁽³⁾Document AMF n°217C0770 en date du 6 avril 2017

⁽⁴⁾Document AMF n°218C0429 en date du 15 février 2018 (déclaration à titre de régularisation)

2 Participation des salariés au capital de l'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune action n'est détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dans le cadre d'un plan épargne d'entreprise prévu par les articles L.443-1 à L.443-9 du Code du Travail, et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des

fonds communs de créances. Sont également prises en compte les actions nominatives détenues directement par les salariés en application des articles L.225-187 et L.225-196 du présent Code, dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, de l'article L.225-197-1 du présent Code, de l'article L.3324-10 du Code du travail, de l'article 31-2 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et de l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations, dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée.

3 Informations relatives aux opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2017	339.222
- Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2017	2.38
- Frais de négociation	-
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	341.008
- Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	2.39
- Nombre d'actions propres inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2017	19.126
- Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2017	0.47%
- Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2017	4.781,50
- Valeur des actions propres au 31 décembre 2017 évaluée au cours d'achat	44.640

Par ailleurs, la répartition des actions propres pour chacune des finalités est la suivante :

Finalités des rachats autorisées par l'assemblée générale du 30 juin 2017	Nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2017	Valeur nominale totale	Pourcentage du capital social
Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers	19.126	4.781,5	0,47 %
Satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	-	-	-

Satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété	-	-	-
Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers	-	-	-
Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées	-	-	-

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

4 Évolution et situation boursière de la Société

Au 31 décembre 2017, le capital de la Société est composé de 4.074.286 actions.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2017 (cours @ 2.31€) est de 9 411 601 €.

AWOX STATISTIQUES ANNEE 2017

Code ISIN : FR0011800218

Cours au 31/12/2017 : 2,31 €

Capitalisation boursière au 31/12/2017: 9 411 600,66 €

Cours + haut : 3,66 €

Cours + bas : 2 €

Cours moyen : 2,4 €

Variation année 2017 : -7,23 %

Perf. Indices 2017 :

- CAC 40 : +9,26% à 5312,56
- CAC MID&SMALL : +22,01% à 14456,36

Nombre de transactions dans le système : 18 309

Nombre de transactions total : 18 312

Nombre de titres échangés dans le système : 6 253 884 titres

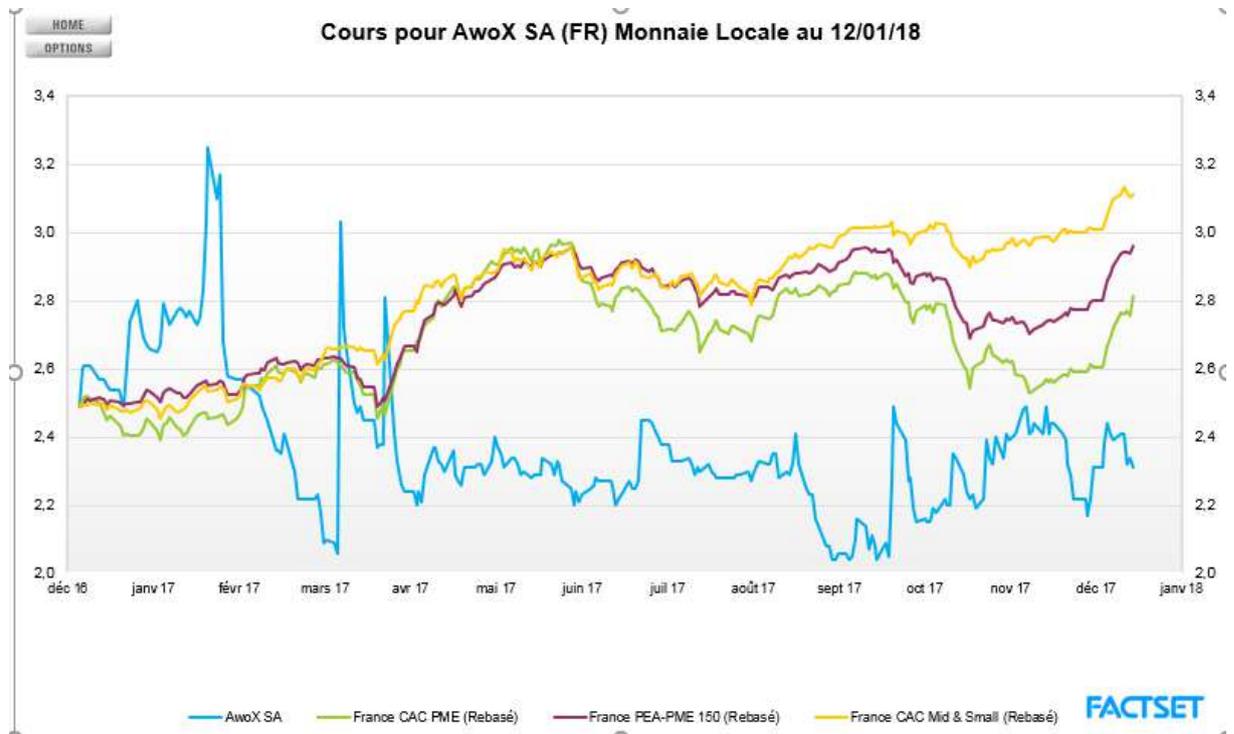
Nombre de titres échangés total : 6 382 554 titres

Capitaux échangés dans le système : 16 006 869 €

Capitaux échangés total : 16 315 670 €

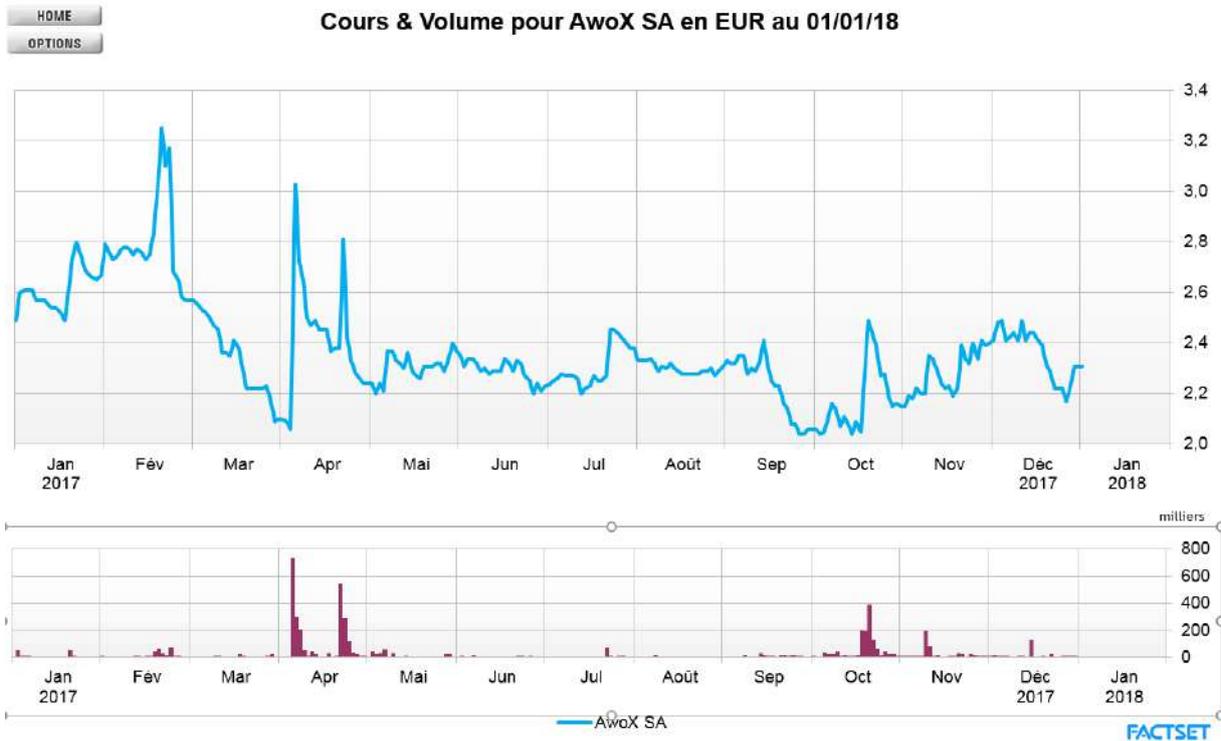
Taux de rotation du capital : 173,94 %

AwoX vs. PEA-PME / CAC PME / Mid & Small



(Source : Gilbert Dupond) **FACTSET**

Action AwoX = Cours & Volumes



(Source : Gilbert Dupond) **FACTSET**

PARTIE 5 : INFORMATIONS FISCALES

1 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2.562 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts ladite réintégration s'étant traduite par une diminution à due concurrence du déficit reportable.

2 Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

PARTIE 6 : INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

En application des dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de commerce, la Société apporte les informations sociales suivantes, comprenant les informations relatives à la société AWOX dans le cadre des données transmises sous la même forme que les années précédentes, ainsi qu'une vision globale des éléments des filiales regroupées par zone géographique.

Le périmètre consolidé du Groupe AwoX comprend au 31/12/2017 65 personnes réparties au sein des structures juridiques ci-dessous :

GRUPE AwoX EFFECTIF PAR SOCIETE	2015	2016	2017
AwoX France	47	38	30
AwoX Singapour	9	9	9
AwoX USA	2	0	0
Cabasse	24	28	26
TOTAL	82	75	65

1 INFORMATIONS SOCIALES

1.1 Emploi

1.1.1 Effectif total du Groupe AwoX et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

La politique des effectifs est cohérente avec la recherche de synergie au sein du groupe qui a décidé de regrouper certaines fonctions au niveau Groupe telles que la finance, les ressources humaines, la communication, le marketing et d'organiser un changement de modèle sur le lighting connecté, basé sur un nouveau schéma de distribution indirecte avec des partenaires industriels comme Keria-Eglo-Schneider.

Effectif du Groupe AwoX au 31/12/2017 par sexe

Effectif par société - Groupe AwoX	Hommes	Femmes	2017
AwoX France	22	8	30
AwoX Singapour	7	2	9
AwoX USA	0	0	0
Cabasse	19	7	26
TOTAL	48	17	65

Historique de l'effectif du Groupe AwoX au 31/12/2016 par sexe

Effectif par société - Groupe AwoX	Hommes	Femmes	2016
AwoX France	30	8	38
AwoX Singapour	7	2	9
AwoX USA	0	0	0
Cabasse	21	7	28
TOTAL	58	17	75

Historique de l'effectif du Groupe AwoX au 31/12/2015 par sexe

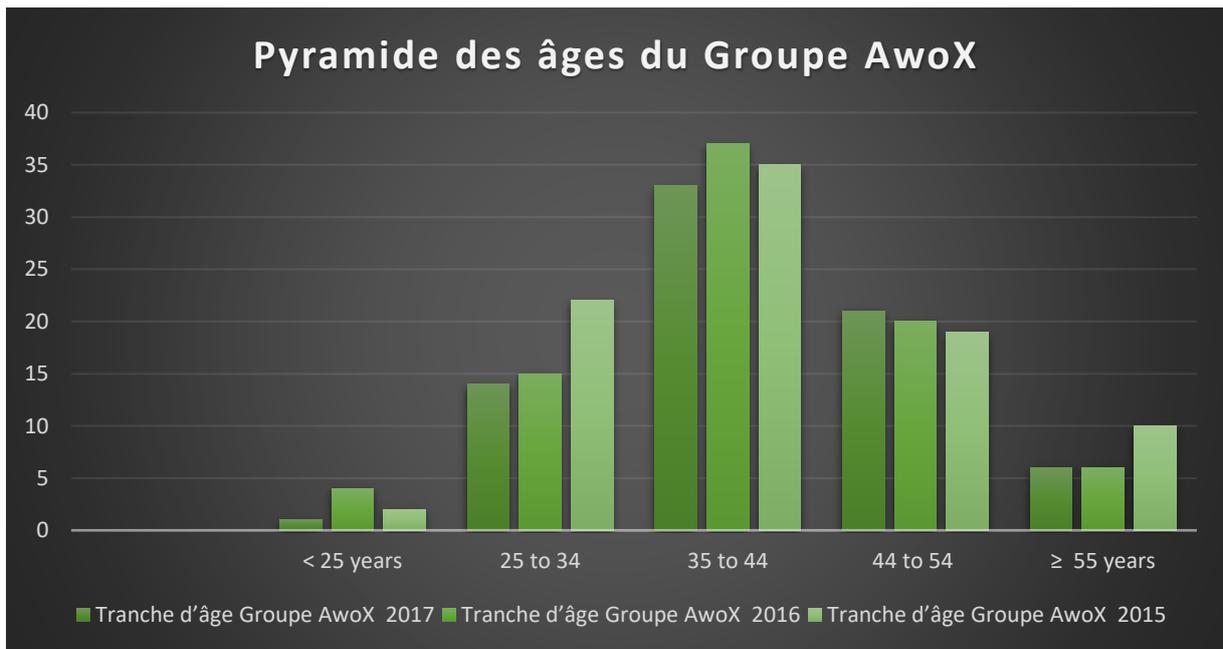
Effectif par société - Groupe AwoX	Hommes	Femmes	2015
AwoX France	38	9	47
AwoX Singapour	7	2	9
AwoX USA	2	0	2
Cabasse	17	7	24
TOTAL	64	18	82

Sur le périmètre AwoX, la Société comptait une intérimaire femme jusqu'à la mi-mars 2017, qui est passée en contrat à durée déterminée à cette date, puis en contrat à durée indéterminée au mois de septembre 2017.

Répartition par âge des effectifs du Groupe AwoX :

La répartition par tranche d'âge des effectifs du Groupe AwoX évolue au gré des embauches et départs.

Effectif par tranches d'âge - Groupe AwoX	2017	2016	2015
< 25 ans	0	1	4
25 to 34	13	14	15
35 to 44	28	33	37
44 to 54	21	21	20
≥ 55 ans	3	6	6
TOTAL	65	75	82



Répartition par âge des effectifs de la Société AwoX France :

Effectif par tranches d'âge – AwoX France	2017	2016	2015
< 25 ans	0	1	4
25 to 34	7	8	13
35 to 44	14	17	21
44 to 54	9	10	8
≥ 55 ans	0	2	1
TOTAL	30	38	47

1.1.2 Les embauches et les licenciements

Les embauches correspondent à des remplacements de salariés sortis ou à des créations de postes.

Embauches au sein de la société AwoX France :

Nombre d'embauches – AwoX France	2017	2016	2015
CDI	10	4	8
CDD	2	4	2
STAGIAIRES	2	3	
APPRENTIS			
CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION			
TOTAL	14	11	10

Dans le tableau ci-dessus, les stagiaires sont inclus dans le décompte (alors qu'ils sont exclus de l'effectif au 31/12).

Sorties au sein de la Société AwoX France :

Nombre de départs – AwoX France	2017	2016	2015
CDI SORTIS dont:	18	13	7
- DEMISSIONS	8	8	3
- LICENCIEMENTS	2	3	
- FINS DE PERIODE D'ESSAI	2	1	2
- RETRAITES			
- DECES			
- RUPTURES CONVENTIONNELLES	5	1	2
- AUTRES MOTIFS CDI	1		
FINS DE CDD	2	4	
RUPTURES ANTICIPEES CDD			
FINS CONTRAT DE QUALIFICATION			
FINS DE STAGE	2	3	
MUTATIONS VERS AUTRE STES GPE			
FINS D'ALTERNANCE			
TOTAL	22	20	7

Dans le tableau ci-dessus, les stagiaires sont inclus dans le décompte (alors qu'ils sont exclus de l'effectif au 31/12).

Embauches et départs au sein du Groupe par zone :

Nombre d'embauches – Groupe AwoX	2017	2016	2015
AwoX France	12	8	10
AwoX Singapour	0	1	2
AwoX USA	0		
Cabasse	6	10	3
TOTAL	18	19	15

Nombre de départs – Groupe AwoX	2017	2016	2015
AwoX France	20	17	7
AwoX Singapour	0	1	1
AwoX USA	0	2	
Cabasse	8	6	13
TOTAL	28	26	21

Dans les tableaux ci-dessus, les stagiaires sont exclus du décompte.

Transformations organisationnelles :

En 2017, le Groupe a poursuivi sa politique de recrutement en ligne avec sa stratégie de développement et de recherche de synergie du Groupe.

- **AwoX France** : les effectifs embauchés l'ont principalement été au sein de l'engineering avec le renforcement d'une part de nos équipes « Applications » et « Embarqué », ou à des fins de remplacement.
- **AwoX USA** : la filiale ne dispose plus d'effectif depuis la fin de l'année 2016.
- **AwoX Singapour** : l'effectif est constant.
- **Cabasse** : les départs sont principalement liés à une réorganisation du département des ventes. Des embauches ont donc été faites en ventes, marketing et production, l'année 2016 ayant été marquée par la création d'une unité de production à Brest.

1.2 Les rémunérations et leur évolution

1.2.1 Rémunérations au sein de la société AwoX

La politique de rémunération d'AWOX est révisée chaque année au regard des résultats de l'entreprise et de ses filiales et en tenant compte du contexte économique.

AwoX France

- Masse salariale pour 2015 : 2 502 275 €
- Masse salariale pour 2016 : 2 548 013 €
- Masse salariale pour 2017 : 1 975 057 €

Le taux moyen des charges sociales et fiscales est de 47% en 2015 et 2016, contre 48% en 2017.

Cabasse :

- Masse salariale pour 2015 : 1 350 576 €
- Masse salariale pour 2016 : 1 361 953 €
- Masse salariale pour 2017 : 1 227 425 €

AwoX Singapour :

- Masse salariale pour 2015 : 821 582 SGD
- Masse salariale pour 2016 : 807 842 SGD
- Masse salariale pour 2017 : 834 746 SGD

AwoX USA :

- Masse salariale pour 2015 : 289 800 USD
- Masse salariale pour 2016 : 46.840 USD
- Masse salariale pour 2017 : 0 USD

Le système de rémunération du Groupe est géré localement. Néanmoins, le Groupe respecte le salaire minimum contractuel en vigueur et octroie une rémunération fixe mais aussi, pour certains cadres, une partie variable axée sur des objectifs collectifs et individuels.

1.2.2 Participation

Il n'y a pas eu de participation versée en 2017 au titre de l'exercice 2016.

En revanche, la Société AWOX a mis en place de manière volontaire un accord de participation qui prend effet au 1^{er} janvier 2017.

1.2.3 Intéressement versé en 2017 au titre de l'exercice 2016

La Société AWOX n'a pas mis en place un accord d'intéressement et ne verse pas de rémunération à ce titre.

1.3 Organisation du travail

1.3.1 L'organisation du temps de travail au sein d'AWOX

Le temps de travail réglementaire est respecté sur l'ensemble des établissements du Groupe, selon les spécificités et législations locales. L'organisation du temps de travail varie donc en fonction du contexte local de chaque filiale au travers de rythmes de travail différents.

1.3.2 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme au sein de la Société AwoX France lors de l'exercice 2017 est le suivant :

- Heures absentéisme hors congés maternité et paternité : 1 330 heures
- Heures totales travaillées : 53 353 heures

Soit un taux de 2,49% en 2017, contre 0,67% en 2016.

La hausse de l'absentéisme est liée à des arrêts de travail suite à de longues maladies en 2017.

Pour rappel, les motifs d'absences pris en considération pour le calcul de l'absentéisme sont les suivants :

- Absences injustifiées,
- Accidents du travail complétés ou non complétés,
- Accidents de trajet,
- Maladies complétées ou non complétées,
- Maladies Professionnelles,
- Retard.

Taux d'absentéisme – Groupe AwoX	2015	2016	2017
AwoX France	0,80%	0,67%	2,42%
AwoX Singapour	<0,5%	<0,5%	<0,5%
AwoX USA	0%	0%	0%
Cabasse	1,76%	1,82%	0,28%

1.4 Relations sociales

1.4.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'implication des Représentants du Personnel notamment dans un contexte économique global en pleine mutation, est essentielle pour AWOX. En effet, la Société est attachée à un dialogue social de qualité avec ses instances représentatives du personnel.

La Société a signé au mois de décembre 2016, en relation avec les représentants du personnel, un accord de participation de manière volontaire. Cet accord a pris effet à compter du 1er janvier 2017.

Des présentations régulières sur les résultats et les objectifs de l'entreprise sont faites à l'ensemble du personnel par le Président du Groupe.

1.4.2 Le bilan des accords collectifs

Aucun accord collectif n'a été signé durant la période, ni au titre des exercices précédents. Pour autant, la convention nationale du Syntec est applicable au sein de la Société AwoX et la convention collective de la métallurgie est applicable au sein de la société Cabasse.

1.5 Santé et sécurité

1.5.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

La protection, la santé et la sécurité des employés sont une priorité pour les sociétés du Groupe. AwoX et ses filiales respectent la législation en vigueur dans chaque pays où les sociétés du Groupe ont des salariés.

Les activités de la Société n'amènent pas ses collaborateurs à intervenir dans des milieux à risques pour leur santé, ou à effectuer des opérations d'un niveau de pénibilité important. La direction souhaite continuer à améliorer les conditions de travail et maintenir ses actions pour diminuer la pénibilité.

Pour la France, un document de prévention des risques est régulièrement mis à jour et les actions prévues au sein dudit document ont été réalisées.

Une attention particulière est portée à l'aménagement des locaux et au confort des salariés. Toutes les demandes visant à améliorer les conditions de santé ou de sécurité des salariés sont prises en considération.

1.5.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord spécifique en matière de santé et de sécurité n'a été signé au 31 décembre 2017.

1.5.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Au sein des sociétés du Groupe AwoX, il n'y a pas eu d'accident du travail en 2017.

Nombre d'accidents – Groupe AwoX	2015	2016	2017
AwoX France	0	0	0

AwoX Singapour	0	0	0
AwoX USA	0	0	0
Cabasse	1	1	0
TOTAL	1	1	0

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée sur cet exercice ou sur les précédents.

Dans le cadre de la nouvelle unité de production à Cabasse, toutes les mises aux normes de sécurité ont été revues et validées par des organismes habilités.

1.6 Formation

1.6.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation d'AwoX est de faire bénéficier au personnel de quelques formations très ciblées et choisies avec des prestataires de qualité, experts dans leur domaine.

En 2017, le plan de formation a été axé sur la réalisation d'une formation avancée en électroacoustique, délivrée à la R&D des sociétés AwoX France et Cabasse, ainsi que d'une formation de sauveteur secouriste du travail.

Des entretiens annuels sont conduits en début d'année afin de déterminer les besoins, et d'établir un plan de formation pour l'exercice à venir.

Si tout employeur est libre de choisir les salariés pour lesquels il souhaite faire bénéficier d'une formation, AwoX veille toutefois à ce que le choix des bénéficiaires ne présente aucun caractère discriminatoire à l'égard d'un salarié en raison :

- De sa situation familiale,
 - De son orientation sexuelle,
 - De son âge,
 - De son origine ethnique,
- Ou de ses activités syndicales.

1.6.2 Le nombre total d'heures de formation

Sur l'exercice 2017, au sein du Groupe AwoX, un total de 143,5 heures de formation a été réalisé dans le cadre du plan de formation développement d'applications avancées (21h pour AwoX et 38,5h pour Cabasse) ainsi que dans le cadre de la formation sauveteur secouriste du travail (14h pour AwoX) et la formation à l'utilisation de Sage 100 (70h pour Cabasse).

Des formations internes sur les technologies audio ont été réalisées auprès des équipes de vente

Cabasse et auprès des nouveaux recrutés, par un salarié expert des technologies audio Cabasse.

Formation - AwoX France	2015	2016	2017
Montant total en €	5 000 €	3 000 €	875 €
Heures de formation	266	49	35
%MSB	0.20%	0,10%	0,04%

Heures de formation – Filiales du Groupe AwoX	2015	2016	2017
AwoX Singapour	0	0	0
AwoX USA	0	0	0
Cabasse	0	0	108,5
TOTAL	0	0	108,5

1.7 Egalité de traitement

La diversité culturelle de nos équipes constitue une richesse en termes de talents, d'innovation et de compétitivité. Notre objectif est d'attirer tous les talents, à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous les métiers.

Nos progrès et nos actions en 2017 :

- ➔ Diversification des sources de recrutement pour attirer des candidats issus de la diversité
- ➔ Poursuite des efforts sur la mixité homme femme
- ➔ Ouverture de l'ensemble des postes aux travailleurs en situation de handicap

1.7.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les dirigeants de la Société sont sensibilisés à l'égalité de traitements entre les hommes et les femmes, et reconnaissent la valeur de leurs collaborateurs par-delà leur genre. Pour autant, la répartition actuelle entre les hommes et les femmes provient de l'évolution récente de la Société.

Recrutement :

L'analyse des recrutements effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 montre la politique de non-discrimination menée par la Société. Les offres ne font aucune allusion au sexe ou à l'âge. Les salaires

proposés à l'embauche tiennent compte uniquement de la technicité du poste, de l'expérience et surtout des compétences du candidat.

Evolution des effectifs :

Les personnels féminins se concentrent surtout sur les fonctions administratives de l'entreprise, tandis que les fonctions d'ingénierie restent majoritairement masculines. Au 31 décembre 2017, **26% des salariés** étaient des femmes, contre 23% en 2016. Ce chiffre est en donc en constante progression depuis 2015.

Conditions de travail :

La société AwoX s'attache à fournir les meilleures conditions de travail à ses salariés, tant en termes d'espaces disponibles, de qualité des locaux (tous situés au sein de zones tertiaires dévolues à la technologie et au high-tech), ou d'outils bureautiques et informatiques.

1.7.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Les dirigeants de la Société sont sensibilisés à l'emploi et à l'insertion des personnes handicapées. L'ensemble des postes disponibles au sein du Groupe AwoX sont ouverts aux travailleurs handicapés.

Les Sociétés AwoX France et Cabasse comptent chacune respectivement un bénéficiaire travailleur handicapé remplissant ainsi partiellement leur obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap en 2017.

Enfin, les locaux dont dispose la société AwoX France sont complètement adaptés à l'accueil des travailleurs handicapés.

1.7.3 La politique de lutte contre les discriminations

La Société AwoX applique un principe de non-discrimination en particulier par rapport au sexe, à l'origine ethnique, à la religion et aux pratiques sexuelles, que ce soit dans le cadre des recrutements, des évolutions professionnelles ou de sa politique de rémunération.

1.7.4 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants

Les effectifs du Groupe AwoX sont basés en France, à Singapour et aux Etats-Unis. Ainsi, le Groupe n'a pas identifié de risques spécifiques d'atteinte aux droits de l'Homme pour ses salariés mais reste néanmoins vigilant sur les dérives qu'il pourrait constater dans le cadre de ses activités ou de celles de ses partenaires et dont il pourrait avoir connaissance.

La politique générale du Groupe répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire), ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants. En particulier, le groupe veille au respect de la dignité de ses collaborateurs.

De plus, la Société respecte la liberté d'association et de droit de négociation collective et applique, en la matière, les dispositions légales.

2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société n'est engagée directement dans aucune activité industrielle de transformation de matière ou de production. En dix années, AwoX a contracté avec plusieurs sous-traitants pour assumer la fabrication de ses produits au travers d'un **modèle « sans usine »**.

La réception, le stockage, le conditionnement et l'expédition de biens manufacturés est sous traitée auprès de partenaires spécialisés (Asie, Europe, Etats Unis).

Enfin, il n'y a généralement pas d'activités de nuit et les opérations des sociétés du Groupe AwoX sont de nature tertiaire et sont réalisées à l'intérieur de ses locaux, lesquels sont uniquement des bâtiments de bureaux.

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations environnementales suivantes :

2.1 Politique générale en matière environnementale

2.1.1 L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

D'une façon générale les activités tertiaires des Sociétés du Groupe AwoX ne sont pas de nature à engendrer des impacts environnementaux significatifs. D'autre part, le Groupe AwoX porte une attention particulière sur les contrats de location pour des véhicules automobiles. Ces derniers concernent des véhicules peu polluants en matière de Gaz à Effet de Serre et sont systématiquement signés sur une durée maximale de 36 mois avec un contrat d'entretien.

Dans ce contexte, aucune organisation spécifique n'a été définie, les questions environnementales éventuelles étant dévolues à la direction de la société.

2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Au-delà des principes généraux de prévention de l'environnement, tels que les économies d'énergie et de matières premières qui s'imposent à chaque collaborateur, aucune formation spécifique n'a été jugée nécessaire à ce jour.

A ce jour, les salariés continuent d'être sensibilisés au tri des déchets et à l'utilisation des différents bacs présents sur les sites et au recyclage des piles et cartouches d'imprimantes.

2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Compte tenu des activités tertiaires du Groupe, les risques environnementaux sont considérés comme faibles. Le Groupe ne déploie donc pas de moyens particuliers pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

Par ailleurs, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur, le Groupe adhère à plusieurs éco-organismes pour les filières qui le concernent (DEEE, emballages, piles et accumulateurs....) et contribue au financement de la gestion de la fin de vie des produits qu'il met sur le marché.

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Pour les raisons évoquées ci-avant et le fait que nous soyons locataires, le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est nul.

2.2 Pollution et gestion des déchets

2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans le cadre de ses opérations habituelles, le Groupe ne génère pas de rejets significatifs dans l'air, l'eau ou le sol, à l'exception des eaux usées sanitaires qui sont raccordées aux réseaux locaux d'assainissement. En outre, les activités d'assemblage et de service après-vente de hauts parleurs effectués au sein des ateliers de la société Cabasse ne génèrent pas non plus de rejets significatifs dans l'air, l'eau ou le sol.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Pour les sociétés du Groupe AwoX, une collecte sélective des déchets de papier, des piles, des cartouches d'imprimante sont organisées. Ces déchets sont valorisés par une société spécialisée.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Compte tenu des activités tertiaires du Groupe AwoX, du fait que nous soyons locataires et de l'attention particulière apportée dans le cadre des quelques contrats de location qui concernent notre flotte automobile, toute nuisance sonore ou autre forme de pollution spécifique est considérée comme non significative.

2.2.4 Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de l'activité du Groupe AwoX et du fait que l'entreprise ne dispose pas de cantine, toute forme de gaspillage alimentaire est considérée comme non significative pour le Groupe.

2.3 Utilisation durable des ressources

2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Le Groupe consomme environ 263 m³ par an, provenant uniquement de l'eau issue du réseau de distribution d'eau de ville et pour un usage exclusivement sanitaire. Compte tenu du niveau des consommations et des implantations des sites du Groupe, aucune contrainte sur la consommation ou enjeu spécifique sur le sujet n'a été identifié.

En particulier, la consommation d'eau de la société Cabasse s'est élevée à 116 m³ au cours de l'année civile 2017.

Pour la société AwoX France, au prorata des tantièmes de copropriété, la consommation d'eau s'est élevée à 112 m³.

Pour la société AwoX Singapour et au prorata du nombre de salariés par rapport à AwoX France, la consommation d'eau est estimée à 35 m³.

Pour AwoX France et AwoX Singapour l'eau est refacturée par les propriétaires de nos locaux au travers de charges locatives de copropriété.

2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

L'activité de la Société est principalement d'ordre tertiaire, les consommations de matières premières associées ne sont pas significatives. Dès lors, le consommable majeur de l'entreprise est le papier. Nos collaborateurs sont sensibilisés aux économies de papier et nos copieurs sont paramétrables pour des impressions recto-verso.

Nous estimons la consommation de papier pour la société AwoX France à environ 105 ramettes pour l'année civile 2017, soit en baisse de 37% par rapport à 2016 (145 ramettes).

Basée sur ce constat, et au prorata du nombre de salariés, la société AwoX Singapour consommerait environ 32 ramettes par an (contre 35 en 2016).

Pour la société Cabasse, nous estimons la consommation de papier (pour l'année civile 2017) à environ 195 ramettes par an. Nous avons diminué celle-ci de plus de 10% par rapport à l'exercice précédent (220 ramettes consommées en 2016) en sensibilisant les salariés aux économies de papier.

Le nombre total de ramette de papiers consommé en 2017 est par conséquent d'environ 335 contre environ 400 ramettes consommées en 2016 (baisse de plus de 16%).

2.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les sociétés du Groupe AwoX consomment de l'énergie électrique pour l'éclairage, la climatisation, l'informatique, ou encore le test de leurs produits.

La consommation totale d'électricité pour la Société AwoX France pour l'exercice 2017 s'est élevée à 30 910 Kwh consommés en heures pleines et à 9 448 Kwh consommés en heures creuses.

La consommation totale d'électricité pour la Société Cabasse pour l'exercice 2017 s'est élevée à 77 702 Kwh consommés en heures pleines et à 21 032 Kwh consommés en heures creuses.

A ce jour, nous n'avons pas recours aux énergies renouvelables sauf par l'entremise des contrats signés avec EDF (part d'électricité verte de notre consommation).

Pour AwoX Singapour et AwoX USA, nous ne disposons pas des informations disponibles s'agissant de bureaux loués en centre d'affaires et de charges facturées sans ce niveau de détail.

Compte tenu du fait que les sociétés du Groupe AwoX est simplement locataire de ses locaux, aucune mesure n'a été mise en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique. Au-delà de la sensibilisation des collaborateurs aux économies d'énergie, nous veillons tout particulièrement à éteindre systématiquement tout éclairage inutile et un système d'arrêt automatisé du chauffage et de la climatisation a par ailleurs été mis en place.

2.3.4 L'utilisation des sols

Les implantations du Groupe sont situées en France, à Singapour et aux Etats Unis. Les locaux occupés par le Groupe et pour lesquels nous ne sommes que locataires sont des bâtiments de bureaux en zone tertiaire. Pour ces raisons, le Groupe n'a pas identifié de risque ou enjeu spécifique significatif en lien avec ses activités ou implantations sur le sujet de l'utilisation des sols.

2.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

2.4.1 Gaz à Effet de Serre

Les rejets de gaz à effet de serre de la Société proviennent essentiellement de ses consommations d'énergie et des transports de ses collaborateurs et de ses matières premières et produits. Etant donné le nombre de collaborateurs et la limitation des consommations d'énergie, les rejets en CO2 de la Société ne sont pas particulièrement significatifs. Les estimations de la quantité de GES rejetée sont de 25,66 T C02 pour Cabasse et 8,51 T C02 pour AwoX France.

2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Les évolutions climatiques attendues pour les prochaines décennies n'ont pas d'impact majeur sur les activités de la Société et n'amèneront pas celle-ci à s'y adapter particulièrement.

2.5 Protection de la biodiversité

Les activités des sociétés du Groupe sont réalisées au sein de bâtiments à usage de bureaux sans impact significatif sur l'environnement. Dès lors, une atteinte à la biodiversité ne peut leur être imputable. Dans ce contexte, il n'a pas été jugé primordial d'engager des actions de protection visant à préserver ou développer la biodiversité.

3 INFORMATIONS SOCIETALES

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations sociétales suivantes :

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe emploie **65 personnes** au 31 décembre 2017. Ces emplois constituent notre contribution directe à l'emploi local, à laquelle s'ajoute l'impact sur leur famille, et les retombées indirectes en matière d'emplois et d'activité économique chez nos prestataires et fournisseurs.

Cependant, compte-tenu de notre taille et de nos implantations dans des zones urbaines, nous estimons que notre impact en matière d'emploi et de développement régional ainsi que sur les populations riveraines et locales n'est pas significatif pour les différentes zones concernées et n'avons pas identifié d'enjeu spécifique sur le sujet.

3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

De par les activités du Groupe AwoX qui relèvent du développement de logiciels, de la fabrication et de la distribution de produits pour son compte ou pour le compte de sociétés tierces, nous entretenons des relations régulières avec nos clients (sessions de présentation de nos produits et de notre société), nos fournisseurs (sessions d'intégration) et nos collaborateurs (groupes de travail), qui représentent nos trois parties prenantes principales.

3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

À ce jour, le Groupe n'a pas développé de partenariats ou d'actions de mécénat significatifs mais pourra répondre favorablement à toute sollicitation pertinente.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe n'a pas développé de politique d'achat responsable prenant en compte des critères sociaux ou environnementaux qui seraient imposés à ses fournisseurs ou à certaines gammes de produits.

3.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La production externalisée représente une partie significative de nos charges. Lors de la sélection de nouveaux partenaires, les dirigeants de la Société vérifient les états financiers, la solvabilité et la réputation des fournisseurs et sous-traitants.

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs et sous-traitants ne fait pas partie des éléments de négociation avec les fournisseurs et sous-traitants même s'il leur est demandé de se conformer aux législations et réglementations applicables aux activités concernées.

Au demeurant, le Groupe AwoX ne dispose pas de la taille critique pour introduire des exigences sur la responsabilité sociale et environnementale de nos fournisseurs et sous-traitants.

Nous tâchons d'entretenir des relations de long terme avec nos nombreux fournisseurs qui sont des acteurs reconnus sur le marché.

3.4 Loyauté des pratiques

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a engagé une démarche formalisée ou de code d'éthique pour prévenir la corruption. A ce titre un document « anti-bribery » a été rédigé par la Direction des Ressources Humaines au 2^{ème} semestre 2017 pour une diffusion et une mise en place souhaitée au cours du 1^{er} semestre 2018.

Cependant, les pratiques d'achats de l'entreprise visent à maîtriser ces risques. En effet, l'équipe Achats est centralisée et l'ensemble des transactions est réalisé depuis le siège de l'entreprise à Montpellier pour AwoX ou à Brest pour Cabasse sous le contrôle direct de la Direction Générale et/ou de la Direction Financière.

3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe s'assure de la conformité des produits fabriqués pour son compte par un système d'audits aléatoires auprès de ses fournisseurs et particulièrement pour les produits fabriqués en dehors de l'Union européenne. L'objectif de ces audits est de s'assurer que les produits sont conformes aux réglementations en vigueur, en particulier concernant la conformité CE et en accord avec les directives suivantes :

- Directive Basse tension 2014/35/UE
- Directive CEM 2014/30/UE
- Directive RED 2014/53/UE

- Directive Éco conception des produits liés à l'énergie
 - 125/2009/UE
 - 1194/2012/UE
 - 244/2009/UE
 - 32/2005/UE
- Directive ROHS 2011/65/UE
- REACH

La procédure REACH (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals) est aussi appliquée à l'ensemble de nos produits. Le Groupe a sensibilisé ses fournisseurs afin de se mettre en conformité avec ces normes.

3.4.3 Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La politique générale du Groupe répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire), ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants. En particulier, le groupe veille au respect de la dignité de ses sous-traitants, intérimaires et fournisseurs.

De plus, la Société respecte la liberté d'association et de droit de négociation collective et applique en la matière les dispositions légales.

PARTIE 7 : RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Conformément aux dispositions des articles L.233-16 et L.225-100-2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la gestion du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1 Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes.

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes.

2 Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

2.1 Activité du Groupe

Du fait de sa cotation sur un marché règlementé depuis avril 2014, et en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 d'AWOX, arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2018 sont établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne en vigueur au 31 décembre 2017.

La société établit pour la quatrième fois au 31 décembre 2017 des comptes consolidés selon les normes IFRS.

A l'issue de l'exercice 2017, AwoX a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,2 M€, en croissance organique annuelle de +18%.

2.2 Évolution prévisible de l'ensemble consolidé

La maison intelligente s'affirme comme l'un des segments les plus dynamiques des objets connectés pour les prochaines années selon GfK avec deux secteurs majeurs :

- Eclairage connecté ;
- Audio connecté multi-room.

Le groupe confirme son positionnement de leader sur ces deux segments avec notamment en France 35% de part de marché sur l'éclairage connecté via la marque AwoX et une présence dans le TOP 3 des acteurs sur le segment du Home cinéma et de la Hi-Fi connectée via la marque Cabasse.

Ces segments de marchés, en forte progression, ne représentent actuellement que 1 à 2% du marché total en ce qui concerne l'éclairage connecté et moins de 5% pour l'Audio multi-room, permettant d'envisager un espace de croissance important sur les années à venir.

Pour la ligne d'activité AwoX Home, l'année 2017 va se traduire par la montée en puissance des accords industriels et commerciaux conclus au 2nd semestre 2017.

En ce qui concerne Cabasse Audio, le groupe va continuer le déploiement des Cabasse Acoustic Center et Cabasse Premium, en visant entre 20 et 25 nouvelles ouvertures en 2018 (43 ouvertures à fin 2017), notamment à l'international.

Enfin, pour l'activité AwoX Technologies, les accords déjà signés pour la fourniture de licences de connectivité pour le Smart Home et le démarrage en 2017 du déploiement pour un constructeur automobile américain constitueront des relais de croissance pour cette activité alors que le marché des tablettes et smartphone devrait poursuivre son érosion.

Au global, AwoX vise une croissance dynamique de son chiffre d'affaires en 2017, notamment dans les secteurs de l'Audio, reparti en croissance l'an dernier, et du Smart Home, avec une accélération de la croissance des volumes annonçant l'inflexion attendue du marché de la maison intelligente.

2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Activité 2017

En K€ - Données consolidées non auditées Normes IFRS	2016 12 mois	2017 12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	10 369	12 242	+18%
<i>AwoX Home</i>	2 383	2 814	+18%
<i>Cabasse Audio</i>	6 470	7 715	+19%
<i>AwoX Technologies</i>	1 516	1 713	+13%

A l'issue de l'exercice 2017, AwoX a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,2 M€, en croissance organique annuelle de +18%.

Conformément aux objectifs annoncés, le groupe a délivré une forte croissance dans les secteurs de l'audio connecté et du smart lighting (éclairage intelligent), qui témoigne véritablement de l'inflexion du marché de la Smart Home. Parallèlement, l'activité de technologies AwoX a également renoué avec la croissance en 2017, là aussi portée par la montée en puissance des licences de connectivité pour la Smart Home.

AwoX confirme ainsi son objectif 2017 d'abaissement significatif de ses charges opérationnelles sur l'exercice, conduisant à une réduction sensible de la perte d'EBITDA par rapport à 2016, dans le sillage du 1er semestre.

AwoX Home - Activité & faits marquants

Le chiffre d'affaires de l'activité **AwoX Home** s'est établi à 2,81 M€, en progression de +18% sur l'année 2017.

En 2017, AwoX a commercialisé plus de 225 000 ampoules connectées, contre 145 000 en 2016 et 87 000 en 2015. A ce chiffre, il convient également d'ajouter plus de 385 000 modules et solutions de lighting connecté commercialisés en 2017 dans le cadre des accords industriels (Eglo, Schneider Electric). Cette accélération est le résultat des accords de distribution dont le déploiement s'est étendu à travers l'Europe en 2017.

En 2017, AwoX a remporté un nouvel accord commercial majeur auprès de deux acteurs leaders dans la distribution de produits technologiques en Europe. Cet accord commercial porte sur la fourniture d'ampoules LED connectées sous la marque AwoX, avec le co-branding du distributeur afin de souligner leur compatibilité avec leurs écosystèmes. La commercialisation des premières ampoules débutera au 2ème trimestre 2018 à travers un réseau constitué de 2 000 boutiques et points de vente.

Grâce à la gamme la plus large et complète du marché du smart lighting, constituée de plus de 50 références (ampoules, spots, luminaires, prises, interrupteurs, etc.) et qui sera étoffée de nouveaux équipements électriques innovants connectés en 2018, AwoX bénéficie des premiers effets de l'inflexion du marché de la Smart Home.

Le groupe a été le premier fabricant européen à lancer des ampoules dotées de la technologie Mesh, ampoules qui ont reçu l'Innovation Award dans la catégorie Smart HOME lors du CES Las Vegas 2017. Les ampoules dotées de la technologie innovante MESH, commercialisées exclusivement par AwoX depuis le 4ème trimestre 2016 et qui permettent de contrôler jusqu'à 50 ampoules connectées avec une portée étendue et de manière sécurisée à partir de son smartphone, contribuent également au succès commercial des gammes de lighting connecté sur 2017. Le 4ème trimestre 2017 a également été marqué par la mise sur le marché de nouvelles ampoules Mesh, la SmartLIGHT Mesh GU10 et la SmartLIGHT Mesh E14, qui viennent s'ajouter aux ampoules E27 et E27 globe déjà commercialisées et qui rencontrent un large succès. Fruit de deux années de recherche & développement, ces nouvelles ampoules sont dotées d'une puissance lumineuse encore jamais atteinte sur ce type de format d'ampoules, de respectivement 300 lm et 400 lm.

Au-delà des produits, l'interface logicielle propriétaire SmartCONTROL devient également l'application de référence dans le lighting connecté avec un large parc de foyers équipés. Elle est aujourd'hui la seule interface à permettre de piloter, sur une seule et même application, les principales marques d'ampoules connectées disponibles sur le marché.

Cabasse Audio - Activité & faits marquants

La division Cabasse Audio a enregistré une croissance annuelle de +19%, réalisant un chiffre d'affaires de 7,72 M€ en 2017 contre 6,47 M€ un an plus tôt.

Le Groupe recueille progressivement les fruits du succès des nouveaux produits (barre de son home-cinéma Dolby Atmos, SWELL - 1ère enceinte Haute-Fidélité Bluetooth nomade de la marque récompensée d'un « Diapason d'or ») commercialisés auprès de la distribution au cours du 4ème trimestre 2017. La marque continue aussi d'innover sur ses produits haut-de-gamme, telle que la mythique Sphère ou les nouvelles enceintes Murano Alto, modèles fabriqués dans ses ateliers bretons opérationnels depuis fin 2016. Ainsi, en 2017, plus de 50% des produits vendus par Cabasse sont le résultat des travaux de R&D menés consécutivement au rapprochement avec AwoX depuis 2014, s'appuyant notamment sur les technologies de streaming développés par la maison mère.

Cabasse a également bénéficié, en fin d'année, des premières livraisons à Orange des barres de son home-cinéma commercialisées par l'opérateur depuis le mois de novembre.

A l'occasion de la 5ème édition du "Show Hello" le 20 avril 2017 à Paris, Orange a présenté sa première barre de son Home-cinéma 3D Dolby Atmos, conçue et produite par Cabasse. Dotée d'un design épuré haut de gamme et imaginé par Cabasse, cette barre de son d'une puissance de 180 watts, équipée de deux haut-parleurs tweeter à dôme, de deux haut-parleurs médium et d'un caisson de basses sans-fil, vise à proposer à ses utilisateurs une nouvelle expérience sonore immersive grâce aux haut-parleurs horizontaux, d'élévation et à la spatialisation du son réalisé en collaboration avec la société américaine Dolby et sa technologie Atmos.

Conçue par Cabasse, cette barre de son a été imaginée pour apporter aux clients Orange une expérience de son surround et 3D à partir de leur décodeur TV d'Orange et des services de vidéo 4K proposés par l'opérateur. En mettant la qualité du son au niveau de la qualité vidéo, Orange devient l'un des 1ers opérateurs mondiaux à proposer à ses clients une barre de son dotée du traitement audio immersif Atmos, permettant notamment de ressentir le bruissement des feuilles dans les arbres, le son de la pluie pendant un orage ou encore de vivre l'ambiance d'un match de football.

La qualité audio devient une exigence réelle des consommateurs qui recherchent un son riche, profond et immersif, capable de transmettre l'émotion d'un film ou l'intensité d'une musique. Via la connexion sans-fil Bluetooth®, les clients Orange pourront également bénéficier d'une expérience acoustique exceptionnelle en écoutant leur musique (musique stockée, streaming, radio internet) depuis n'importe quel device (smartphone, tablette, console de jeux, etc.)

Cette nouvelle barre de son « Cabasse for Orange » a été commercialisée au 4ème trimestre 2017 à travers le réseau et les boutiques Orange. Elle a suscité un fort intérêt lors du dernier CES de Las Vegas début 2018, rencontre depuis la fin d'année 2017 un très large succès commercial auprès des clients et abonnés Orange.

AwoX Technologies - Activité & faits marquants

La division AwoX Technologies a réalisé une croissance annuelle de +13% en accélération (+8% à l'issue du 1er semestre) grâce au développement des licences de connectivité pour la Smart Home et l'audio multi-room qui, pour la première fois l'an dernier, ont largement compensé l'érosion des licences de technologies pour les tablettes et smartphones.

En 2017, AwoX a poursuivi le renforcement de ses positions auprès des instances dirigeantes des principaux standards mondiaux qui conduisent l'évolution de ces technologies. Quelques mois après avoir intégré le Conseil d'administration de Bluetooth SIG, qui supervise le développement des normes Bluetooth, technologie d'échange sans-fil de données sur de courtes distances entre objets, AwoX a été nommé, fin 2016, au Conseil d'administration de l'Open Connectivity Foundation (OCF) qui promeut le standard mondial d'interopérabilité entre les objets connectés.

La présence du Groupe aux conseils d'administration de ces deux principaux standards, aux côtés de géants mondiaux des technologies, permet aujourd'hui au groupe de se positionner en véritable précurseur sur le marché des standards de connectivité pour le Smart Home. Grâce à ces positions, le groupe est ainsi en mesure de mettre sur le marché des objets dotés des technologies préfigurant les futurs standards de connectivité, à l'image des premières ampoules connectées dotées de la technologie Mesh, primées Innovation Award dans la catégorie Smart HOME lors du CES Las Vegas 2017.

3 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Les comptes consolidés de la société AWOX, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurent en Annexe 5 du rapport annuel et sont résumés ci-après :

3.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros		31/12/2017	31/12/2016
	Note	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	26	12 242	10 369
Coût des produits et services vendus	28	(6 967)	(5 140)
Total marge brute	27	5 274	5 229
Frais Recherche & Développement		(2 746)	(2 928)
Frais Ventes & Marketing		(3 556)	(4 328)
Frais Généraux et Administratifs		(2 522)	(3 031)
Total des charges opérationnelles	28	(8 824)	(10 287)
Résultat opérationnel courant (ROC)		(3 550)	(5 059)
Autres produits opérationnels	32	56	116
Autres charges opérationnelles	32	(657)	(700)
Résultat opérationnel		(4 151)	(5 643)
Produits financiers	33	182	517
Charges financières	33	(387)	(528)
Résultat avant impôt		(4 356)	(5 653)
Impôt sur les sociétés	34	-	-
Résultat net		(4 356)	(5 653)
		(4 356)	(5 653)
		-	-
Résultat par action:			
de base (en euros)	35	(1,20)	(1,61)
dilué (en euros)	35	(1,20)	(1,61)
EBITDA	29	(1 226)	(3 121)

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 2.3 (ci-avant) pour la partie relative au chiffre d'affaires de l'exercice.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	%	2016	%
Europe	8 531	0%	8 705	84%
Amérique	292	0%	226	2%
Asie	3 418	0%	1 439	14%
Total chiffre d'affaires	12 242	100%	10 369	100%

3.1.1 Évolution de la marge brute

La marge brute de la société AwoX se décompose en deux sous-ensembles :

- Une activité orientée principalement autour de la licence de technologie et de NRE (Non-Recurring Engineering) produits pour les clients, le tout générateur d'un taux d'une marge brute égal à 100%
- Une activité de distribution de produits auprès d'opérateurs ou de distributeurs génératrice d'une marge brute de près de 40% en moyenne selon les métiers en 2017.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	12 242	10 369
Coût des ventes	(6 967)	(5 140)
Marge brute	5 274	5 229
<i>Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires</i>	<i>43,1%</i>	<i>50,4%</i>

La marge commerciale qui figure au sein de nos comptes annuels est présentée sous la norme « fiscale » française et correspond simplement à la différence entre le prix de vente des produits et leur coût d'achat. Au sein du compte de résultat par destination, nous intégrons en sus les frais accessoires d'achat (droits de douane ou de transport, assurances y afférentes), les dépréciations et reprise de dépréciations des stocks s'il y a lieu ainsi que les variations d'en-cours de prestations de services (Idem pour l'activité).

3.1.2 Évolution des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, réparties au compte de résultat en Coûts des produits et services vendus, Frais Recherche & Développement, Frais Ventes & Marketing, Frais Généraux et Administratifs, se décomposent par nature de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Achats y compris variation de stocks	(7 513)	(6 164)
Services et charges externes	(3 174)	(4 187)
Impôts et taxes	(228)	(228)
Charges de personnel	(3 826)	(4 939)
Dotation aux amortissements des immobilisations	(1 995)	(1 920)
Dotation aux provisions et dépréciations	(110)	(60)
Perte de change sur créances commerciales	(409)	
Autres charges d'exploitation	(23)	(1)
Crédits d'impôt	845	1 157
Subventions d'exploitation	55	34
Reprises de provisions et dépréciations	296	829
Gain de change sur créances commerciales	274	
Autres produits d'exploitation	19	51
Total	(15 792)	(15 428)

La production immobilisée a été présentée en déduction des charges de personnel pour 1 453 K€ à la clôture 2016 et pour 1 463 K€ à la clôture 2017.

Le résultat opérationnel courant est en très nette amélioration entre 2016 et 2017 à +1.509 K€ ou +29,82% compte tenu de la forte diminution des charges fixes. Le résultat opérationnel courant prend en compte en norme IFRS le Crédit Impôt Recherche (CIR) réduisant les coûts de R&D du siège.

L'EBITDA passe de (3.121 K€) en 2016 à (1.226 K€) en 2017

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat opérationnel courant	(3 550)	(5 059)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 998	1 920
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	19	(61)
Charges liées aux plans de paiements en actions	307	79
Total EBITDA	(1 226)	(3 121)

Les principaux postes de charges supportés par la Société sont les « **Achats y compris variation de stocks** », les « **Charges de personnel** » ainsi que les « **Services et charges externes** ».

Le poste des « **Achats y compris variation de stocks** » constitue le principal poste de charges d'exploitation de la Société. Il comprend principalement en 2017 :

Des achats de marchandises et de la production stockée pour 6.025 K€

Des achats d'études pour 580 K€

Des achats de matières premières et fournitures pour 800 K€

Une variation de stocks de marchandises et de matières pour 108 K€

Le poste des « **Charges de personnel** » constitue le second poste le plus important des charges d'exploitation de la Société, compte tenu de la nature de son activité.

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Salaires et traitements	2 201	3 068
Charges sociales	1 325	1 763
Autres charges de personnel	(7)	29
Paiements fondés sur des actions	307	79
Total	3 826	4 939

Ce poste est en baisse de 1.113 K€ ou -22.5% entre 2017 et 2016

Au 31 décembre 2017, le groupe emploie 65 personnes (dont 9 à Singapour et 0 aux USA et en Chine, les autres étant localisés en France), contre 74 au 31 décembre 2016 (dont 9 à Singapour et 0 aux USA, les autres étant localisées en France).

Le poste des « **Services et charges externes** » constitue le troisième poste de charges d'exploitation de la Société et est également en baisse de 1.013 K€ ou -24.2% entre 2017 et 2016

Les principaux postes sont :

- Les frais de transport et de déplacement pour 1.292 k€
- Frais de publicité pour 297 K€
- Charges locatives pour 514 K€
- Rémunération d'intermédiaires pour 870 K€
- Autres pour 201K€

Le poste des « Dotations aux amortissements sur immobilisations » concerne principalement les amortissements des immobilisations corporelles (frais de recherche et développement) et incorporelles (brevets, logiciels).

3.1.3 Évolution du résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Pertes de change	-	(220)
Intérêts financiers	(125)	(148)
Variation de juste valeur des instruments financiers de change	(51)	(132)
Juste valeur – conversion des OCABSA	(199)	-
Autres charges financières	(12)	(28)
Charges financières	(387)	(528)
Gains de change	47	283
Produits de cessions d'équivalents de trésorerie	7	168
Variation de juste valeur des instruments financiers de change	114	63
Autres produits financiers	15	4
Produits financiers	182	517
Résultat financier	(205)	(11)

3.1.4 Évolution des charges non opérationnelles

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Frais liés aux opérations de croissance externe	(354)	(92)
Pertes sur créances irrécouvrables	-	(118)
Indemnités transactionnelles et licenciements	(233)	(398)
Dépréciation de stocks sur exercices antérieurs	-	(68)
Charges divers	(70)	(23)
Autres charges opérationnelles	(657)	(700)
Boni sur complément de prix	-	108
Produits divers	56	8
Autres produits opérationnels	56	116

3.1.5 Impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France, en raison des éléments suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat avant impôt	(4 356)	(5 653)
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (33,33%)	(1 452)	(1 884)
Effet d'impôt sur :		
Déficits reportables de la période non activés	1 657	2 273
Crédits d'impôt non assujetti à l'impôt	(311)	(407)
Paiements fondés sur des actions non déductibles	102	26
Autres différences permanentes	4	(14)
Différence de taux d'imposition	0	5
Impôt effectif	0	0

Les reports déficitaires disponibles au 31 décembre 2017 s'élèvent à 46.110 milliers d'euros pour les deux entités françaises, et 1.156 milliers d'USD sur la filiale américaine. Ils sont non significatifs sur les deux autres entités. Ces reports déficitaires n'ont pas fait l'objet d'activation d'impôts différés actifs en application des principes décrits en note 3.23.

En France, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

3.2 Situation Financière Consolidée

En milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
		net	net
ACTIF			
Actif non courant			
Goodwill		-	-
Immobilisations incorporelles	8	2 620	2 912
Immobilisations corporelles	9	4 167	3 433
Autres actifs non courants	10	403	738
Impôts différés actifs	34	1	13
Total de l'actif non courant		7 190	7 097
Actif courant			
Stocks et en cours	11	3 517	4 495
Créances clients et comptes rattachés	12	2 817	2 588
Autres actifs courants	13	2 108	2 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 385	4 739
Total de l'actif courant		9 828	14 201
TOTAL DE L'ACTIF		17 018	21 298
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	15	1 019	898
Primes liées au capital	15	10 730	15 013
Réserves	18	(1 373)	(1 209)
Résultat de l'exercice	18	(4 356)	(5 653)
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		6 020	9 049
Passif non courant			
Dettes financières à long terme	19	2 859	3 876
Provisions pour risques et charges non courantes	20/21	468	468
Autres passifs non courants	22	71	101
Impôts différés passifs	34	-	-
Total du passif non courant		3 398	4 445
Passif courant			
Emprunts et dette financières à court terme	19	2 985	3 748
Fournisseurs et comptes rattachés	23	2 669	2 215
Provisions pour risques et charges courantes	21	10	7
Autres passifs courants	24	1 936	1 834
Total du passif courant		7 600	7 804
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		17 017	21 298

3.2.1 Commentaires sur les éléments de l'actif du bilan

Concernant l'actif immobilisé, les principaux constats sont les suivants :

- Diminution des immobilisations incorporelles nettes du fait de l'amortissement total de la période pour 542 K€ supérieur au total des acquisitions de brevets et licences pour 32 K€ et d'immobilisations en cours de 218 K€ qui représentent les frais de développement de l'activité de R&D du Groupe
- Les frais de développement activés qui s'élèvent en valeur nette à 684 milliers d'euros et 798 milliers d'euros aux 31 décembre 2017 et 2016 respectivement sont composés exclusivement de coûts de personnel et frais d'honoraires.
- L'augmentation des immobilisations corporelles nettes s'expliquent principalement par les immobilisations corporelles en-cours qui comprennent les prototypes, les coûts de personnel dédiés à la R&D des produits, les frais d'outillage (moules ou tooling), et les instruments de test des productions en cours d'élaboration (dispositifs d'évaluation, certifications...).

Concernant l'actif circulant, les principaux constats sont les suivants :

- Les stocks ont diminué de manière significative (1.202K€ ou - 24.6% en valeur brute) et leur rotation a augmenté. Une reprise sur provision pour dépréciations de stock de 226K€ a été constatée, les soldes de dépréciations sont liées à des gammes de produits obsolètes et à des taux de rotation trop lents sur certains produits.
- Les créances clients sont en hausse de 229K€ ou 8.8% alors que le CA est en augmentation de plus de 18% influencé notamment par le contrat de fabrication et livraison des barres de son Orange.
- Les "Autres actifs" concernent principalement 360 K€ de valeurs mobilières de placement nanties à titre de caution sur les lignes de crédit ; ainsi que de créances envers l'Etat pour 1,4 Me en 2017 composées de crédits de TVA déductible ainsi que de créances relatives au Crédit d'Impôt Recherche et Crédit Compétitivité Emploi.
- Au 31 Décembre 2017, la trésorerie active du Groupe excédentaire à hauteur de 1.385K Euros

3.2.2 Commentaires sur les éléments de passif du bilan

Concernant le passif du bilan, les principaux constats sont les suivants :

- Emission d'une tranche d'OCA avec augmentation de capital de 889K Euros (nominal et prime d'émission)
- Baisse des capitaux propres du fait principalement des pertes de l'exercice
- Désendettement financier significatif de la société = 1.781 K Euros

- L'augmentation des dettes fournisseurs de 2.215K€ à 2.669K€ est à mettre directement en relation avec la saisonnalité des achats liés à la fourniture des barres de son dans le cadre du contrat Orange.
- Les autres passifs courants sont en légère augmentation à hauteur de 1.936 K€ en 2017 contre 1.834 K€ en 2016
- L'endettement financier net de la Société s'élève à 4.459 K€ et a évolué comme suit :

Montants en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prêt à taux zéro Oséo	509	648
Prêt à taux zéro PTZI	599	586
Avance remboursable Oséo – ANVAR Programme 4	138	319
Avance remboursable ASTRE LR	60	103
Avance prospection COFACE et BPI	498	422
Emprunts bancaires	3 910	4 618
Dettes financières d'affacturage	-	417
Intérêts courus sur emprunt	7	9
Endettement brut	5 721	7 122
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 385	4 739
Banques créditrices	(123)	(503)
Trésorerie et équivalent de trésorerie détenus par le groupe	1 262	4 236
Endettement net / (trésorerie nette)	4 459	2 886

L'endettement financier net est calculé comme suit =
 Endettement bancaire + avances conditionnées – trésorerie.

Un nouvel emprunt bancaire de 500 K€ a été souscrits sur l'exercice 2017.

Sur l'exercice 2017, une avance prospection a été accordée par BPI à la SA Cabasse pour un montant de 88 K€.

Les lignes de crédit court-terme de la société AwoX ont augmenté de 727 K€ sur 2017. Elles sont composées d'avances en devises sur les dettes fournisseurs et de MCNE (Mobilisation de Créances Nées sur l'Etranger).

Le groupe a mis en place plusieurs contrats d'affacturage confidentiels et non confidentiels au cours de l'exercice 2016 sur la société-mère Awox et sa filiale française Cabasse.

Ces contrats d'affacturage reposent sur une cession des factures clients et avoirs émis par ces deux entités.

Tableaux Consolidé des Flux de Trésorerie 2017

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Résultat net		(4 356)	(5 653)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie:			
Dotations aux amortissements corporels et incorporels	8 & 9	1 998	1 918
Variations des provisions pour risques et charges	21	4	(61)
Résultat sur cessions d'actifs		-	6
(Produits) / Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	307	79
(Produits) / Charges d'intérêts, nets	33	125	(20)
Gain sur complément de prix	6.3	-	(108)
Variation de juste valeur des instruments dérivés	33 & 15.1	136	69
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle, avant variation du BFR		(1 786)	(3 770)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	11	952	(290)
Clients	12	(230)	(330)
Autres créances	13	244	1 286
Fournisseurs	23	459	(600)
Autres passifs	22/24	94	(101)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(267)	(3 804)
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
	9	(2 192)	(2 167)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles			
	8	(249)	(609)
Variation des placements de trésorerie nantis			
	36	540	(700)
Encaissements / décaissements d'immobilisations financières			
	10	(5)	18
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise			
	6.2	-	(765)
Produits d'intérêts encaissés			
	33	-	168
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 906)	(4 055)
Produits des opérations sur le capital, nets de frais			
	15	767	-
Souscription de dettes financières			
	19	1 315	2 593
Remboursements de dettes financières			
	19	(2 322)	(1 940)
Variation dette financière affacturage			
	19	(546)	417
Intérêts décaissés			
		(93)	(102)
Acquisition et cession d'actions auto-détenues			
	16	8	(2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(871)	967
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie			
		70	(1)
Variation de trésorerie nette		(2 973)	(6 893)
Trésorerie à l'ouverture	14	4 236	11 130
		-	-
Trésorerie à la clôture	14	1 263	4 236

4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont exposés au chapitre 4 du document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 juillet 2017 sous le numéro R.17-055 (ci-après le « **Document de Référence** »).

Le lecteur est invité à se référer au Document de Référence afin d'obtenir le détail de l'examen par la Société de son exposition aux risques listés ci-après :

- ▶ Risques liés à l'émergence d'un ou plusieurs standards qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché des standards utilisés par AwoX ;
- ▶ Risques liés aux marchés des objets connectés ;
- ▶ Risques liés au déploiement du réseau de distribution à l'international ;
- ▶ Risques liés à la propriété intellectuelle ;
- ▶ Risques de violation de droits de propriété intellectuelle tant par la Société que de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers ;
- ▶ Risques liés aux effets sur la sante des ondes électromagnétiques ;
- ▶ Risques liés à l'évolution des normes relatives à l'utilisation de données personnelles éventuellement recueillies par les objets connectés ;
- ▶ Risques liés à la concurrence de nouveaux entrants ;
- ▶ Risque pour les produits sous marque propre de ne pas satisfaire les attentes du Grand Public ;
- ▶ Risque lié au développement de la notoriété de la marque AwoX ;
- ▶ Risques de dépendance à l'égard des dirigeants « hommes-clés » ;
- ▶ Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe ;
- ▶ Risque de qualité et d'obsolescence des produits du Groupe ;
- ▶ Risque lié à la dépendance à l'égard des sous-traitants ;
- ▶ Dépendance par rapport au marché des composants électroniques ;
- ▶ Risques environnementaux ;
- ▶ Risques liés à la réalisation de contrats de licence et de collaboration conclus par AwoX ;
- ▶ Risque lié au développement de partenariats commerciaux et aux clients ;
- ▶ Risque de contrepartie ;
- ▶ Risque de taux ;
- ▶ Risque sur actions et autres instruments financiers ;
- ▶ Risque de crise financière majeure ;
- ▶ Risques liés au dispositif fiscal du Crédit Impôt Recherche (CIR) ; et
- ▶ Risque de réputation.

L'attention des actionnaires est attiré sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

5 Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

5.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autres que l'Euro, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société-mère.

Le résultat opérationnel, ainsi que les actifs des entités américaine et singapourienne, sont soumis aux fluctuations des cours de change, essentiellement aux fluctuations de la parité euro/dollar US et euro/dollar SGP.

En ce qui concerne le risque de change, et notamment Euros/USD, la société dispose d'une couverture naturelle de son volume d'achat de produits en USD par l'entremise de l'encaissement en USD des licences de technologie de connectivité.

En sus, une couverture de change a été mise en œuvre pour un complément d'achats en USD prévu en 2017 et lié à la hausse de l'activité vente d'objets connectés AwoX.

Le notionnel couvert par ces 6 contrats existants à cette date se décompose comme suit :

- 60 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 40 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 40 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 780 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018 ;
- 1.060 milliers d'USD\$ à échéance 20/02/2018 ; et
- 530 milliers d'USD\$ à échéance 20/02/2018.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Le risque de crédit clients fait l'objet d'un suivi individualisé par la direction, et donne lieu, pour une partie des créances export, à la souscription d'une couverture d'assurance adaptée.

5.3 Risque de liquidité et de trésorerie

Sur la base de prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels et d'investissement.

Le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

5.4 Risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital.

6 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits

Concernant les placements de trésorerie de la Société, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Disponibilités	1 384	1 978
Placements de trésorerie	1	2 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 385	4 739
Découverts bancaires	(123)	(503)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		
pour le tableau de flux de trésorerie	1 263	4 236

Les disponibilités détenues en banque sont principalement détenues en euros.

Les dépôts à terme nantis sont exclus du total des Équivalents de trésorerie et sont présentés en Autres actifs courants ou Autres actifs non courants en fonction de leur échéance.

7 Événements importants survenus entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils ont été établis

AwoX est actuellement engagé dans le projet d'acquisition d'une société européenne spécialisée dans la conception et la distribution de produits électroniques et de domotique sans-fil pour le confort et la sécurité de la maison.

Cette opération stratégique, initiée en avril 2017, vise à bâtir une ETI (entreprise de taille intermédiaire) européenne leader dans l'univers de la Smart Home. Pour rappel, sur son dernier exercice clos, cette société européenne a réalisé un chiffre d'affaires voisin de 20 M€, en croissance

annuelle moyenne de 10% sur ses quatre derniers exercices, pour une marge d'EBITDA supérieure à 5%.

Au cours du 2nd semestre, les discussions relatives à ce projet de rapprochement se sont poursuivies de manière informelle avec les actionnaires de la société, ainsi qu'avec différents partenaires financiers et industriels, sur les modalités de réalisation de cette opération. L'avancée de ces discussions sera matérialisée par la signature d'une nouvelle lettre d'intention par les parties, postérieurement à la clôture des comptes annuels des deux sociétés.

La valorisation retenue dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital devrait être d'environ 10 M€, avec un complément de prix de 0,8 M€. L'opération serait financée à hauteur d'environ 8 M€ en numéraire, et 2 M€ via une émission d'obligations convertibles réservée aux actionnaires de la société concernée. Le complément de prix de 0,8 M€ serait également versé via une émission d'obligations convertibles réservée aux actionnaires de la société concernée. Ces montants n'incluent pas les différents frais liés à la réalisation de l'opération et à son financement.

Le financement de ce projet d'acquisition se décomposerait de la manière suivante :

- Environ 6 M€ via une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'AwoX. L'augmentation de capital serait garantie par des engagements de souscription d'au moins 75% et pourrait permettre l'entrée de nouveaux partenaires financiers ;
- 3 M€ via une émission d'obligations convertibles en actions AwoX nouvelles et/ou existantes (OCEANE) réservée aux actionnaires de la société concernée ;
- 3 M€ via des prêts auprès d'un pool bancaire.

AwoX vise de finaliser cette opération dans le courant du 2ème trimestre 2018, après convocation de ses actionnaires en assemblée générale fin mars 2018 pour déléguer les autorisations permettant la réalisation des opérations et sous réserve de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

8 Activité du Groupe en matière de recherche et de développement

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse de la manière suivante sur l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	Brevets / licences	Frais de développement	Marque	Immos en cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Montant à l'ouverture	394	798	1 620	100	2 912
Acquisitions	32			218	250
Cessions					0
Transferts		308		(308)	0
Amortissements	(119)	(423)			(542)
Ecart de conversion					0
Montant à la clôture	306	684	1 620	10	2 620
Au 31 décembre 2017					
Valeur brute	810	2 727	1 620	10	5 168
Amortissements et dépréciations cumulés	(504)	(2 044)			(2 548)
Valeur nette	306	684	1 620	10	2 620

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Brevets / licences	Frais de développement	Marque	Immos en cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2016					
Montant à l'ouverture	335	806	1 620	105	2 865
Acquisitions	142	31		397	570
Cessions	(1)				(1)
Transferts	28	354		(401)	(19)
Amortissements	(110)	(393)			(503)
Montant à la clôture	394	798	1 620	100	2 912
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute	783	2 419	1 620	100	4 922
Amortissements et dépréciations cumulés	(389)	(1 621)			(2 010)
Valeur nette	394	798	1 620	100	2 912

Les frais de développement activés qui s'élèvent en valeur nette à 684 milliers d'euros et 798 milliers d'euros aux 31 décembre 2017 et 2016 respectivement sont composés exclusivement de coûts de personnel et frais d'honoraires.

Les immobilisations incorporelles en-cours comprennent notamment les frais de développement de la période.

La marque a fait l'objet d'une évaluation à la clôture 2014 lors d'un regroupement d'entreprise. Elle a été évaluée selon la méthode des redevances, sur la base d'un taux de redevance de 1.8%, d'un taux d'actualisation de 11% et d'une durée de vie non finie compte tenu de sa durée de protection juridique.

Il n'y a pas eu de constatation de perte de valeur en application de la norme IAS 36 au cours des exercices présentés.

9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits

Concernant les placements de trésorerie de la Société, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Disponibilités	1 384	1 978
Placements de trésorerie	1	2 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 385	4 739
Découverts bancaires	(123)	(503)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		
pour le tableau de flux de trésorerie	1 263	4 236

Les disponibilités détenues en banque sont principalement détenues en euros.

Les dépôts à terme nantis sont exclus du total des Équivalents de trésorerie et sont présentés en Autres actifs courants ou Autres actifs non courants en fonction de leur échéance.

10 Événements importants survenus entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils ont été établis

Nous vous invitons à vous référer au paragraphe « *Évènements postérieurs à la clôture* » de l'annexe aux comptes sociaux et à la note 39 de l'annexe aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

AwoX est actuellement engagée dans le projet d'acquisition d'une société européenne spécialisée dans la conception et la distribution de produits électroniques et de domotique sans-fil pour le confort et la sécurité de la maison.

Cette opération stratégique, initiée en avril 2017, vise à bâtir une ETI (entreprise de taille intermédiaire) européenne leader dans l'univers de la Smart Home. Pour rappel, sur son dernier exercice clos, cette société européenne a réalisé un chiffre d'affaires voisin de 20 M€, en croissance

annuelle moyenne de 10% sur ses quatre derniers exercices, pour une marge d'EBITDA supérieure à 5%.

AwoX vise de finaliser cette opération dans le courant du 2ème trimestre 2018.

PARTIE 8 : ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1 Tableau de concordance Grenelle II

Article	Description	Paragraphe de la partie 6 du présent rapport
1.	INFORMATIONS SOCIALES	
	<i>Emploi</i>	1.1
	<i>L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique</i>	1.1.1
	<i>Les embauches et les licenciements</i>	1.1.2
	<i>Les rémunérations et leur évolution</i>	1.2
	<i>Rémunérations au sein de la société</i>	1.2.1
	<i>Participation</i>	1.2.2
	<i>Intéressement versé en 2016</i>	1.2.3
	<i>Organisation du travail</i>	1.3
	<i>Organisation du temps de travail</i>	1.3.1
	<i>Absentéisme</i>	1.3.2
	<i>Relations sociales</i>	1.4
	<i>L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</i>	1.4.1
	<i>Le bilan des accords collectifs</i>	1.4.2
	<i>Santé et sécurité</i>	1.5
	<i>Les conditions de santé et de sécurité au travail</i>	1.5.1
	<i>Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail</i>	1.5.2
	<i>Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles</i>	1.5.3
	<i>Formation</i>	1.6
	<i>Les politiques mises en œuvre en matière de formation</i>	1.6.1
	<i>Le nombre total d'heures de formation – L'effort formation</i>	1.6.2
	<i>Diversité et égalité des chances/ Egalité de traitement</i>	1.7
	<i>La politique de mise en œuvre et Les mesures prises en faveur de l'emploi entre les femmes et les hommes</i>	1.7.1
	<i>La politique de mise en œuvre et Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées</i>	1.7.2

	<i>La politique de mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations</i>	1.7.3
	<i>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants</i>	1.7.4
2	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
	<i>Politique générale en matière environnementale</i>	2.1
	<i>L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement</i>	2.1.1
	<i>Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement</i>	2.1.2
	<i>Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</i>	2.1.3
	<i>Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours</i>	2.1.4
	<i>Pollution et gestion des déchets</i>	2.2
	<i>Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</i>	2.1.2
	<i>Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</i>	2.2.2
	<i>La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité</i>	2.2.3
	<i>Lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	2.2.4
	<i>Utilisation durable des ressources</i>	2.3
	<i>La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</i>	2.3.1
	<i>La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation</i>	2.3.2
	<i>La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables</i>	2.3.3
	<i>L'utilisation des sols</i>	2.3.4
	<i>Changement climatique</i>	2.4
	<i>Les rejets de gaz à effet de serre</i>	2.4.1
	<i>L'adaptation aux conséquences du changement climatique</i>	2.4.2
	<i>L'économie circulaire</i>	2.4.3
	<i>Protection de la biodiversité</i>	2.5

	<i>Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</i>	2.5.1
3	INFORMATIONS SOCIETALES	
	<i>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales</i>	3.1
	<i>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</i>	3.2
	<i>Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations</i>	3.2.1
	<i>Les actions de partenariat ou de mécénat</i>	3.2.2
	<i>Sous-traitance et fournisseurs</i>	3.3
	<i>La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</i>	3.3.1
	<i>L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</i>	3.3.2
	<i>Loyauté des pratiques</i>	3.4
	<i>Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</i>	3.4.2
	<i>Les autres actions engagées, au titre du présent 3.3., en faveur des droits de l'homme</i>	3.4.3

2 Tableau des résultats des cinq (5) derniers exercices : SA AWOX

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	1 018 572	897 942	897 942	897 719	613 068
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	4074286	3591767	3591767	3590875	613068
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	8 097 924	4 508 030	5 213 378	5 808 225	6 958 874
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 701 614)	(3 071 818)	(3 932 495)	(2 429 472)	(645 056)
Impôts sur les bénéfices	(695 040)	(969 625)	(1 143 755)	(1 057 799)	(974 972)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(2 301 656)	(4 818 382)	(4 198 769)	(2 611 268)	(229 555)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	(1)	(1)	(0)	(1)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	34	44	45	44	32
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 896 970	2 616 584	2 576 590	2 055 711	1 780 630
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	774 410	1 089 163	1 135 689	930 549	813 078

3 Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Nature de la délégation/autorisation	Date de l'AGE	Date D'expiration	Plafond global	Utilisation(s) durant l'exercice clos le 31 décembre 2017	Montant résiduel
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission à titre gratuit, de bons d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BRACKNOR FUND LTD	28/07/2017 1 ^{ère} résolution	27/01/2019	Montant nominal maximum : 6.363.000 euros imputable sur le plafond global 7.526.750 euros	Conseil d'administration du 28 juillet 2017 : émission de 30 Bons d'Emission au profit de Bracknor Fund Ltd	0 %
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	30/06/2017 8 ^{ème} résolution	29/12/2018	3.000.000 € dans la limite de 10 % du capital social	Néant	100%
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	30/06/2017 9 ^{ème} résolution	29/12/2018	10 % du capital social par période de 24 mois	Néant	100%
Délégation de compétence à conférer au conseil à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital	16/06/2016 9 ^{ème} résolution	15/08/2018	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 7.526.750 euros	Néant	100%
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par	16/06/2016 10 ^{ème}	15/08/2018	Montant nominal maximum des augmentations de	Néant	100%

voie d'offre au public, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital	résolution		capital : 7.526.750 euros		
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital	16/06/2016 11 ^{ème} résolution	15/08/2018	Montant nominal maximum : 125.000 euros imputable sur le plafond global 7.526.750 euros	Néant	100%
Autorisation à conférer au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre des délégations de compétence objet des précédentes résolutions, en cas de demandes excédentaires	16/06/2016 12 ^{ème} résolution	15/08/2018	15% de l'émission initiale dans la limite du plafond global de 7.526.750 euros	Néant	100%
Autorisation conférée au conseil à l'effet de fixer le prix d'émissions des actions ou des valeurs mobilières qui seraient émises avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an tel qu'il serait ajusté en fonction d'opération pouvant l'affecter postérieurement à l'assemblée générale, dans des conditions à déterminer par celle-ci	16/06/2016 13 ^{ème} résolution	15/08/2018	Dans la limite de 10% du capital par an	Néant	100%
Délégation de compétence conférée au conseil à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la Société, dans la limite de 10% du capital social et, en vue de rémunérer mes apports de titres réalisés au profit de la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange	16/06/2016 14 ^{ème} résolution	15/08/2018	Dans la limite de 10% du capital social par an et de 7.526.750 euros	Néant	100%

Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres	16/06/2016 16 ^{ème} résolution	15/08/2018	Montant nominal maximum : 300 000 € étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond global de 300.000 euros	Néant	100%
Autorisation conférée au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au bénéfice des salariés et/ou mandataires sociaux de la société conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce	16/06/2016 18 ^{ème} résolution	15/08/2019	10% du capital social à la date de la décision	Néant	100%
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer avec suppression du droit préférentiel de souscription des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes déterminées	16/06/2016 19 ^{ème} résolution	15/12/2017	350 000 BSA donnant droit à la souscription de 350.000 actions ordinaire de la Société	Conseil d'administration du 4 mai 2017 : émission et attribution de 290.000 BSPCE	0% ⁽¹⁾
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer avec suppression du droit préférentiel de souscription des bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise au profit des salariés et des dirigeants dans les conditions visées à l'article 163bis du Code général des impôts	16/06/2016 20 ^{ème} résolution	15/12/2017	350 000 BSPCE donnant droit à la souscription de 350.000 actions ordinaire de la Société	Conseil d'administration du 4 mai 2017 : émission et attribution de 60.000 BSA	0% ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ces délégations de compétence ayant expiré, aucun BSA ou BSPCE ne pourra être émis sur la base de celles-ci.

4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 à L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport :

- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ; et
- du choix fait de la modalité d'exercice de la direction générale.

Il a également pour objet de présenter :

- la composition ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- les dispositions du Code Middledex auquel la Société se réfère, ayant été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été ;
- les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités.

En outre, en application de l'article L.225-37-3, ce rapport vise à vous présenter, pour chacun des mandataires sociaux :

- la rémunération totale et les avantages de toute nature versés par la société durant l'exercice, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de créance ou donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées à l'article L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce ;
- la description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués ;
- les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci ;

De plus, en application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, ce rapport vous expose :

- la structure du capital de la Société ;
- les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce ;

- la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci ;
- les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel ;
- les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration ;
- les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
- les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Enfin, ce rapport vous présente les projets de résolution relatifs aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat.

Les termes de ce rapport ont été approuvés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mars 2018.

Code de gouvernance Middlenext

La Société a décidé de se référer au Code Middlenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 en tant que code de référence en matière de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce. La Société a estimé que ledit code était plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, le Conseil d'administration, conformément à la recommandation n°19, a pris connaissance des points de vigilance du code Middlenext.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé des cinq administrateurs suivants, dont un administrateur indépendant.

Nom, prénom, titre ou des fonction administrateurs	Année première nomination	Échéance du mandat	Administrateur indépendant	Comité d'audit
Alain Molinié Président du Conseil d'administration - Directeur Général Administrateur	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017	NON	
	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017		
Eric Lavigne Directeur Général Délégué Administrateur	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017	NON	
	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017		
Frédéric Pont Directeur Général Délégué Administrateur	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017	NON	
	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017		
Frédérique Mousset Administrateur	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017	NON	Membre
Yves Maitre d'Amato Administrateur	2014	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017	OUI	Membre et président

Conformément à la recommandation n°1 du code Middlednext, les administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé y compris étrangères extérieures au Groupe.

Liste des fonctions et mandats exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nom	Nature du mandat	Société
Alain Molinié	Président directeur général	VEOM
	Président	CABASSE
	Administrateur	DiaDom Care SAS
	Gérant	AwoX Private Limited Singapour
	Gérant	AwoX Limited USA
	Gérant	AwoX China
Eric Lavigne	Administrateur	VEOM
Frédéric Pont	Administrateur	VEOM
	Gérant	SF Partner, SCI Cap 70
	Gérant	Les Filles Vernies
Frédérique Mousset	Néant	Néant
Yves Maître d'Amato	Exécutif vice-président objets connectés et partenariat Board member and lead director	ORANGE SA
		Sequans SA
	Board member Gérant	Orange China
		Able France

Exposé de la revue annuelle du Conseil d'administration des conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps et de ses conclusions

Conformément à la proposition n°27 de la recommandation AMF 2012-05, nous portons à votre connaissance les conclusions de la réunion du conseil d'administration en date du 26 mars 2018 relative à l'examen annuel réalisé conformément à l'article L.225-40-1 du Code de commerce des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Lors de sa réunion en date du 26 mars 2018, le Conseil d'administration a procédé au réexamen de l'unique convention entrant dans le champ de l'article L.225-38 du Code de commerce. Après avoir évalué que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son accord initial, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a maintenu son autorisation.

Conventions visées à l'article L225-37-4 2°, dernier alinéa du Code de commerce

Conformément à l'article L.225-37-4 2°, nous vous informons qu'aucune convention n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Mode d'exercice de la direction générale

A la date du présent document, le Conseil d'administration a opté pour la non dissociation des fonctions de président et de directeur général. La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Alain MOLINIE, en qualité de Président Directeur Général. Il a été jugé que ce groupement était le plus favorable au bon fonctionnement de la Société.

Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Le Président Directeur Général de la Société n'a pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'administration compte une femme parmi ses cinq membres, soit 20% des membres du Conseil d'administration.

Membres du Conseil d'administrateur indépendants

La notion de membre indépendant est définie par le code Middlednext. Aux termes de sa version de septembre 2016, est réputé indépendant l'administrateur qui cumule les critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, le Conseil d'administration a réexaminé la situation de ses membres au regard de ces critères d'indépendance et a considéré que l'un d'entre eux : Monsieur Yves Maître d'Amato est indépendant conformément à la définition donnée par le code Middlenext. Une réflexion est en cours en vue d'identifier des profils d'administrateurs indépendants disposant d'une expertise adaptée aux spécificités de la Société.

Durée des mandats

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est fixée à quatre (4) ans. Cette durée a été estimée conforme par la Société à la recommandation n°9 du code Middlenext. À ce jour, Awox n'a pas jugé utile de proposer une modification statutaire tendant à permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs eu égard à sa taille et à sa composition.

Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation n°1 du code Middlenext, chaque membre du Conseil d'administration est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il s'engage à :

- se conformer aux règles légales du cumul des mandats
- se conformer à la réglementation en vigueur
- informer le conseil en cas de conflits d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat
- faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale
- respecter le secret professionnel.

Choix des membres du Conseil d'administration

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque membre du Conseil d'administration, une information sur son expérience, sa compétence et la liste des mandats exercés est communiquée dans le rapport présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale et exposant les projets de résolutions soumises à sa son approbation. Ces informations sont mises en ligne sur le site internet de la Société. La nomination ou le renouvellement de chaque membre du Conseil d'administration fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation n°8 du Code Middlenext.

Missions du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont celles prévues par la loi et les statuts de la Société.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur.

Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 mars 2014, prévoit notamment que sauf pour les opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce et le cas échéant par les statuts, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil d'administration qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

- Les modalités de convocations

Les administrateurs sont convoqués dans les formes et délais autorisées par l'article 17 des statuts de la Société.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes semestriels.

- Les modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision

Les membres du Conseil d'administration ont reçu, lors de chaque réunion du Conseil, tous les documents et informations jugés utiles à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 8 reprises aux jours et mois listés ci-après.

Dates de réunion du conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation	Principaux thèmes abordés
19 janvier 2017	Administrateurs : 5	Administrateurs : 100%	<ul style="list-style-type: none"> - point d'étape sur un projet en cours ; - Examen d'un projet de management package ; - Questions diverses
21 avril 2017	Administrateurs : 5	Administrateurs : 100%	<ul style="list-style-type: none"> - Constatation d'une augmentation de capital ; - Examen et arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2016 ; - Proposition d'affectation du résultat ; - Examen et arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2016 ; - Approbation du rapport du Président ; - Point sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ; - Arrêté du rapport du Conseil d'administration ; - Examen des conventions réglementées ; - Examen de diverses questions de <i>corporate governance</i> ; - Examen de propositions de délégations à soumettre à la prochaine Assemblée.
4 mai 2017	Administrateurs : 5	Administrateurs : 100%	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de délégations et autorisations ; - Rémunération de la direction générale ; - Questions diverses
22 mai 2017	Administrateurs : 5	Administrateurs : 100%	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur un projet en cours ; - Convocation des actionnaires en assemblée générale ; - Questions diverses
29 mai 2017	Administrateurs : 5	Administrateurs : 100%	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur un projet en cours ; - Calendrier des opérations - Convocation des actionnaires en assemblée générale extraordinaire.
15 juin 2017	Administrateurs : 4	Administrateurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Report de la date de l'assemblée générale du 11

		80%	juillet ; - Autorisation de signature d'un avenant.
28 juillet 2017	Administrateurs : 4	Administrateurs : 80%	- Mise en œuvre d'une délégation ; - Questions diverses.
13 septembre 2017	Administrateurs : 4	Administrateurs : 80%	- [Examen et arrêté de la situation comptable semestrielle au 30 juin 2017 ; - Etablissement du Rapport Financier Semestriel ; - Questions diverses.
26 mars 2018	Administrateurs : 5	Administrateurs : 100 %	- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; - Examen et arrêté du Rapport Financier Annuel ; - Proposition d'affectation du résultat ; - Examen des conventions réglementées ; - Examen de diverses questions de <i>corporate governance</i> ; - Questions diverses.

Évaluation des travaux et du fonctionnement du Conseil

En vue de se conformer à la recommandation n°11 du code Middlenext, le Conseil étudie actuellement la mise en place d'une procédure d'autoévaluation des travaux et du fonctionnement du Conseil.

Mise en place de comités

Conformément à la recommandation n°6 du code Middlenext, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

Comité d'audit

Le Conseil d'administration en date du 10 mars 2014 a décidé de se constituer en comité d'audit conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce pour une durée illimitée.

Composition

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration, lorsqu'il se réunit en vue d'exercer les missions du comité d'audit, est composé des administrateurs suivants :

- Monsieur Yves Maître d'Amato, président
- Madame Frédérique Mousset

Tableau des délégations et autorisations octroyées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires

Le lecteur est invité à se référer à l'Annexe 3 du rapport de gestion.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'article 16 des statuts de la Société prévoit les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Cumul d'un contrat de travail avec un mandat de président directeur général et directeur général délégué

A la date du présent rapport, il n'existe aucun cumul entre un mandat de président directeur général et directeur général délégué et un contrat de travail au sein de la Société.

Nous vous informons que Monsieur Eric Lavigne est titulaire d'un contrat de travail au sein de la société VEOM.

Rémunération des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants au sein de la Société

**Montants versés au cours de l'exercice clos le 31
décembre 2017 au mandataire social**

Alain Molinié – Président Directeur Général	
Rémunération fixe ⁽¹⁾	180.000 euros
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	-
Rémunération variable pluriannuelle	-
Rémunération exceptionnelle	-
Jetons de présence	-
Avantages en nature	-
Total	180.000 euros

(1) Base brute avant impôt

(2) La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice.

**Montants versés au cours de l'exercice clos le 31
décembre 2017 au mandataire social**

Eric Lavigne – Directeur général délégué	
Rémunération fixe ⁽¹⁾	120.070 euros
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	7.500 euros
Rémunération variable pluriannuelle	
Rémunération exceptionnelle	
Jetons de présence	
Avantages en nature	
Total	127.570 euros

(1) Base brute avant impôt

(2) La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice.

Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au mandataire social	
Frédéric Pont – Directeur général délégué	
Rémunération fixe ⁽¹⁾	160.000 euros
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	10.000 euros
Rémunération variable pluriannuelle	-
Rémunération exceptionnelle	-
Jetons de présence	-
Avantages en nature	-
Total	170.000 euros

(1) Base brute avant impôt

(2) La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice.

Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au mandataire social	
Frédérique Mousset - Administrateur	
Jetons de présence	-
Autres rémunérations ⁽¹⁾⁽²⁾	58.628 euros
Total	58.628 euros

(1) Base brute avant impôt

(2) Rémunération versée par la Société à Madame Mousset au titre de son contrat de travail en qualité de directrice des ressources humaines et de la communication comprenant (i) une partie fixe (53.340€), (ii) une partie variable évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice (8.000€) et (iii) des avantages en nature (288€).

Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au mandataire social	
Yves Maître d'Amato - Administrateur	
Jetons de présence	17.083
Autres rémunérations	-
Total	17.083

Les jetons de présence, dont le montant a été fixé à 10.000 euros brut annuel pour l'ensemble des administrateurs sous la 5^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 juin 2016, sont intégralement attribués par le Conseil d'administration au profit de Monsieur Yves Maître d'Amato à effet de sa nomination en qualité d'administrateur de la société AwoX en date du 13/04/2016 et ont été versés en date du 27 mars 2018 à hauteur de 17.083 Euros prorata temporis pour la période du 13/04/2016 (date d'effet de sa nomination) au 31 décembre 2017.

Les mandataires sociaux sont remboursés de leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances, sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération pluriannuelle.

Le 4 mai 2017, le Groupe a remplacé les plans d'options sur actions, d'actions gratuites ou autres instruments dilutifs de capitaux propres existants par la mise en place de nouveaux plans, les bénéficiaires ayant renoncé expressément aux plans qui étaient en circulation.

Certains mandataires sociaux et dirigeants ont bénéficié au cours de l'exercice de l'attribution de 261 014 BSPCE et 60 000 BSA (voir détails en Note 17 de l'annexe aux comptes annuels).

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La Société entend faire ses meilleurs efforts, eu égard à ses spécificités, en vue de se conformer aux recommandations du Code MiddleNext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et à celle des administrateurs non dirigeants.

État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé

Néant

Présentation des projets de résolution relatifs aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat.

Le lecteur est invité à se référer à l'annexe 5 « Rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce », figurant ci-après, dans laquelle les principes et critères de détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont détaillés.

A la date du présent rapport, les projets de résolutions relatifs à ces principes et critères n'ont pas été arrêtés par le Conseil d'administration.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Structure du capital

Le capital de la Société est détenu majoritairement par la société VEOM, elle-même détenue majoritairement par Messieurs Molinié et Lavigne.

À la clôture de l'exercice 2017, la structure du capital est la suivante :

Actionnariat	Capital au 31/12/2017			
	Nombre d'Actions	%	Droits de vote exerçables	%
VEOM	801 164	19,66%	1 427 328	30,32
BNP PARIBAS DEV *	102 565	2,52%	102 565	2,18
SORIDEC **	112 200	2,75%	112 200	2,38
JEREMIE LR	26 258	0,64%	26 258	0,56
ISATIS ***	226 972	5,57%	226 972	4,82
DEVTEC	199 002	4,88%	199 002	4,23
AUTRES NOMINATIFS	26 357	0,65%	52 714	1,12
FLOTTANT	2 560 642	62,85%	2 560 642	54,39
ACTIONS AUTO DETENUES ****	19 126	0,47%	N/A	N/A
Total	4 074 286	100%	4 707 681	100%

Instruments dilutifs donnant accès au capital de la Société au 31 décembre 2017 :

En avril 2017, Awox a annoncé la signature d'un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd en vue de la mise en place d'une ligne de financement flexible par émission de 600 OCA d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, se décomposant en deux catégories d'OCA (les « OCA 1 » pour 1 M€ et les « OCA 2 » pour 5 M€), assorties de BSA, pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 6 M€ (le « Contrat d'Emission »), sous réserve d'approbation par les actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'Awox qui s'est réunie le 28 juillet 2017 a voté en faveur de la mise en place de ce financement. Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la première résolution de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration réuni le 28 juillet 2017 a décidé d'émettre 30 Bons d'Emission au profit de Bracknor Fund Ltd (l'« Investisseur »), un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd. Ces Bons d'Emission ont été entièrement souscrits par l'Investisseur.

Comme prévu par le Contrat d'Emission, ce dernier a exercé immédiatement 5 Bons d'Emission et a ainsi souscrit 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant une première tranche d'OCA d'un montant nominal de 1 000 000 euros. Ces OCA sont assorties de 220.264 BSA, immédiatement détachés, ayant un prix d'exercice unitaire de 2,27 euros, susceptibles, en cas d'exercice intégral, de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaire d'environ 500 000 euros.

Il est rappelé qu'Awox a la possibilité de demander à l'Investisseur d'exercer les 25 autres Bons d'Emission, sous réserve de respecter certaines conditions, pendant les 36 mois suivant l'émission des BEOCABSA, soit jusqu'au 28 juillet 2020, en fonction de ses besoins dans le cadre du financement de l'accroissement de l'activité d'Awox dans les accessoires SmartHome (notamment prises et interrupteurs connectés) et en cas de signature d'accords commerciaux significatifs dans ces domaines d'activité ou avec d'autres industriels.

La perception par Awox du montant de 3 millions d'euros correspondant à l'exercice intégral des BSA dépend notamment de la volonté du porteur de BSA, à savoir Bracknor Fund Ltd ou l'un de ses affiliés, d'exercer tout ou partie des BSA, du cours de l'action d'Awox et des volumes échangés sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Par ailleurs, le 4 mai 2017, le Groupe a remplacé les plans d'options sur actions, d'actions gratuites ou autres instruments dilutifs de capitaux propres existants par la mise en place de nouveaux plans, les bénéficiaires ayant renoncé expressément aux plans qui étaient en circulation.

La charge comptabilisée en application d'IFRS 2 sur le 1er semestre 2017 pour les plans de paiement en actions qui étaient en circulation et auxquels les bénéficiaires ont renoncé s'élève à 44 K€, soit le solde des plans.

Les 3 nouveaux plans attribués le 4 mai 2017 se détaillent comme suit :

Plan	Date d'attribution	Date d'expiration	Cours de l'action à la date d'octroi	Prix d'exercice	Nombre d'options	dont attribués aux dirigeants et mandataires sociaux	Période d'acquisition	Conditions de performance	Condition de présence
BSPCE 2017-1	04/05/17	04/05/2027	2,21 €	2,30 €	280 000	261 014	2 tranches ⁽¹⁾	Aucune	Oui
BSPCE 2017-2	04/05/17	04/05/2027	2,21 €	2,30 €	10 000		4 tranches ⁽²⁾	Aucune	Oui
BSA	04/05/17	04/05/2027	2,21 €	2,30 €	60 000	60 000	2 tranches ⁽³⁾	Aucune	Oui

⁽¹⁾ Les 280.000 BSPCE 2017-1 sont exerçables immédiatement à hauteur de 50%, et 50% à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois.

⁽²⁾ Les 10.000 BSPCE 2017-2 deviennent exerçables selon les modalités suivantes :

- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 1ère année de leur attribution
- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 2ème année de leur attribution
- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 3ème année de leur attribution
- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 4ème année de leur attribution

⁽³⁾ Les BSA sont exerçables immédiatement à hauteur de 50%, et 50% à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois.

VEOM SA			
Actionnariat	Nombre d'Actions	%	Droits de vote
Alain Molinie	68 981	47,18%	68 981
Eric Lavigne	32 148	21,99%	32 148
ISATIS (Antin)	12 243	8,37%	12 243
SFP + Frederic PONT	10 879	7,44%	10 879
SORIDEC 1 et 2	13 102	8,96%	13 102
BNP Paribas Dev	8 870	6,07%	8 870
Total	146 223	100%	146 223

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Nous vous informons que l'article 13 – droits et obligations attachés actions – des statuts prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir une fraction égale à 7,5% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du code de commerce

Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1 de la partie 4 du rapport de gestion.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En application de l'article 13 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Mécanismes de contrôle prévus dans le cadre du système d'actionnariat du personnel

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun mécanisme de contrôle en vigueur à ce jour prévu dans un système d'actionnariat du personnel dont les droits de contrôle ne serait pas exercés par ce dernier.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les statuts prévoient que la Société est administrée par un conseil d'administration composé conformément aux dispositions légales.

- **Nomination des administrateurs**

Concernant les dispositions légales, une personne physique ou morale peut être nommée administrateur de la Société.

Chaque administrateur doit être capable ou mineur émancipé et ne pas être frappé d'incompatibilités ou d'interdictions prévues par la loi.

L'administrateur peut être salarié de la Société à condition que son contrat de travail soit antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur et qu'il corresponde à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder au tiers des administrateurs en fonction.

La nomination et le renouvellement des administrateurs au cours de la vie sociale sont de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et doivent figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée, hors cas de nomination à la suite d'une révocation.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique, qui ne doit pas être âgé de plus de 70 ans. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et est rééligible (article 16 des statuts).

Les administrateurs sont rééligibles et les statuts ne comportent pas de dispositions contraires.

Les statuts ne fixent pas de nombre minimum d'administrateurs supérieur au minimum légal.

- **Remplacement des administrateurs**

Lorsqu'en cours de ses fonctions, le président du conseil d'administration atteint l'âge limite de 70 ans, il est réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions statutaires et conformément aux dispositions légales (article 16 des statuts).

En cas de vacances de postes d'administrateurs par suite de décès ou de démissions, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui seront soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

La cooptation n'est pas possible dans le cas où le nombre des administrateurs est inférieur au minimum légal de trois et l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

Conformément aux dispositions légales, les mandats d'administrateur prennent fin par l'arrivée du terme, par application des règles de limite d'âge, par la survenance d'un événement personnel empêchant l'administrateur d'exercer ses fonctions (décès, maladie...), par dissolution ou transformation de la Société, par l'adoption d'un nouveau régime (directoire et conseil de surveillance) et enfin par révocation ou démission.

- **Modification des statuts**

La modification des statuts de la Société obéit aux dispositions légales conférant compétence unique à l'assemblée générale extraordinaire.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les pouvoirs du conseil d'administration concernant les programmes de rachat d'actions sont autorisés et délégués par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social de la Société (et dans la limite de 5% du capital pour acquérir des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport). Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois et pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de vingt-quatre (24) mois.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes primes ou de réserves disponibles et lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces annulations et modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence.

En cas d'émission d'actions, les pouvoirs éventuellement accordés au conseil d'administration seront autorisés et délégués par l'assemblée générale des actionnaires.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, à la date du présent rapport, il n'existe aucun accord entre actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

A la connaissance de la Société, à la date du présent rapport, il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés si ceux-ci venaient à démissionner ou être licenciés sans cause réelle et sérieuse ou encore si leur emploi prenait fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Accords conclus par la Société qui seraient modifiés en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

5 Rapport du conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration arrêtera la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux lors sa réunion qui convoquera l'Assemblée Générale annuelle. Cette politique de rémunération visera :

- le président directeur général ou le directeur général en cas de dissociation des fonctions ;
- les directeurs généraux délégués.

Cette politique est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 et s'inscrit dans la continuité de la politique en vigueur en 2017 tout en prenant en compte, en fonction des spécificités de la Société, les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext auquel la Société se réfère en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Cette politique est revue annuellement par le Conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires sur rapport de ce dernier en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce.

Politique de rémunération applicable au président directeur général ou au directeur général en cas de dissociation des fonctions ainsi qu'aux directeurs généraux délégués (ci-après les « Mandataires Sociaux Dirigeants »)

La rémunération des Mandataires Sociaux Dirigeants peut comprendre une part fixe, une part variable annuelle, une part exceptionnelle et des avantages en nature.

La part fixe est soumise à la revue du Conseil d'administration dans les cas où ce dernier déciderait de la modifier eu égard notamment au contexte du marché, aux évolutions propres à Awox et à l'évolution des rémunérations des salariés du Groupe.

La part variable annuelle (ci-après la « Part Variable Annuelle ») a pour objet de refléter la contribution personnelle des Mandataires Sociaux Dirigeants au développement du Groupe. Elle est équilibrée par rapport à la partie fixe.

Des critères de performance quantifiables et/ou qualitatifs sont fixés chaque année par le Conseil d'administration et contribuent à maintenir un lien entre la performance du Groupe et la rémunération des Mandataires Sociaux Dirigeants dans une perspective de court, moyen et long terme.

La part exceptionnelle (ci-après la « Part Exceptionnelle ») a pour objet, quant à elle, de refléter la contribution personnelle des Mandataires Sociaux Dirigeants à la réalisation d'opérations exceptionnelles participant au développement et à la structuration du Groupe. Elle est équilibrée par rapport aux parties fixe et variable annuelle.

Le versement des éléments de rémunération correspondant à la Part Variable Annuelle et à la Part Exceptionnelle au titre de l'exercice 2018 sera conditionné à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018.

Les Mandataires Sociaux Dirigeants pourront bénéficier d'avantages en nature tels qu'un véhicule de fonction et une assurance perte d'emploi des dirigeants d'entreprise.

Par ailleurs, les Mandataires Sociaux Dirigeants pourront bénéficier, le cas échéant, de la protection des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé pouvant être mis en place au sein de la Société.

Les Mandataires Sociaux Dirigeants pourront également se voir attribuer gratuitement des actions de la Société dans les conditions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce. L'attribution définitive de ces actions sera soumise à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de la Société appréciées sur une période d'une durée significative.

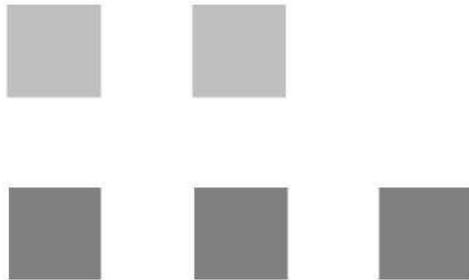
En outre, les Mandataires Sociaux Dirigeants pourront se voir attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dans les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code général des impôts. L'exercice de tout ou partie des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ainsi attribués pourra être soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de la Société appréciées sur une période d'une durée significative ainsi qu'à des périodes d'indisponibilité (« *vesting* »).

Enfin, les Mandataires Sociaux Dirigeants pourront bénéficier d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions. Le bénéfice de ces indemnités et/ou avantages sera subordonné au respect de conditions liées aux performances des Mandataires Sociaux Dirigeants appréciées au regard de celles de la Société dans le respect des dispositions des articles L.225-42-1 et L.225-90-1 du Code de commerce.

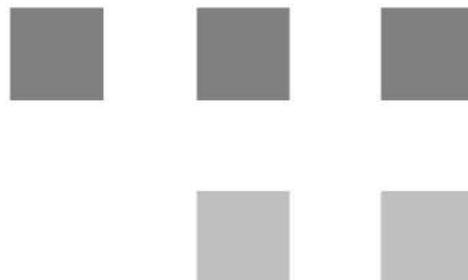
Les Mandataires Sociaux Dirigeants pourront percevoir des jetons de présence au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

III COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AWOX
93 PLACE PIERRE DUHEM
34000 MONTPELLIER



Comptes annuels
31/12/2017



Bilan



Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	2 695 864	2 035 761	660 102	766 716
Concession, brevets et droits similaires	360 358	148 880	211 478	265 743
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	299 591		299 591	192 347
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 355 813	2 184 641	1 171 171	1 224 805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 023 298	3 467 966	1 555 332	1 778 277
Autres immobilisations corporelles	398 582	346 614	51 968	87 322
Immobilisations en cours	400 082		400 082	149 234
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 821 961	3 814 580	2 007 381	2 014 834
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 620 657	375 194	6 245 462	4 676 626
Créances rattachées à des participations	3 985 649	503 826	3 481 823	3 563 175
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	150 061	459	149 602	329 376
TOTAL immobilisations financières :	10 756 367	879 479	9 876 888	8 569 177
ACTIF IMMOBILISÉ	19 934 141	6 878 701	13 055 440	11 808 815
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	23 451		23 451	32 702
Stocks d'en-cours de production de biens	86 975		86 975	88 466
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	1 222 810	159 201	1 063 609	1 109 107
TOTAL stocks et en-cours :	1 333 236	159 201	1 174 034	1 230 275
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	106 276		106 276	107 951
Créances clients et comptes rattachés	1 545 813		1 545 813	1 307 371
Autres créances	1 093 294		1 093 294	1 780 194
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 745 383		2 745 383	3 195 515
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	361 131		361 131	3 661 413
Disponibilités	931 414		931 414	964 297
Charges constatées d'avance	69 827		69 827	239 304
TOTAL disponibilités et divers :	1 362 372		1 362 372	4 865 015
ACTIF CIRCULANT	5 440 991	159 201	5 281 790	9 290 805
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	32 032		32 032	5 853
TOTAL GÉNÉRAL	25 407 164	7 037 902	18 369 262	21 105 473

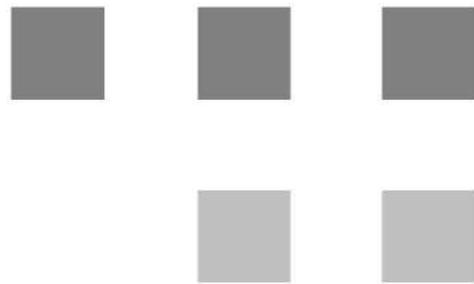
Bilan Passif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 018 572	1 018 572	897 942
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	10 729 935	15 013 108
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(2 301 656)	(4 818 382)
TOTAL situation nette :	9 446 850	11 092 668
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	79 426	55 035
CAPITAUX PROPRES	9 526 276	11 147 703
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	198 883	428 883
AUTRES FONDS PROPRES	198 883	428 883
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	62 701	23 432
	12 961	17 934
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	75 662	41 366
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 943 968	5 969 520
Emprunts et dettes financières divers	417 066	424 822
TOTAL dettes financières :	5 361 034	6 394 342
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 966 031	1 233 956
Dettes fiscales et sociales	817 487	686 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	172 738	877 494
TOTAL dettes diverses :	2 956 256	2 797 580
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	220 164	75 007
DETTES	8 537 454	9 266 929
Ecarts de conversion passif		
	30 987	220 591
TOTAL GÉNÉRAL	18 369 262	21 105 473

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises	3 556 863	2 113 963	5 670 826	2 360 476
Production vendue de biens				57 353
Production vendue de services	1 416 853	1 010 246	2 427 099	2 090 201
Chiffres d'affaires nets	4 973 715	3 124 209	8 097 924	4 508 030
Production stockée			1 042 371	1 359 234
Production immobilisée			16 000	
Subventions d'exploitation			41 518	57 317
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			241 153	100
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			9 438 967	5 924 680
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			5 063 171	1 469 711
Variation de stock de marchandises			(764)	142 170
Achats de matières premières et autres approvisionnement			174 885	72 853
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			10 742	28 514
Autres achats et charges externes			2 312 036	3 308 400
TOTAL charges externes :			7 560 070	5 021 648
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
			130 420	168 624
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 896 970	2 616 584
Charges sociales			774 410	1 089 163
TOTAL charges de personnel :			2 671 380	3 705 747
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 396 816	1 576 102
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			65 505	56 526
Dotations aux provisions pour risques et charges			45 122	1 891
TOTAL dotations d'exploitation :			1 507 443	1 634 519
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
			267 977	5 115
CHARGES D'EXPLOITATION			12 137 289	10 535 653
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(2 698 322)	(4 610 973)

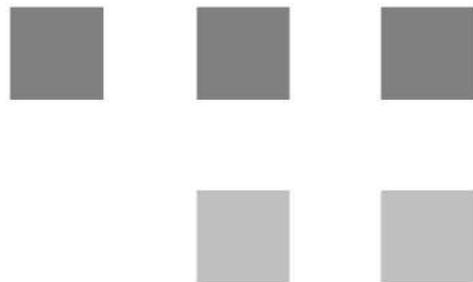
Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 698 322)	(4 610 973)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	62 586	207 915
Reprises sur provisions et transferts de charges	316 973	4 405
Différences positives de change		202 727
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	379 559	415 046
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	187 597	1 014 248
Intérêts et charges assimilées	89 223	100 114
Différences négatives de change		159 679
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	276 821	1 274 042
RÉSULTAT FINANCIER	102 738	(858 995)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 595 584)	(5 469 969)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 401	5 854
Produits exceptionnels sur opérations en capital	385 322	1 098
Reprises sur provisions et transferts de charges	80 844	
	481 566	6 952
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	375 863	184 684
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	478 888	34 613
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	27 928	105 693
	882 679	324 990
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(401 113)	(318 038)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(695 040)	(969 625)
TOTAL DES PRODUITS	10 300 093	6 346 678
TOTAL DES CHARGES	12 601 749	11 165 060
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 301 656)	(4 818 382)

Annexe



Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

Présentation de la société

AwoX est spécialisée dans la recherche et le développement, ainsi que la commercialisation, d'objets connectés de la maison et de licence des logiciels de connexion entre objets.

AwoX fournit ainsi une gamme de produits innovants liés à la lumière et l'audiovisuel, sous sa marque, ou sous la marque de partenaires. Elle fournit aussi les briques logicielles pour l'interconnexion des téléviseurs, tablettes, ordinateurs et décodeurs. Au-delà de la connexion des appareils audiovisuels, AwoX accompagne la mutation de ce marché vers celui de la connexion des objets de notre quotidien et invente les objets pour les usages de demain.

Organisée selon un modèle "sans usine", la société AwoX n'exploite aucune unité de fabrication ni de logistique. La fabrication et l'assemblage des produits AwoX sont réalisés par un nombre limité de sous-traitants sélectionnés parmi les sous-traitants travaillant avec les plus grands groupes internationaux.

Dans le cadre de son développement à l'international, la Société AwoX a créé une filiale de distribution aux Etats-Unis en 2008, AwoX Inc, et une filiale à Singapour en 2005, AwoX Pte, dirigeant la production des produits en Asie.

Dans le cadre de sa diversification produit, AwoX a effectué l'acquisition de la société française CABASSE le 1er octobre 2014. Cette dernière est spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'enceintes acoustiques haut de gamme.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 est de 18 369 262 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : (2 301 656) euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquants de l'exercice

Evolution de l'activité

La société Awox Chine a été créée le 6 juillet 2017, elle est détenue à 100 % par Awox Pte Ltd qui est détenu à 100 % par Awox S.A.

Conformément aux objectifs annoncés, le groupe a délivré une forte croissance dans les secteurs de l'audio connecté et du smart lighting (éclairage intelligent), qui témoigne véritablement de l'inflexion du marché de la Smart Home. Parallèlement, l'activité de technologies AwoX a également renoué avec la croissance en 2017, là aussi portée par la montée en puissance des licences de connectivité pour la Smart Home.

Mise en place d'une ligne de financement flexible sous forme d'obligations convertibles

En avril 2017, Awox a annoncé la signature d'un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd en vue de la mise en place d'une ligne de financement flexible par émission de 600 OCA d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, se décomposant en deux catégories d'OCA (les « OCA 1 » pour 1 M€ et les « OCA 2 » pour 5 M€), assorties de BSA, pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 6 M€ (le « Contrat d'Emission »), sous réserve d'approbation par les actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'Awox qui s'est réunie le 28 juillet 2017 a voté en faveur de la mise en place de ce financement.

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la première résolution de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration réuni le 28 juillet 2017 a décidé d'émettre 30 Bons d'Emission au profit de Bracknor Fund Ltd (l'« Investisseur »), un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd. Ces Bons d'Emission ont été entièrement souscrits par l'Investisseur.

Comme prévu par le Contrat d'Emission, ce dernier a exercé immédiatement 5 Bons d'Emission et a ainsi souscrit 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant une première tranche d'OCA d'un montant nominal de 1 000 000 euros. Ces OCA sont assorties de 220.264 BSA, immédiatement détachés, ayant un prix d'exercice unitaire de 2,27 euros, susceptibles, en cas d'exercice intégral, de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaire d'environ 500 000 euros. A la date d'arrêté des présents comptes, les OCA 2 n'ont pas été émis

Principes, règles et méthodes comptables

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique du groupe s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant une phase de recherche et de développement de plusieurs années, et par le développement de la force de vente.
- AwoX a mis en place en date du 28 juillet 2017 une émission d'obligations convertibles en actions (les "OCA") assorties de bons de souscription d'actions (les "BSA") (les deux ensemble: "OCABSA") pour un montant total maximum de 6 millions d'euros. Les OCA sont réparties en deux catégories en fonction de leur prix de souscription et de leur parité de conversion. Les OCA 1 (5 Bons d'émission) constituent la première tranche qui a été émise à la fin du mois de Juillet 2017. Les OCA 2 (25 Bons d'émission) constituent la deuxième tranche et n'ont pas été émises à ce jour. Awox a la possibilité de demander à l'investisseur d'exercer les 25 autres Bons d'Emission soit un financement maximum de 5 M€, sous réserve de respecter certaines conditions, pendant les 36 mois suivant l'émission des BEOCABSA, soit jusqu'au 28 juillet 2020, en fonction de ses besoins dans le cadre du financement de l'accroissement de l'activité d'Awox dans les accessoires SmartHome (notamment prises et interrupteurs connectés) et en cas de signature d'accords commerciaux significatifs dans ces domaines d'activité ou avec d'autres industriels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Changements de méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation dans les nouveaux comptes (PCG, art. 946-65 et 947-75) :

- 656 - « Pertes de change sur créances et dettes commerciales »,
- 756 - « Gains de change sur créances et dettes commerciales ».

AWOX S.A.

En effet, le risque de change sur ces éléments est lié à l'exploitation au même titre, par exemple, que les dépréciations de créances commerciales déjà enregistrées en résultat d'exploitation.

Par analogie avec le classement du résultat de change réalisé, il paraît raisonnable de comptabiliser les dotations et les reprises de provisions pour pertes de change latentes sur créances et dettes commerciales en résultat d'exploitation (pour les dotations dans une subdivision à créer du compte 68156 « Dotations aux provisions d'exploitation risque de change » et 78156 « reprises su provision d'exploitation risque de change »).

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Aucun autre changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Comptabilisation des projets de recherche et Développement

Les projets de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la société estime qu'ils ont de sérieuses chances de réussite commerciale, qu'elle a l'intention et les moyens de les achever et qu'elle peut évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet au cours de son développement.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant la phase de développement.

La société capitalise et amortit les frais de développement sur 3 ans pour les versions initiales des innovations.

La société a enregistré au titre de l'exercice de la production immobilisée relative aux frais de R&D s'élevant à la somme de 1 042 371 €.

Le montant global des dépenses de recherches et développement comptabilisés à l'actif est de 2 696 K€.

Ces frais de développement sont valorisés en tenant compte des charges de personnel affectées au développement des programmes et des frais d'études, de propriété intellectuelle et de consommables engagés sur les projets.

Pour l'année 2017, le montant du crédit impôt recherche s'élève à 695 040 €. La société a reçu en date du 22/08/2017 le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'exercice 2016 pour un montant de 969 625 Euros. Les créances relatives au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») sont remboursées dans l'année qui suit leur comptabilisation à la société AwoX, compte tenu du statut de PME au sens communautaire dont bénéficie la Société.

AWOX S.A.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment les dépenses engagées dans le cadre du développement de la période.

Les immobilisations corporelles en-cours comprennent les frais d'outillage, de montages de lignes de production et les instruments de test des productions en cours d'élaboration. Ces frais commencent à être amortis dès le lancement de la première production sur une durée de 36 mois.

Amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

Immobilisations incorporelles :	Linéaire – 1 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel :	Linéaire – 3 à 5 ans
Installations générales agencements :	Linéaire – 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique :	Linéaire – 3 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire – 3 à 5 ans

Test de dépréciations

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10, depuis le 1^{er} janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciations est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.

Les titres de participations comprennent les titres des 3 filiales détenues à 100% : AwoX Private Limited localisée à Singapour, AwoX Inc localisé aux Etats-Unis, et Cabasse S.A. localisée en France.

Les autres immobilisations financières comprennent les dépôts et cautionnements ainsi que le contrat de liquidité (conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011) ouvert par la Société AwoX pour une durée d'un an renouvelable annuellement.

Les titres et créances rattachées de la filiale AwoX Inc ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant total de 879 020 €.

Stocks

Les stocks de produits et composants, évalués selon la méthode FIFO, comprennent les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Une provision est comptabilisée si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les travaux en-cours comprennent le coût de la main d'œuvre engagé dans le cadre de la mise en production des produits.

Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en écart de conversion actif pour les pertes de change latentes et en écart de conversion passif pour les gains de change latents. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Aides conditionnées

Les avances remboursables en totalité sont inscrites en autres fonds propres et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit exceptionnel dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

La probabilité de remboursement des avances est fournie, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la

conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments connus susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial.
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet.
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice correspondent principalement à la provision pour garantie estimée sur la base de la meilleure estimation possible par la direction de la société.

Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au dernier cours officiel publié à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement

La société place ses excédents de trésorerie essentiellement dans des Dépôts à terme et Comptes à terme.

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Ventes de licences et développement

Le chiffre d'affaires provenant de la vente des licences est reconnu en compte de résultat en fonction des termes de l'accord de licence. Les contrats prévoient généralement des royalties et un droit d'entrée non remboursable et non renouvelable.

Le revenu lié au droit d'entrée est reconnu à la signature d'un contrat non résiliable qui autorise le bénéficiaire de la licence à exploiter ces droits librement, sans autre obligation de la part du concédant.

Les redevances de licences sont basées sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologies. Elles sont comptabilisées selon les termes de l'accord de licence lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable.

Le revenu des contrats de développement est comptabilisé lors de l'achèvement des différentes phases de développement prévues contractuellement.

Les ventes de maintenance sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat.

Ventes de produits

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée lors de la livraison des produits

Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre de subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en résultat à la date de leur octroi sous réserve que les conditions suspensives soient réalisées.

Crédit d'impôt recherche

Un crédit d'impôt recherche est octroyé aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt recherche qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses ou, dans le cas notamment des PME au sens communautaire, être remboursé pour sa part excédentaire.

La détermination du crédit d'impôt a été réalisée par la société en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

- Le périmètre des activités de recherche et développement ouvrant droit au crédit d'impôt recherche a été délimité en ayant recours à une société de conseil spécialisée.
- Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus.
- Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné.
- Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- La société dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

La société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'exercice précédent (970 K Euros) au cours de l'année écoulée. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'exercice qui s'élève à 695 K Euros au titre du régime des PME au sens communautaire conformément aux textes en vigueur.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

En application des recommandations comptables, les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires et activité

Le chiffre d'affaires 2017 Awox est réparti de la manière suivante :

En Euros	TOTAL	France	EMEA	AMERICAS	APAC
Awox SA – Produits	5 670 826	3 556 863	186 169		1 927 794
Awox SA – Services	2 427 099	1 416 853	142 590	155 767	711 889
TOTAL	8 097 924	4 973 716	328 759	155 767	2 639 683

Au cours de l'année 2017, AwoX a conclu avec la société Cabasse :

-un contrat de prestation d'agent commercial et grossiste importateur de la nouvelle barre de son Orange Sound Bar qui est co-brandée Orange and Cabasse ("PULSAR") y compris le portage financier de l'opération depuis la date de signature du contrat avec le fabricant jusqu'à l'encaissement des factures client.

-un contrat de prestation d'agent industriel en charge de la coordination de la production et du choix des partenaires/usines de fabrication de la nouvelle barre de son Orange Sound Bar qui est co-brandée Orange and Cabasse ("PULSAR").

Les factures de livraison de ces barres de son (10.000 unités en 2017) sont incluses au sein du Chiffre d'Affaires AwoX et dans le cadre de l'importation et livraison Intermédiaire desdites barres de son au profit de la société Cabasse et dans le cadre de la livraison finale des barres de son à la société Orange.

Le chiffre d'affaires de l'activité AwoX Home s'est établi à 2,81 M€, en progression de +18% sur l'année 2017.

En 2017, AwoX a commercialisé plus de 225 000 ampoules connectées, contre 145 000 en 2016 et 87 000 en 2015. A ce chiffre, il convient également d'ajouter plus de 385 000 modules et solutions de lighting connecté commercialisés en 2017 dans le cadre des accords industriels (Eglo, Schneider Electric). Cette accélération est le résultat des accords de distribution dont le déploiement s'est étendu à travers l'Europe en 2017.

En 2017, AwoX a remporté un nouvel accord commercial majeur auprès de deux acteurs leaders dans la distribution de produits technologiques en Europe. Cet accord commercial porte sur la fourniture d'ampoules LED connectées sous la marque AwoX, avec le co-branding du distributeur afin de souligner leur compatibilité avec leurs écosystèmes. La commercialisation des premières ampoules débutera au 2ème trimestre 2018 à travers un réseau constitué de 2 000 boutiques et points de vente.

Grâce à la gamme la plus large et complète du marché du smart lighting, constituée de plus de 50 références (ampoules, spots, luminaires, prises, interrupteurs, etc.) et qui sera étoffée de nouveaux équipements électriques innovants connectés en 2018, AwoX bénéficie des premiers effets de l'inflexion du marché de la Smart Home.

Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 33 217 €.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une situation financière forte. En particulier, des efforts de recherche et d'innovation et des embauches ont notamment été réalisées par la société au cours de l'exercice.

Mouvements affectant les capitaux propres

Depuis le 22 avril 2014, les actions de la société sont admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le mnémonique AWOX.

Au 31 décembre 2016, le capital s'élève à 897 941,75 euros divisé en 3 591 767 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

Dans le cadre du contrat d'OCABSA émis en juillet 2017 est converti entre août et octobre 2017, 482 519 nouvelles actions ont été créées sur l'exercice pour un montant total de 889 K€ (nominal et prime d'émission). Le détail de ce plan figure dans les paragraphes ci-après.

Au 31 décembre 2017, le capital s'élève à 1 018 571,50 euros divisé en 4 074 286 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

Le capital social et la prime d'émission de la société ont varié comme suit au cours de l'exercice :

	Total Nombre d'actions	Capital <i>En milliers d'euros</i>	Prime d'émission
Au 31 décembre 2016	3 591 767	898	15 013
Apurement des pertes par imputation sur la prime d'émission			(4 818)
Imputation de frais de transaction sur la prime d'émission			(240)
Bons de souscription d'actions			7
Conversion des obligations convertibles en actions (OCABSA)	482 519	121	768
Au 31 décembre 2017	4 074 286	1 019	10 730

La répartition des actions du capital social au 31/12/2017 est la suivante :

	Capital	%
VEOM	801 164	19,66%
Actionnaires historiques	666 997	16,37%
Flottant	2 586 999	63,50%
Actions autodétenues	19 126	0,47%
Total	4 074 286	100%

La société attribue un droit de vote double pour les titulaires d'actions inscrites au nominatif et détenues depuis plus de 2 ans. 652 521 actions sont concernées au 31/12/2017.

Plan d'Obligations Convertibles en Actions

En avril 2017, Awox a annoncé la signature d'un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd en vue de la mise en place d'une ligne de financement flexible par émission de 600 OCA d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, se décomposant en deux catégories d'OCA (les « OCA 1 » pour 1 M€ et les « OCA 2 » pour 5 M€), assorties de BSA, pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 6 M€ (le « Contrat d'Emission »), sous réserve d'approbation par les actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'Awox qui s'est réunie le 28 juillet 2017 a voté en faveur de la mise en place de ce financement. Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la première résolution de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration réuni le 28 juillet 2017 a décidé d'émettre 30 Bons d'Emission au profit de Bracknor Fund Ltd (l'« Investisseur »), un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd. Ces Bons d'Emission ont été entièrement souscrits par l'Investisseur à cette date.

Comme prévu par le Contrat d'Emission, ce dernier a exercé immédiatement 5 premiers Bons d'Emission et a ainsi souscrit 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant une première tranche d'OCA 1 d'un montant nominal de 1 000 000 euros. Ces OCA 1 sont assorties de 220 264 BSA, qui ont été immédiatement détachés, ayant un prix d'exercice unitaire de 2,27 euros, susceptibles, en cas d'exercice intégral, de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaire d'environ 500 000 euros. Au 31 décembre 2017, ces 220.264 BSA n'ont pas été exercés.

A la date d'arrêté des présents comptes, les OCA 2 n'ont pas été émis

Principales caractéristiques des Bons d'Emission

Les 30 Bons d'Emission, d'une durée de 36 mois, obligent leur porteur, sur demande de la Société (une « Requête ») et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire à de nouvelles OCABSA, à raison de 20 OCABSA par Bon d'Emission exercé.

Les 5 premiers Bons d'émission ont été exercés en juillet 2017.

AWOX S.A.

Awox a la possibilité de demander à l'Investisseur d'exercer les 25 autres Bons d'Emission, sous réserve de respecter certaines conditions, pendant les 36 mois suivant l'émission des BEOCABSA, soit jusqu'au 28 juillet 2020, en fonction de ses besoins dans le cadre du financement de l'accroissement de l'activité d'Awox dans les accessoires SmartHome (notamment prises et interrupteurs connectés) et en cas de signature d'accords commerciaux significatifs dans ces domaines d'activité ou avec d'autres industriels.

Principales caractéristiques des OCABSA

- **Principales caractéristiques des OCA**

Les OCA ont une valeur nominale de 10 000 €. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission.

Les OCA peuvent être converties en actions à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

où :

« N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles AwoX SA à émettre sur conversion d'une OCA ;

« Vn » : créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » :

Pour les OCA1 : le plus élevé de 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et de 90% du cours acheteur pendant la période de fixation du prix de conversion (à savoir les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné n'aura pas vendu d'actions AwoX parmi les quinze (15) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée), et

Pour les OCA2 : le plus élevé de 95% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et de 95% du cours acheteur pendant la période de fixation du prix de conversion (à savoir les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné n'aura pas vendu d'actions AwoX parmi les dix (10) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée), et

En juillet 2017, 5 Bons d'Emission ont été exercés, générant l'émission de 100 OCA 1 pour un montant nominal total de 1 M€.

Les OCA 1 ont ensuite été totalement converties par Bracknor entre août et octobre 2017. Leur conversion a généré la remise à Bracknor de 537 217 actions Awox, dont 482 519 actions nouvelles créées par Awox et 54 698 actions autodétenues par Awox.

- **Principales caractéristiques des BSA**

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de l'émission de chaque tranche d'OCABSA est tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 50% du montant nominal de la tranche, soit, pour la première tranche de 1 M€, un montant de 500 000€.

Les BSA sont immédiatement détachés des OCA lors de leur émission et seront librement cessibles à compter de leur émission. Ils peuvent être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission (la « Période d'Exercice »). Chaque BSA donne le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire à une (1) action nouvelle AwoX SA, sous réserve d'ajustements éventuels.

AWOX S.A.

Le prix d'exercice des BSA est égal au plus élevé entre 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et 110 % du prix acheteur sur les quinze (15) jours de bourse précédant la demande d'émission de la nouvelle tranche. Etant précisé que, le prix d'exercice ne peut être inférieur au prix plancher (2,0713€). Etant précisé également que, concernant les 5 premières tranches, le prix d'exercice doit être égal au moins élevé entre 110% du prix plancher (2,0713€) et 110% du plus élevé entre le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et le prix acheteur sur les quinze (15) jours de bourse précédant l'émission simultanée des cinq (5) premières tranches.

Lors de l'émission des OCA 1, 220 264 BSA ont été émis et détachés. Leur prix d'exercice est fixé à 2,27 €.

Ces BSA ont un prix d'exercice fixe et une parité fixe.

Les Bons de Souscription d'Actions (BSA) attachés à la première tranche d'OCA n'ont pas été exercés en 2017 par la société Bracknor. La perception par Awox du montant de 0,5 million d'euros correspondant à l'exercice intégral des BSA attribués dépend notamment de la volonté du porteur de BSA, à savoir Bracknor Fund Ltd ou l'un de ses affiliés, d'exercer tout ou partie des BSA, du cours de l'action d'Awox et des volumes échangés sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Contrat de liquidité

Depuis le 3 février 2015, la société a confié à la société de bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société AwoX sur le marché d'EURONEXT Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 16 441 titres AwoX
- 110 989,06 euros en espèces

Au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 19 126, ainsi que 52 milliers d'euros de liquidités.

Une dépréciation de ces actions auto-détenues est comptabilisée si la valeur de réalisation calculée par rapport au cours de Bourse est inférieure à la valeur comptable.

Plans de BSPCE

Le Groupe attribue des bons de souscription d'actions à certains de ses dirigeants et salariés. Les caractéristiques de ces plans sont détaillées ci-dessous.

Le 4 mai 2017, le Groupe a remplacé les plans d'options sur actions, d'actions gratuites ou autres instruments dilutifs de capitaux propres existants par la mise en place de nouveaux plans, les bénéficiaires ayant renoncé expressément aux plans qui étaient en circulation.

Les caractéristiques de ces 3 nouveaux plans attribués le 4 mai 2017 se détaillent comme suit.

Plan	Date d'attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre de bons attribués	dont attribués aux dirigeants et mandataires	Période d'acquisition	Conditions de performance	Conditions d'acquisition
BSPCE 2017-1	04/05/2017	04/05/2027	2,30 €	280 000	261 014	2 tranches (1)	aucune	condition de présence
BSPCE 2017-2	04/05/2017	04/05/2027	2,30 €	10 000	0	4 tranches (2)	aucune	condition de présence
BSA	04/05/2017	04/05/2027	2,42 €	60 000	60 000	2 tranches (3)	aucune	condition de présence

- (1) Les 280.000 BSPCE 2017-1 sont exerçables immédiatement à hauteur de 50%, et 50% à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois.
- (2) Les 10.000 BSPCE 2017-2 deviennent exerçables selon les modalités suivantes :
- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 1ère année de leur attribution
 - 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 2ème année de leur attribution
 - 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 3ème année de leur attribution
 - 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 4ème année de leur attribution
- (3) Les BSA sont exerçables immédiatement à hauteur de 50%, et 50% à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois.

Au 31 décembre 2017, 140.000 BSPCE 2017-1 et 30.000 BSA sont exerçables.

Avances Conditionnées

	TOTAL	OSEO Contrat n° 1005041	ASTRE
Solde au 31/12/2016	428 883	323 883	105 000
Montant encaissé en 2017	0	0	0
Montant remboursé	230 000	185 000	45 000
Solde au 31/12/2017	198 883	138 883	60 000
Probabilité de remboursement		100%	100%
Inférieur à 1 an		138 883	60 000

La probabilité de remboursement des avances est fournie, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants : Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments connus susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial.

AWOX S.A.

Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet.

Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

Emprunts et dettes financières diverses

Dans le cadre de la prospection commerciale réalisée à l'international, la société a bénéficié d'avances financières de la part de la Coface. Ces avances figurent en emprunts et dettes financières diverses pour un montant de 417 K€ à la clôture de l'exercice.

	TOTAL
Solde au 31/12/2016	424 822
Montant encaissé en 2017	0
Montant remboursé	7 756
Solde au 31/12/2017	417 066

Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 30 521 290 € à la clôture de l'exercice.

Engagements donnés et reçus

- La société-mère AwoX a mis en place un nantissement des titres de participation qu'elle détient sur sa filiale Cabasse au bénéfice de la banque BNP Paribas en nantissement d'un emprunt bancaire d'un montant de 2 M€. (le solde du capital restant dû au 31/12/2017 est de 1 200 K€).
- Des titres de placements ont été nantis pour 360 milliers d'euros au titre de garanties sur les lignes de crédit pour 310 milliers d'euros auprès de la Société Marseillaise de Crédit et 50 milliers d'Euros auprès de l'HSBC. La part courante s'élève à 80 milliers d'euros et la part non courante à 280 milliers d'euros. 540 K€ de nantissement ont été levés sur l'exercice.
- Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a réalisé des opérations de couverture de change du Dollar. La juste valeur de ces contrats est non significative au 31 décembre 2017. Le notionnel couvert par ces 6 contrats existants à cette date se décompose comme suit :
 - 920 milliers d'USD\$ à échéance 02/01/2018
 - 1.590 milliers d'USD\$ à échéance 20/02/2018
- Dans le cadre de ses relations fournisseurs, Awox peut bénéficier de lettres de change sous forme de ligne Dailly ou Stand-By signées par un établissement bancaire qui garantit le paiement au fournisseur une fois la livraison effectuée.

AWOX S.A.

- Les engagements au titre des contrats de location se décomposent comme suit. En février 2017, AwoX a utilisé sa faculté de résiliation triennale d'un bail commercial sis à Montpellier diminuant ainsi ses engagements.

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux En euros	Total	Paiements dus < 3 mois	Paiements dus > 3 mois et < 6 mois	Paiements dus > 6 mois et < 12 mois	Paiements dus > 12 mois
Baux Commerciaux (Loyer + Charges)	694 651	20 038	20 038	40 076	614 499
Contrats de location longue durée de véhicules	25 858	3 568	3 568	7 137	11 585
TOTAL	720 509	23 606	23 606	47 213	626 084

- La société a comptabilisé une provision concernant les engagements de retraite au passif (comptes 153000) à hauteur de 12 961,18 €. Il ne s'agit plus d'un engagement hors bilan.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

31/12/2017

Taux d'actualisation	1,49 %
Taux de revalorisation des salaires	1,00%
Taux de charges sociales	45,00%

Les engagements sont calculés sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à 65 ans.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France.

Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Le périmètre de consolidation du Groupe AwoX se compose des sociétés suivantes :

Société	Siège social	N° d'immatriculation	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SA AwoX	93, Place de Pierre Duhem, 34000 Montpellier, France	450486170 (France)	Société mère	Société mère
AwoX Inc	530 Lytton Avenue, 2nd Floor, Palo Alto, 94301 California, United States	3345366 (USA)	Intégration Globale	100%
AwoX Pte Ltd	1 International Business Park, Synergy # 02-01 A, 609 917 Singapore	200504426K (Singapore)	Intégration Globale	100%
SA Cabasse	210, Rue René Descartes, 29290 Plouzane, France	352826960 (France)	Intégration Globale	100%
AwoX Chine	Room 1057C 10th Floor Block East, Xinghua Building No. 2018 Shennan Middle Road, Futian District, Shenzhen, China	91440300MA5ELYG594	Intégration Globale	100%

A la date de la clôture, AWOX contrôle 3 sociétés, dont l'activité est résumée ci-après (en milliers) :

Entités	% de détention	CA 2017 K	CA 2016 K	Bénéfice/ Perte 2017 K	Bénéfice/ Perte 2016 K
Awox Pte Ltd (Singapour)	100%	1 506 S\$	1 780 S\$	16 S\$	43 S\$
Awox Inc (USA)	100%	6 \$	113 \$	(44) \$	(6) \$
Awox Chine	100 %	1 283RMB		89 RMB	
Cabasse SA	100%	7 713 €	6 470 €	(1 177) €	(1 837) €

Opérations avec les parties liées

Le tableau ci-dessous présente les éléments concernant les entreprises liées. Une entreprise est considérée comme liée lorsqu'elle est incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les entreprises sont consolidées par intégration globale lorsque la société mère a le contrôle exclusif.

En euros	31/12/2017 brut	31/12/2017 net
Titres de participation	6 620 657	6 245 462
Créances rattachées	3 985 649	3 481 823
Comptes courants		
Créances clients		
Dettes fournisseurs	(263734)	(263734)
Charges financières	0	0
Produits financiers	55 607	55 607

Impact transactions interco sur le P & L Awox Europe

Facturations Awox Europe à Filiales		
Awox Inc	0	USD
Awox Pte	0	SGD
Cabasse	2 014 202	EUR

Facturations Filiales à Awox Europe :		
Awox Inc	1 486	USD
Awox Pte	836 207	SGD
Cabasse	1 920 322	EUR

Opérations avec les apparentés

Conventions de prestations de services conclues entre VEOM et AwoX concernant :

- La refacturation de la rémunération d'Eric Lavigne versée par VEOM avec une marge de 12%, soit 165 K€ au titre de l'exercice 2017.
- La refacturation des charges par VEOM liées à la convention de prestations de services conclue entre VEOM et SF Partner à l'euro près (SF Partner est une structure appartenant à l'un des mandataires sociaux de la société Awox), soit 231 K€ au titre de l'exercice 2017.

Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Le montant brut global des rémunérations et avantages de toute nature des dirigeants et mandataires sociaux dû au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 682 milliers d'euros. Ces montants incluent les conventions de prestations de services conclues entre l'actionnaire VEOM et AwoX présentées au chapitre précédent.

Etablissement de comptes consolidés

La société est tenue de publier et de faire certifier des comptes consolidés car elle est cotée sur un marché réglementé. La société établit donc des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS, dont elle est la société mère du groupe.

Evènements postérieurs à la clôture

AwoX est actuellement engagé dans le projet d'acquisition d'une société européenne spécialisée dans la conception et la distribution de produits électroniques et de domotique sans-fil pour le confort et la sécurité de la maison.

Cette opération stratégique, initiée en avril 2017, vise à bâtir une ETI (entreprise de taille intermédiaire) européenne leader dans l'univers de la Smart Home. Pour rappel, sur son dernier exercice clos, cette société européenne a réalisé un chiffre d'affaires voisin de 20 M€, en croissance annuelle moyenne de 10% sur ses quatre derniers exercices, pour une marge d'EBITDA supérieure à 5%.

Au cours du 2nd semestre, les discussions relatives à ce projet de rapprochement se sont poursuivies de manière informelle avec les actionnaires de la société, ainsi qu'avec différents partenaires financiers et industriels, sur les modalités de réalisation de cette opération. L'avancée de ces discussions sera matérialisée par la signature d'une nouvelle lettre d'intention par les parties, postérieurement à la clôture des comptes annuels des deux sociétés.

La valorisation retenue dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital devrait être d'environ 10 M€, avec un complément de prix de 0,8 M€. L'opération serait financée à hauteur d'environ 8 M€ en numéraire, et 2 M€ via une émission d'obligations convertibles réservée aux actionnaires de la société concernée. Le complément de prix de 0,8 M€ serait également versé via une émission d'obligations convertibles réservée aux actionnaires de la société concernée. Ces montants n'incluent pas les différents frais liés à la réalisation de l'opération et à son financement.

Le financement de ce projet d'acquisition se décomposerait de la manière suivante :

- environ 6 M€ via une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'AwoX. L'augmentation de capital serait garantie par des engagements de souscription d'au moins 75% et pourrait permettre l'entrée de nouveaux partenaires financiers ;
- 3 M€ via une émission d'obligations convertibles en actions AwoX nouvelles et/ou existantes (OCEANE) réservée aux actionnaires de la société concernée ;
- 3 M€ via des prêts auprès d'un pool bancaire.

AwoX vise de finaliser cette opération dans le courant du 2ème trimestre 2018, après convocation de ses actionnaires en assemblée générale fin mars 2018 pour déléguer les autorisations permettant la réalisation des opérations et sous réserve de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Immobilisations

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	2 387 492		308 372
Autres immobilisations incorporelles	543 506		220 989
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 930 998		529 361
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 375 703		1 025 654
Installations générales, agencements et divers	194 036		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	250 649		4 297
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	149 234		956 203
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 969 622		1 986 153
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	9 248 196		1 866 525
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	410 679		7 477
TOTAL immobilisations financières :	9 658 875		1 874 002
TOTAL GÉNÉRAL	17 559 495		4 389 516

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 695 864	
Autres immobilisations incorporelles	104 546		659 949	
TOTAL immobilisations incorporelles :	104 546		3 355 813	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels	378 059		5 023 298	
Inst. générales, agencements et divers	48 972		145 064	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 427		253 518	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	705 356		400 082	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 133 814		5 821 961	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	508 415		10 606 306	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	268 095		150 061	
TOTAL immobilisations financières :	776 510		10 756 367	
TOTAL GÉNÉRAL	2 014 870		19 934 141	

28

Amortissements

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 620 777	414 985		2 035 761
Autres immobilisations incorporelles	85 416	63 464		148 880
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 706 193	478 449		2 184 641
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	2 597 426	912 131	41 591	3 467 966
Inst. générales, agencements et divers	177 337	8 442	48 972	136 807
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	180 026	31 209	1 427	209 807
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 954 788	951 783	91 991	3 814 580
TOTAL GÉNÉRAL	4 660 981	1 430 231	91 991	5 999 222

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	414 985		
Autres immobilisations incorporelles	63 464		
TOTAL immobilisations incorporelles :	478 449		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	912 131		
Installations générales, agencements et divers	8 442		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 209		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	951 783		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 430 231		

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	55 035	24 391		79 426
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	55 035	24 391		79 426
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	17 579 5 853 17 934	13 090 32 032	5 853 4 973	30 669 32 032 12 961
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	41 366	45 122	10 826	75 662
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 008 395 81 303 112 939	187 597 65 505	316 973 80 844 19 243	879 020 459 159 201
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 202 637	253 103	417 060	1 038 680
TOTAL GÉNÉRAL	1 299 038	322 615	427 886	1 193 768

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	3 985 649		3 985 649
Prêts			
Autres immobilisations financières	150 061		150 061
TOTAL de l'actif immobilisé :	4 135 710		4 135 710
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	9 649	9 649	
Autres créances clients	1 536 164	1 536 164	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 831	36 831	
État - Impôts sur les bénéfices	737 302	737 302	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	205 232	205 232	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	14 826	14 826	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	99 103	99 103	
TOTAL de l'actif circulant :	2 639 107	2 639 107	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	69 827	69 827	
TOTAL GÉNÉRAL	6 844 645	2 708 935	4 135 710

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	4 943 968	1 741 041	3 072 927	130 000
Emprunts et dettes financières divers	417 066	124 527	292 539	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 966 031	1 966 031		
Personnel et comptes rattachés	120 740	120 740		
Sécurité sociale et autres organismes	205 789	205 789		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	481 956	481 956		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 002	9 002		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	172 738	172 738		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	220 164	220 164		
TOTAL GÉNÉRAL	8 537 454	5 041 988	3 365 466	130 000

Charges à Payer

AWOX

Période du 01/01/17 au 31/12/17

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 033
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 533
Dettes fiscales et sociales	232 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	9 658
TOTAL	438 736

Produits à Recevoir

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	75 303
Personnel	
Organismes sociaux	36 831
État	14 826
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	12 170
Valeurs Mobilières de Placement	970
Disponibilités	
TOTAL	140 101

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	69 827	220 164
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	69 827	220 164

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUITS / OPERATIONS DE GESTION	15 401	771 & 772
PRODUIT DE CESSIION DES ELEMENTS CORPORELS	378 059	775200
BONI DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES	7 263	778300
REPRISE SUR DEPR. ACTIONS PROPRES	80 844	787600

TOTAL	481 566	
--------------	----------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
CHARGES LIEES A LA RESTRUCTURATION	369 493	671 & 672
PENALITES SUR MARCHÉ & AMENDES	6 370	6711 & 6712
VALEUR NETTE DES ACTIFS CEDES	468 507	6752 & 6756
MALIS RACHAT ACTIONS PROPRES	10 381	678300
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	27 928	6871&68725

TOTAL	882 679	
--------------	----------------	--

Détail des Transferts de Charges

AWOX

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/04/18
Tenue de compte €

NATURE	Montant
INDEMNITES JOURNALIERES CPAM	5 802
AVANTAGES EN NATURE	5 339
REMBOURSEMENT COTISATIONS RETRAITE	258
TOTAL	11 399

Tableau de variation des capitaux propres

AWOX

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/04/18
Tenue de compte €

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	897 942	120 630		1 018 572
Primes liées au capital social	15 013 108	774 839	5 058 012	10 729 935
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(4 818 382)	4 818 382	2 301 656	(2 301 656)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	55 035	24 391		79 426
TOTAL	11 147 703	5 738 241	7 359 668	9 526 276

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

AWOX

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/04/18
Tenue de compte €

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises	1 222 810	1 222 046	764	
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	23 451	32 702		9 250
Autres approvisionnements				
TOTAL I	1 246 261	1 254 748		8 486
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits	86 975	88 466		1 492
Travaux				
Études				
Prestations de services				
TOTAL III	86 975	88 466		1 492
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III		1 492

Liste des Filiales et Participations

Période du 01/01/17 au 31/12/17

AWOX

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
CABASSE	1 323 479	100	(1 176 521)
AWOX LTD	(571 254)	100	(36 743)
AWOX PTE	553 065	100	10 448
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			

Effectif Moyen

AWOX

Période du 01/01/17 au 31/12/17

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	34	

**IV RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

AWOX

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Frédéric Menon
395 rue Maurice Béjart
34080 Montpellier

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

AWOX
Immeuble Centuries II
93 place Pierre Duhem
34000 Montpellier

A l'assemblée générale de la société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AWOX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Principes, règles et méthodes comptables - Règles générales » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation ;
- la note « Principes, règles et méthodes comptables – Changements de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence du changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Evaluation des titres de participation <i>Voir notes « Principes, règles et méthodes comptables - Immobilisations financières », « Informations complémentaires – Activité des filiales et des sociétés contrôlées », « Immobilisations » et « Liste des filiales et participations »</i></p>	
<p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 6 245 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>La valeur d'inventaire est estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.</p> <p>L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments</p>

<p>historiques, ou à des éléments prévisionnels.</p> <p>La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour dépréciation constitue un point clé de notre audit.</p>	<p>prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques établis par la direction ; ▪ vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; ▪ comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; ▪ vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée. <p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ; ▪ vérifier la comptabilisation d'une provision pour dépréciation dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.
---	---

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées en intégralité dans le rapport de gestion.

AWOX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AWOX par l'assemblée générale du 26 mai 2005 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 novembre 2014 pour le cabinet Frédéric Menon.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Frédéric Menon dans la 4^{ème} année, dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de

l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

AWOX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 6

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier, le 30 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Menon

Céline Gianni Darnet



AWOX
93, Place Pierre Duhem
34000 MONTPELLIER

RCS 450 486 170

Comptes consolidés établis en normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros		31/12/2017	31/12/2016
	Note	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	26	12 242	10 369
Coût des produits et services vendus	28	(6 967)	(5 140)
Total marge brute	27	5 274	5 229
Frais Recherche & Développement		(2 746)	(2 928)
Frais Ventes & Marketing		(3 556)	(4 328)
Frais Généraux et Administratifs		(2 522)	(3 031)
Total des charges opérationnelles	28	(8 824)	(10 287)
Résultat opérationnel courant (ROC)		(3 550)	(5 059)
Autres produits opérationnels	32	56	116
Autres charges opérationnelles	32	(657)	(700)
Résultat opérationnel		(4 151)	(5 643)
Produits financiers	33	182	517
Charges financières	33	(387)	(528)
Résultat avant impôt		(4 356)	(5 653)
Impôt sur les sociétés	34	-	-
Résultat net		(4 356)	(5 653)
		(4 356)	(5 653)
		-	-
Résultat par action:			
de base (en euros)	35	(1,20)	(1,61)
dilué (en euros)	35	(1,20)	(1,61)
EBITDA	29	(1 226)	(3 121)

Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	(4 356)	(5 653)
Autres éléments du résultat global :		
Profits/(pertes) actuariels sur engagements de retraite Effet d'impôt sur écarts actuariels		
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat		
Différences de conversion	47	(13)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	47	(13)
Autres éléments du résultat global	47	(13)
Total du résultat global	(4 309)	(5 666)
Résultat global revenant aux :		
. Actionnaires de la Société	(4 309)	(5 666)
. Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-

Etat de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
		net	net
ACTIF			
Actif non courant			
Goodwill		-	-
Immobilisations incorporelles	8	2 620	2 912
Immobilisations corporelles	9	4 167	3 433
Autres actifs non courants	10	403	738
Impôts différés actifs	34	1	13
Total de l'actif non courant		7 190	7 097
Actif courant			
Stocks et en cours	11	3 517	4 495
Créances clients et comptes rattachés	12	2 817	2 588
Autres actifs courants	13	2 108	2 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 385	4 739
Total de l'actif courant		9 828	14 201
TOTAL DE L'ACTIF		17 018	21 298
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	15	1 019	898
Primes liées au capital	15	10 730	15 013
Réserves	18	(1 373)	(1 209)
Résultat de l'exercice	18	(4 356)	(5 653)
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		6 020	9 049
Passif non courant			
Dettes financières à long terme	19	2 859	3 876
Provisions pour risques et charges non courantes	20/21	468	468
Autres passifs non courants	22	71	101
Impôts différés passifs	34	-	-
Total du passif non courant		3 398	4 445
Passif courant			
Emprunts et dette financières à court terme	19	2 985	3 748
Fournisseurs et comptes rattachés	23	2 669	2 215
Provisions pour risques et charges courantes	21	10	7
Autres passifs courants	24	1 936	1 834
Total du passif courant		7 600	7 804
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		17 017	21 298

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Part du Groupe					Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées et résultat	Total		
Au 1 janvier 2016	898	19 212	(2)	(5 470)	14 637	-	14 637
Variation des différences de conversion			(13)		(13)		(13)
Résultat de l'exercice				(5 653)	(5 653)		(5 653)
Résultat global			(13)	(5 653)	(5 666)		(5 666)
Opérations sur le capital					-		-
Imputation des pertes sur la prime d'émission		(4 199)		4 199	-		-
Paiements fondés sur des actions				79	79		79
Actions autodétenues				(2)	(2)		(2)
Au 31 décembre 2016	898	15 013	(15)	(6 848)	9 048	-	9 048
Variation des différences de conversion			47		47		47
Résultat de l'exercice				(4 356)	(4 356)		(4 356)
Résultat global			47	(4 356)	(4 309)		(4 309)
Opérations sur le capital	121	768		310	1 199		1 199
Imputation des pertes sur la prime d'émission		(4 818)		4 818	-		-
Imputation des frais de transaction sur la prime d'émission		(240)			(240)		(240)
Bons de souscription d'actions		7			7		7
Paiements fondés sur des actions				307	307		307
Actions autodétenues				8	8		8
Au 31 décembre 2017	1 019	10 730	32	(5 761)	6 020	-	6 020

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Résultat net		(4 356)	(5 653)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie:			
Dotations aux amortissements corporels et incorporels	8 & 9	1 998	1 918
Variations des provisions pour risques et charges	21	4	(61)
Résultat sur cessions d'actifs		-	6
(Produits) / Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	307	79
(Produits) / Charges d'intérêts, nets	33	125	(20)
Gain sur complément de prix	6.3	-	(108)
Variation de juste valeur des instruments dérivés	33 & 15.1	136	69
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle, avant variation du BFR		(1 786)	(3 770)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	11	952	(290)
Clients	12	(230)	(330)
Autres créances	13	244	1 286
Fournisseurs	23	459	(600)
Autres passifs	22/24	94	(101)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(267)	(3 804)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	(2 192)	(2 167)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	8	(249)	(609)
Variation des placements de trésorerie nantis	36	540	(700)
Encaissements / décaissements d'immobilisations financières	10	(5)	18
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	6.2	-	(765)
Produits d'intérêts encaissés	33	-	168
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 906)	(4 055)
Produits des opérations sur le capital, nets de frais	15	767	-
Souscription de dettes financières	19	1 315	2 593
Remboursements de dettes financières	19	(2 322)	(1 940)
Variation dette financière affacturage	19	(546)	417
Intérêts décaissés		(93)	(102)
Acquisition et cession d'actions auto-détenues	16	8	(2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(871)	967
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie		70	(1)
Variation de trésorerie nette		(2 973)	(6 893)
Trésorerie à l'ouverture	14	4 236	11 130
		-	-
Trésorerie à la clôture	14	1 263	4 236

Sommaire

-	<u>1. Informations générales</u>	154
-	<u>2. Base d'établissement des comptes consolidés IFRS de la Société</u>	155
-	<u>3. Résumé des principales méthodes comptables</u>	155
-	<u>4. Gestion des risques financiers</u>	172
-	<u>5. Estimations et jugements comptables déterminants</u>	175
-	<u>6. Périmètre de consolidation</u>	176
-	<u>7. Informations sectorielles</u>	177
-	<u>8. Immobilisations incorporelles</u>	179
-	<u>9. Immobilisations corporelles</u>	180
-	<u>10. Autres actifs non courants</u>	181
-	<u>11. Stocks</u>	182
-	<u>12. Clients et comptes rattachés</u>	182
-	<u>13. Autres actifs courants</u>	184
-	<u>14. Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	184
-	<u>15. Capital social</u>	186
-	<u>16. Contrat de liquidité</u>	191
-	<u>17. Paiements fondés sur des actions</u>	191
-	<u>18. Réserves consolidées</u>	193
-	<u>19. Dettes financières</u>	194
-	<u>20. Engagements de retraite et avantages assimilés</u>	198
-	<u>21. Provisions (part courante et part non courante)</u>	199
-	<u>22. Autres passifs non courants</u>	200
-	<u>23. Fournisseurs et comptes rattachés</u>	201
-	<u>24. Autres passifs courants</u>	201
-	<u>25. Instruments financiers par catégorie</u>	202
-	<u>26. Chiffre d'affaires</u>	203
-	<u>27. Marge brute</u>	204
-	<u>28. Charges d'exploitation par nature</u>	204
-	<u>29. EBITDA</u>	205
-	<u>30. Charges liées aux avantages du personnel</u>	205
-	<u>32. Autres produits et charges opérationnels</u>	205

-	<u>33</u> Produits et charges financiers	207
-	<u>34</u> Charge d'impôt sur le résultat	207
-	<u>35</u> Résultat par action	208
-	<u>36</u> Engagements hors bilan.....	209
-	<u>37</u> Transactions avec les parties liées	210
-	<u>38</u> Honoraires des commissaires aux comptes	211
-	<u>39</u> Évènements postérieurs à la date de clôture	211

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

1.1 Présentation du Groupe

La société AwoX est une société anonyme à conseil d'administration domiciliée en France. Son siège social se situe au 93, Place Pierre Duhem 34000 Montpellier, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 450 486 170. Elle est cotée sur le marché réglementé EURONEXT à Paris (code mnémonique : AWOX) depuis avril 2014.

AwoX est spécialisé dans la recherche et le développement, ainsi que la commercialisation, d'objets connectés de la maison et de licence des logiciels de connexion entre objets dédiés à l'univers du *Smart Home* (maison intelligente).

AwoX fournit ainsi une gamme de produits innovants liés à la lumière et l'audiovisuel, sous sa marque, ou sous la marque de partenaires. Elle fournit aussi les briques logicielles pour l'interconnexion des téléviseurs, tablettes, ordinateurs et décodeurs. Au-delà de la connexion des appareils audiovisuels, AwoX accompagne la mutation de ce marché vers celui de la connexion des objets de notre quotidien et invente les objets pour les usages de demain.

Dans le cadre de son développement à l'international, la Société AWOX a créé une filiale de distribution aux Etats-Unis en 2008, AWOX Inc., une filiale à Singapour en 2005, AWOX Pte., en charge de la direction de la production AwoX et Cabasse en Asie, une filiale en Chine en 2017, AWOX Chine, en charge de la production et de la livraison des produits AwoX et Cabasse.

Dans le cadre de sa diversification produit, le groupe AWOX a effectué l'acquisition de la société française CABASSE le 1^{er} octobre 2014. Cette dernière est spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'enceintes acoustiques haut de gamme.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Evolution de l'activité

A l'issue de l'exercice 2017, AwoX a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,2 M€, en croissance organique de +18% par rapport à l'exercice 2016.

Conformément aux objectifs annoncés, le groupe a délivré une forte croissance dans les secteurs de l'audio connecté et du smart lighting (éclairage intelligent), qui témoigne véritablement de l'inflexion du marché de la Smart Home. Parallèlement, l'activité de technologies AwoX a également renoué avec la croissance en 2017, là aussi portée par la montée en puissance des licences de connectivité pour la Smart Home.

Mise en place d'une ligne de financement flexible sous forme d'obligations convertibles

En avril 2017, Awox a annoncé la signature d'un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd en vue de la mise en place d'une ligne de financement flexible par émission de 600 OCA d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, se décomposant en deux catégories d'OCA (les « OCA 1 » pour 1 M€ et les « OCA 2 » pour 5 M€), assorties de BSA, pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 6 M€ (le « Contrat d'Emission »), sous réserve d'approbation par les actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'Awox qui s'est réunie le 28 juillet 2017 a voté en faveur de la mise en place de ce financement.

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la première résolution de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration réuni le 28 juillet 2017 a décidé d'émettre 30 Bons d'Emission au profit de Bracknor Fund Ltd (l'« Investisseur »), un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd. Ces Bons d'Emission ont été entièrement souscrits par l'Investisseur.

Comme prévu par le Contrat d'Emission, ce dernier a exercé immédiatement 5 Bons d'Emission et a ainsi souscrit 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant une première tranche d'OCA d'un montant nominal de 1 000 000 euros. Ces OCA sont assorties de 220.264 BSA, immédiatement détachés, ayant un prix d'exercice unitaire de 2,27 euros, susceptibles, en cas d'exercice intégral, de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaire d'environ 500 000 euros. A la date d'arrêté des présents comptes, les OCA 2 n'ont pas été émis

Ce plan est détaillé en note 15.1.

2. Base d'établissement des comptes consolidés IFRS de la Société

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 d'AWOX, arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2018, sont établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne en vigueur au 31 décembre 2017.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

La société avait établi pour la première fois au 31 décembre 2014 des comptes consolidés selon les normes IFRS. Ces premiers comptes consolidés étaient préparés en application de la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes Internationales d'information financière ». La date de transition adoptée par la Société était le 1^{er} janvier 2013.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon le principe des coûts historiques à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, ainsi qu'aux actifs et passifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise, qui sont évalués à leur juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS.

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.1 Nouvelles normes et interprétations applicables sur l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2017 :

- Amendments to IAS 12: Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealised Losses
- Amendments to IAS 7: Disclosure Initiative
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)

L'application de ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations n'a eu aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

De plus, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2017 :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
IFRS 9 – Financial Instruments	1/01/2018	1/01/2018
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15	1/01/2018	1/01/2018
Clarifications to IFRS 15	1/01/2018	1/01/2018
IFRS 16 – Leases	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IFRS 2 : Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions	1/01/2018	Endossement attendu Q1 2018
Amendment to IAS 28 : exemption from	1/01/2018	

applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value

IFRIC 22 Foreign Currency Transactions and Advance Consideration	1/01/2018	Endossement attendu Q1 2018
IFRIC 23 Uncertainty over Income Tax Treatments	1/01/2019	Endossement attendu 2018

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du groupe est en cours :

· IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients. Il convient alors de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Le groupe n'a pas identifié, à ce stade du projet de première adoption de la norme IFRS 15, de remise en cause majeure des principes de reconnaissance du revenu déjà appliqués. L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

· IFRS 16 « LEASES »

La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit. La norme IFRS 16 prévoit deux exemptions (les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur) permettant de constater les loyers en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat. L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat.

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

Le Groupe ne s'attend pas à des effets significatifs des autres nouvelles normes/amendements/interprétations sur son résultat net et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les comptes consolidés annuels du Groupe Awox ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

3.2 Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants:

- La situation déficitaire historique du groupe s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant une phase de recherche et de développement de plusieurs années, et par le développement de la force de vente.
- AwoX a mis en place en date du 28 juillet 2017 une émission d'obligations convertibles en actions (les "OCA") assorties de bons de souscription d'actions (les "BSA") (les deux ensemble: "OCABSA") pour un montant total maximum de 6 millions d'euros (voir détails en Note 15.1). Les OCA sont réparties en deux catégories en fonction de leur prix de souscription et de leur parité de conversion. Les OCA 1 (5 Bons d'émission) constituent la première tranche qui a été émise à la fin du mois de Juillet 2017. Les OCA 2 (25 Bons d'émission) constituent la deuxième tranche et n'ont pas été émises à ce jour. AwoX a la possibilité de demander à l'Investisseur d'exercer les 25 autres Bons d'Emission soit un financement maximum de 5 M€, sous réserve de respecter certaines conditions, pendant les 36 mois suivant l'émission des BEOCABSA, soit jusqu'au 28 juillet 2020, en fonction de ses besoins dans le cadre du financement de l'accroissement de l'activité d'AwoX dans les accessoires SmartHome (notamment prises et interrupteurs connectés) et en cas de signature d'accords commerciaux significatifs dans ces domaines d'activité ou avec d'autres industriels.

3.3 Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'AwoX SA et de ses filiales (« le Groupe ») préparés à chaque date de clôture. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période que la société mère en utilisant les mêmes méthodes comptables. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes comptables qui peuvent exister.

Les sociétés du groupe clôturent toutes leur exercice comptable au 31 décembre.

L'intégralité des soldes, transactions et marges intragroupes sont éliminés.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a une perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats sur la période pendant laquelle AwoX SA en avait le contrôle.

Toutes les participations significatives dans lesquelles AwoX SA assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont détenues à 100% et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

3.4 Information sectorielle

Le Groupe, qui vend les produits de la gamme AwoX et Cabasse, opère principalement en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) évalue la performance des secteurs et leur alloue des

ressources par produits/secteurs d'activités.

L'information sectorielle est détaillée en Note 7.

3.5 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle").

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société mère et monnaie de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers » ou « Charges financières ».

(c) Sociétés étrangères du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- les différences de conversion résultant des deux points ci-dessus sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en « Réserves de conversion » dans les réserves consolidées.

(d) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS 21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies

fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont sont inscrits en « Réserves de conversion ».

3.6 Immobilisations incorporelles

(a) Brevets et licences

Les technologies acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, déterminés sur la base de la durée de protection juridique de chaque technologie.

En cas de paiements sous la forme de redevances futures, une dette correspondant aux paiements minimum futurs actualisés est constatée en Autres passifs courants et non courants, en contrepartie du coût d'acquisition.

(b) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

En application de la norme IAS 38, les coûts correspondant aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les développements capitalisés, constitués pour l'essentiel de charges de personnel et d'honoraires, sont amortis au compte de résultat dans la ligne Frais de recherche et développement, de façon linéaire généralement estimée à 3 ans.

(c) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis qui sont amortis sur 1 à

3 ans. Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Elles incluent également une marque et des brevets évalués à leur juste valeur lors de l'acquisition de la société Cabasse. La marque est non amortie, et les brevets sont amortis sur 5 ans en linéaire.

3.7 Immobilisations corporelles

Les locaux du Groupe sont essentiellement constitués du siège social situé à Montpellier (France), des locaux des filiales américaine, singapourienne, chinoise et Cabasse à Brest (France). Aucun de ces locaux n'est détenu en propre.

Les équipements correspondent principalement à du matériel dédié aux activités de recherche et développement, ainsi qu'à des matériels de production.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Constructions sur sol d'autrui	5 ans à 10 ans
- Installations et agencements	3 ans à 5 ans
- Matériels et outillages de production	2 ans à 5 ans
- Mobilier, matériels administratifs et informatique	2 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité de ces actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne Autres produits / (charges) opérationnels.

3.8 Dépréciation des actifs non financiers et définition des unités génératrices de trésorerie retenues

Le Groupe possède depuis le rachat de Cabasse le 1^{er} octobre 2014 une marque comptabilisée en immobilisations incorporelles. Elle n'est pas amortie et fait l'objet chaque année d'un test de perte de valeur.

Le Groupe ne détient aucun goodwill et aucun actif corporel non amortissable ou à durée de vie indéfinie.

En outre, les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Les valeurs recouvrables de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale.

Les principales hypothèses prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable concernent :

- la progression des chiffres d'affaires et taux de marge ;
- un taux de croissance à l'infini pour le calcul de la valeur terminale et ;
- des taux d'actualisation fondés sur le coût moyen pondéré du capital, ajustés d'une prime de risque pays si nécessaire.

3.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les prêts et créances, et les actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs financiers. La direction du Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

(a) Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les prêts et créances et les créances commerciales.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en Autres actifs non courants.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une ré-estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

(b) Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que le groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme.

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans le résultat financier de l'exercice.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte est constatée en résultat.

3.10 Stocks

Organisée selon un modèle "sans usine", la société AwoX n'exploite aucune unité de fabrication ni de logistique. La fabrication et l'assemblage des produits AwoX sont réalisés par un nombre limité de sous-traitants sélectionnés parmi les sous-traitants travaillant avec les plus grands groupes internationaux.

La production des produits Cabasse est réalisée en partie à Brest et en partie sous-traitée. Dès lors, la

société Cabasse détient, au sein de ses entrepôts, des stocks de produits finis ainsi que, au sein de ses ateliers de Brest, des produits intermédiaires, des produits finis et des pièces détachées. D'autres produits, comme le matériel de démonstration qui est destiné à être vendu, peuvent se trouver, soit au sein de ses entrepôts, soit chez ses clients.

Les stocks de produits finis sont comptabilisés selon la méthode du premier entré premier sorti, à leur coût d'achat.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente. Une dépréciation est constituée pour les références dont la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur nette comptable.

3.11 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant dans la mesure où leur échéance est inférieure à douze mois.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les cessions de créances avec conservation du risque de crédit, telles que les cessions loi Dailly, ou affacturage sont comptabilisées comme un emprunt garanti et n'entraînent pas la sortie de l'actif des créances cédées.

3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

3.13 Capital social

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents

sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

3.14 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les dettes financières comprennent :

- les avances remboursables non rémunérées et prêts à taux zéro accordés par BPI (ex-OSEO) et la région Languedoc Roussillon;
- les avances prospection COFACE et BPI ;
- des emprunts bancaires, lignes de crédit court-terme et découverts bancaires auprès d'établissement de crédit ;
- la dette financière liée aux contrats d'affacturage et préfinancement CIR non déconsolidants.

(a) Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

(b) Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Lorsque la Société émet des instruments de capitaux propres ne donnant pas lieu à la souscription d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, ces instruments ne peuvent être qualifiés d'instruments de capital, et sont, en conséquence, présentés sur une ligne spécifique au bilan Instruments dérivés passifs, et enregistrés à la juste valeur en conformité avec la norme IAS 39. Les variations subséquentes de valeur sont constatées par le résultat en produits financiers ou en charges financières.

3.15 Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

(b) Indemnités de licenciement

Des indemnités de licenciement sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin aux contrats de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de licenciement suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

3.16 Provisions

(a) Provisions pour risques

Les provisions pour risques correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de

ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

(b) Provision garantie

Le groupe accorde une garantie contractuelle sur les produits vendus.

Les ventes réalisées par AwoX sont assorties d'une garantie contractuelle de 2 ans.

Les ventes réalisées par Cabasse sont assorties d'une période de garantie légale de 2 ans pouvant être étendue à 5 ans. Il demeure néanmoins sur le marché des produits antérieurement vendus bénéficiant encore d'une durée de garantie à vie.

Une provision pour garantie est comptabilisée dès l'enregistrement de la vente du produit. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Les dotations et reprises aux provisions pour garanties données aux clients sont enregistrées en compte de résultat dans les coûts de ventes.

3.17 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

3.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise les produits lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe décrite ci-après.

(a) Revenus de la vente de produits

Les produits du Groupe sont distribués auprès d'opérateurs et de marques sous leurs propres marques mais aussi auprès de distributeurs sous la marque AwoX, Cabasse ou en co-branding via

des ventes directes ou des accords de distribution, non exclusifs.

Le revenu est reconnu à la livraison du produit.

Il existe pour certains clients une MOQ (quantité minimale), des engagements de volumes ou des exclusivités accordées sur des secteurs géographiques.

(b) Revenus des activités de vente de licences et de service

Le chiffre d'affaires provenant de la vente des licences est reconnu en compte de résultat en fonction des termes de l'accord de licence. Les contrats prévoient généralement des royalties et un droit d'entrée non remboursable et non renouvelable. Le revenu lié au droit d'entrée est reconnu à la signature d'un contrat non résiliable qui autorise le bénéficiaire de la licence à exploiter ces droits librement, sans autre obligation de la part du concédant.

Les redevances de licences sont basées sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologies. Elles sont comptabilisées selon les termes de l'accord de licence lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable.

Le revenu des contrats de développement est comptabilisé à l'avancement des différentes phases de développement prévues contractuellement.

Les ventes de maintenance sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat.

3.19 Coût des ventes

Le poste Coûts des ventes inclut les charges directement imputables à la production des produits AwoX et Cabasse, ainsi qu'aux prestations de services associées aux ventes. Cela regroupe principalement :

- le coût des marchandises (achat des composants et assemblage) ;
- le coût du département Production du Groupe qui assure notamment la chaîne d'approvisionnement ;
- la provision pour garantie des systèmes vendus ;
- les provisions sur stocks pour obsolescence et mise au rebut.

3.20 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par l'Administration fiscale française pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des Frais de recherche et développement au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en Autres actifs courants ou non courants en fonction des échéances attendues des encaissements.

Par ailleurs, des subventions sont accordées au groupe pour ses activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des Frais de recherche et développement (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut également prendre la forme d'avances remboursables. Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat en réduction des frais de recherche et développement) s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en Dettes financières et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

3.21 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

Au cours des périodes présentées, le Groupe n'a pas eu recours à la location financement, au sens de la norme IAS 17.

3.22 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions (BSPCE et BSA), pour lesquels il reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés et dirigeants. La juste valeur des services rendus par les salariés et dirigeants en échange de l'octroi de ces plans est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges de personnel correspond à la juste valeur des instruments octroyés. La juste valeur des instruments attribués est évaluée à la date d'attribution à partir d'un modèle d'évaluation Black & Scholes prenant en compte le prix d'exercice, la maturité, le cours de l'action, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le taux de dividende.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres (Paiement fondé sur des actions). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes Capital (valeur nominale) et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

3.23 Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés. L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en Autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé respectivement dans les Autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

L'impôt différé provenant des écarts temporaires liés à des investissements dans des filiales est comptabilisé, sauf lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera est contrôlée par le Groupe et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'éteindra pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur l'entité imposable ou sur différentes entités imposables, s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Le groupe a décidé de présenter la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sur la ligne Impôt sur le résultat, car cette classification lui semble mieux refléter la nature d'impôt de la CVAE basé sur un indicateur de résultat. Cette position est conforme au communiqué daté du 14 janvier 2010 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

3.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de préférence émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions potentielles ayant un effet dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

3.25 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant (ROC) est défini comme le résultat opérationnel avant effet des Autres charges et autres produits opérationnels.

La rubrique Autres produits / (charges) opérationnels n'est alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de la Société. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels,

anormaux et peu fréquents que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

Elle peut inclure, par exemple :

- une plus ou moins-value de cession - ou une dépréciation - importante et inhabituelle d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration ou de réorganisation qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant ;
- d'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Les éléments de nature identique à ceux cités ci-dessus et qui ne répondraient pas aux caractéristiques énoncées sont classés dans le résultat opérationnel courant.

3.26 EBITDA (“Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization”)

L'EBITDA est défini par le groupe AwoX de la façon suivante : Résultat opérationnel avant effet des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, des dotations et reprises de provisions pour risques et charges, avant charges relatives aux plans de paiements en actions, et avant effet des Autres produits opérationnels et Autres charges opérationnelles qui ont une nature exceptionnelle et non récurrente.

4 Gestion des risques financiers

4.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

(a) Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autres que l'Euro, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société-mère.

Le résultat opérationnel, ainsi que les actifs des entités américaine et singapourienne, sont soumis aux fluctuations des cours de change, essentiellement aux fluctuations de la parité euro/dollar US et euro/dollar SGP.

L'exposition à la fluctuation des cours de change est souvent atténuée de manière naturelle grâce aux entrées et sorties de trésorerie dans une même monnaie.

Le Groupe réalise également des opérations de couverture de change du Dollar. Le détail des contrats est décrit en Note 24.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Le risque de crédit clients fait l'objet d'un suivi individualisé par la direction, et donne lieu, pour une partie des créances export, à la souscription d'une couverture d'assurance adaptée.

(c) Risque de liquidité

Sur la base de prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels et d'investissement.

Le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

(d) Risque clients

Du fait des deux activités logicielles et matérielles, les revenus d'AwoX sont répartis de manière uniforme sur un grand nombre de clients.

Du fait de la variété de ses produits « objets connectés », AwoX adresse l'ensemble du spectre de clients depuis les grandes surfaces alimentaires (GSA), les grandes surfaces spécialisées (GSS), les grandes surfaces de bricolage (GSB), les spécialistes indépendants, fédérés ou non en groupements, les grossistes en matériel électrique et les grandes surfaces de luminaires. AwoX adresse aussi les principaux acteurs locaux et internationaux du commerce internet.

Toutefois, la perte de certains clients parmi les principaux pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société.

Sur l'exercice 2017, deux clients représentent respectivement 25% et 17% du chiffre d'affaires consolidé. Sur l'exercice 2016, aucun client ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires

consolidé.

En ce qui concerne le risque de contrepartie vis-à-vis de ses clients situés aux Etats-Unis et au Canada, la Société peut avoir recours à une police d'assurance Coface garantissant le non-recouvrement de la créance à hauteur de 75% de la créance.

4.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital.

5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte de jugements, d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, de façon prospective.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

- appréciation de la réalisation des critères de capitalisation des frais de R&D et de leur durée d'amortissement (Note 8),
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité, (voir Notes 3.6 à 3.8),
- évaluation des plans de paiements en actions et avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ en retraite) (voir détails en Notes 17 et 20),
- évaluation de la juste valeur des instruments financiers de change et des BSA liés aux OCABSA (voir notes 24 et 15.1),
- évaluation des provisions (notamment pour litiges et garantie) et dépréciations des créances clients (voir détails en Notes 21 et 12),
- non activation des impôts différés sur reports déficitaires (voir Note 34).

6 Périmètre de consolidation

6.1 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2017

Le périmètre de consolidation du Groupe AwoX se compose des sociétés suivantes :

Société	Siège social	N° d'immatriculation	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SA AwoX	93, Place de Pierre Duhem, 34000 Montpellier, France	450486170 (France)	Société mère	Société mère
AwoX Inc	530 Lytton Avenue, 2nd Floor, Palo Alto, 94301 California, United States	3345366 (USA)	Intégration Globale	100%
AwoX Pte Ltd	1 International Business Park, Synergy # 02-01 A, 609 917 Singapore	200504426K (Singapore)	Intégration Globale	100%
SA Cabasse	210, Rue René Descartes, 29290 Plouzane, France	352826960 (France)	Intégration Globale	100%
AwoX Chine	Room 1057C 10th Floor Block East, Xinghua Building No. 2018 Shennan Middle Road, Futian District, Shenzhen, China	91440300MA5ELYG594	Intégration Globale	100%

Aucune société n'a été exclue du périmètre de consolidation.

6.2 Variations du périmètre de consolidation sur l'exercice

La société AwoX Chine a été créée le 6 juillet 2017. Elle est détenue à 100% par AwoX Pte Ltd.

6.3 Compléments de prix lié au regroupement d'entreprise Cabasse

Le 1er octobre 2014, le Groupe avait acquis la totalité du capital de la société Cabasse, société française spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'enceintes acoustiques haut de gamme, et basée à Brest.

L'affectation des justes valeurs des actifs et des passifs acquis, ainsi que le calcul définitif de l'écart d'acquisition, avait été finalisée sur l'exercice 2015 dans le respect du délai de 12 mois accordé par IFRS 3R.

Le coût d'acquisition initial des titres avait été versé en espèces à la date d'acquisition en octobre 2014, auquel s'ajoutaient des compléments de prix variable à verser entre mars 2016 et juin 2019.

Sur le 1^{er} semestre 2016, un complément de prix a été décaissé par AwoX pour un montant net total de 765 K€, en règlement du complément de prix variable à payer en mars 2016 basé sur les ventes

de stocks existants à la date d'acquisition. La dette figurait dans les comptes clos le 31/12/2015 pour 860 K€. Le profit résultant de ce débouclage s'élève donc à 108 K€ et est comptabilisé sur la ligne Autres produits opérationnels au 31 décembre 2016.

Les autres compléments de prix à verser jusqu'à juin 2019, basés sur les résultats de la filiale Cabasse au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, sont estimés suffisamment non probables pour qu'aucune dette ne figure à ce titre dans les comptes consolidés.

7 Informations sectorielles

La répartition du résultat opérationnel courant, ainsi que des actifs et passifs, par secteur est la suivante au 31 décembre 2017 :

<i>En milliers d'euros</i>	AwoX	Cabasse	Total
Chiffre d'affaires	4 528	7 714	12 242
Marge Brute	2 375	2 900	5 274
Frais Recherche & Développement	(1 570)	(1 177)	(2 746)
Frais Ventes & Marketing	(1 635)	(1 921)	(3 556)
Frais Généraux et Administratifs	(1 883)	(639)	(2 522)
Résultat opérationnel courant (ROC)	(2 713)	(837)	(3 550)

<i>En milliers d'euros</i>	AwoX	Cabasse	Total
Total actifs non courants	3 266	3 924	7 190
Total actifs courants	5 065	4 763	9 828
Total passifs non courants	2 800	598	3 398
Total passifs courants	5 799	1 801	7 600

Le secteur AwoX inclut la société-mère française ainsi que les filiales AwoX Inc. et AwoX Chine. La société AwoX Pte Ltd fournissant des services aux deux secteurs, ses activités ont été partagées entre le secteur AwoX et le secteur Cabasse.

Pour rappel, au 31 décembre 2016, la répartition du résultat opérationnel courant ainsi que des actifs et passifs par secteur était la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	AwoX	Cabasse	Total
Chiffre d'affaires	3 899	6 470	10 369
Marge Brute	2 091	3 137	5 229
Frais Recherche & Développement	(1 701)	(1 228)	(2 928)
Frais Ventes & Marketing	(2 664)	(1 664)	(4 328)
Frais Généraux et Administratifs	(1 946)	(1 085)	(3 031)

Résultat opérationnel courant (ROC)	(4 219)	(840)	(5 059)
<i>En milliers d'euros</i>	AwoX	Cabasse	Total
Total actifs non courants	3 659	3 438	7 097
Total actifs courants	8 661	5 539	14 201
Total passifs non courants	3 857	588	4 445
Total passifs courants	4 859	2 946	7 804

La répartition des actifs corporels et incorporels par secteur géographique pour les 2 derniers exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
France	6 766	6 310
Amérique	0	0
Asie	20	35
Total	6 786	6 345

La note 26 ci-après fournit un détail du chiffre d'affaires par type de produits et par zone géographique.

8 Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse de la manière suivante sur l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	Brevets / licences	Frais de développement	Marque	Immos en cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Montant à l'ouverture	394	798	1 620	100	2 912
Acquisitions	32			218	250
Cessions					0
Transferts		308		(308)	0
Amortissements	(119)	(423)			(542)
Ecart de conversion					0
Montant à la clôture	306	684	1 620	10	2 620
Au 31 décembre 2017					
Valeur brute	810	2 727	1 620	10	5 168
Amortissements et dépréciations cumulés	(504)	(2 044)			(2 548)
Valeur nette	306	684	1 620	10	2 620

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Brevets / licences	Frais de développement	Marque	Immos en cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2016					
Montant à l'ouverture	335	806	1 620	105	2 865
Acquisitions	142	31		397	570
Cessions	(1)				(1)
Transferts	28	354		(401)	(19)
Amortissements	(110)	(393)			(503)
Montant à la clôture	394	798	1 620	100	2 912
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute	783	2 419	1 620	100	4 922
Amortissements et dépréciations cumulés	(389)	(1 621)			(2 010)
Valeur nette	394	798	1 620	100	2 912

Les frais de développement activés qui s'élèvent en valeur nette à 684 milliers d'euros et 798 milliers d'euros aux 31 décembre 2017 et 2016 respectivement sont composés exclusivement de coûts de personnel et frais d'honoraires.

Les immobilisations incorporelles en-cours comprennent notamment les frais de développement de la période.

La marque a fait l'objet d'une évaluation à la clôture 2014 lors d'un regroupement d'entreprise. Elle a été évaluée selon la méthode des redevances, sur la base d'un taux de redevance de 1.8%, d'un taux

d'actualisation de 11% et d'une durée de vie non finie compte tenu de sa durée de protection juridique.

Il n'y a pas eu de constatation de perte de valeur en application de la norme IAS 36 au cours des exercices présentés.

9 Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse de la manière suivante sur l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	Equipements et agencements	Matériel de bureau et informatique	Immos en cours	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Montant à l'ouverture	2 761	62	563	47	3 433
Acquisitions	451	23	1 712	4	2 190
Cessions					0
Transferts	1 288	27	(1 267)	(48)	0
Amortissement	(1 410)	(47)			(1 457)
Ecart de conversion					0
Montant net à la clôture	3 090	65	1 008	3	4 167
Au 31 décembre 2017					
Valeur brute	8 538	373	1 008	438	10 357
Amortissements cumulés	(5 448)	(309)		(435)	(6 191)
	Valeur nette	3 090	65	1 008	3
					4 167

Les immobilisations corporelles en-cours comprennent les prototypes, les coûts de personnel dédiés à la R&D des produits, les frais d'outillage (moules ou tooling), et les instruments de test des productions en cours d'élaboration (dispositifs d'évaluation, certifications...). Ces frais commenceront à être amortis dès le lancement de la première production sur une durée généralement de 36 mois.

Le Groupe n'a eu recours à aucun contrat de location financement au cours des périodes présentées.

Il n'y a pas eu de constatation de perte de valeur en application de la norme IAS 36 au cours des exercices présentés.

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice 2016 se détaillaient comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Equipements et agencements	Matériel de bureau et informatique	Immos en cours	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2016					
Montant à l'ouverture	2 198	52	285	93	2 627
Acquisitions	998	32	1 163	13	2 206
Cessions			(6)	(6)	(11)
Transferts	898		(878)		20
Amortissement	(1 333)	(23)		(53)	(1 409)
Montant net à la clôture	2 761	61	563	47	3 433
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute	6 824	351	563	486	8 225
Amortissements cumulés	(4 063)	(289)		(439)	(4 792)
	Valeur nette	2 761	62	563	47
					3 433

10 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Valeurs mobilières de placements nanties	280	400
Actifs mis à disposition du contrat de liquidité	52	45
Prêts, cautionnements	71	73
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	221
Total des Autres actifs non courants	403	738

(1)

(2) Les autres actifs non courants au 31 décembre 2017 sont constitués de :

- 280 milliers d'euros de valeurs mobilières de placement nanties au profit de la société Marseillaise de Crédit pour 230 milliers d'euros et de l'HSBC pour 50 milliers d'euros, à titre de caution sur les lignes de crédit, qui sont décrites en Note 36.
- 52 milliers d'euros d'actifs (espèces) mis à la disposition dans le cadre du contrat de liquidité qui est décrit en Note 16.
- Le solde du poste est constitué de dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière en France, à Singapour et aux Etats-Unis.

Le CIR 2013 relatif à la filiale Cabasse a été partiellement encaissé sur l'exercice 2017 car la société Cabasse ne répondait pas au critère de PME au sens communautaire avant son entrée dans le Groupe. Il ne reste donc plus à ce jour de CIR classés en actifs non courants.

11 Stocks

Les stocks s'analysent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Matières premières	742	512
Produits en cours	87	88
Stock de produits finis	1 625	2 670
Stock de marchandises	1 223	1 609
Total Stocks bruts	3 677	4 879
Dépréciation des stocks	(159)	(385)
Total Stocks nets	3 517	4 495

Les dépréciations de stock sont liées à des gammes de produits obsolètes et à des taux de rotation trop lents sur certains produits.

Les variations de la dépréciation des stocks se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Au 1er janvier	385	1 026
Entrée de périmètre	-	-
Dotations dépréciations des stocks	66	127
Reprises dépréciations utilisées	(291)	(766)
Au 31 décembre	159	385

12 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Clients et comptes rattachés	2 972	2 722
Dépréciations clients douteux	(155)	(134)

Clients et comptes rattachés, nets **2 817** **2 588**

La ventilation par antériorité de ces créances nettes est indiquée ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	Total net	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 + jours
Au 31 décembre 2016	2 588	1 914	450	89	(6)	142
Au 31 décembre 2017	2 817	3 006	-430	105	24	112

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs divers ne comportent pas d'actifs dépréciés.

La valeur brute comptable des clients brutes et comptes rattachés est libellée dans les devises suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Euro	790	2 452
Dollar US	1 998	174
Zloty polonais	-4	63
Franc suisse	0	-1
Livre britannique	0	34
Yuan	33	0
Au 31 décembre	2 817	2 722

Les variations concernant la dépréciation des créances clients se décomposent de la manière suivante:

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Au 1 ^{er} janvier	(134)	(295)
Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	(21)	
Reprises dépréciations utilisées		160
Reprises dépréciations non utilisées		
Au 31 décembre	(155)	(134)

13 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Valeurs mobilières de placement nanties	80	500
Avances fournisseurs	294	127
Créances sociales	45	17
Créances envers l'Etat	1 365	1 393
Charges constatées d'avance	152	329
Instruments dérivés actifs	45	13
Créances nettes liées au factor	128	-
Total des autres actifs courants	2 108	2 379

80 milliers d'euros de valeurs mobilières de placement nanties au profit de la société Marseillaise de Crédit, à titre de caution sur les lignes de crédit, qui sont décrits en Note 36.

Les instruments dérivés actifs correspondent à la juste valeur sur les contrats de change à terme souscrits par AwoX S.A. qui sont décrits en Note 24.

Les créances envers l'Etat sont composées de crédits de TVA déductible ainsi que de créances relatives au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE »).

Les créances relatives au CIR et CICE sont remboursables dans l'année qui suit leur comptabilisation, compte tenu du statut de PME au sens communautaire dont bénéficie le groupe.

La créance de CIR a évolué de la façon suivante sur les deux derniers exercices :

TOTAL	
<i>En milliers d'euros</i>	
Créances crédits d'impôts au 1er janvier 2016	2 002
CIR au titre de l'exercice 2016	1 149
Ajustement CIR antérieurs	6
Encaissement CIR 2015	(1 775)
Créances de crédits d'impôts au 31 décembre 2016	1 383
CIR au titre de l'exercice 2017	866
Encaissement CIR 2016 et reliquat CIR 2013	(1 291)
Créances de crédits d'impôts au 31 décembre 2017	958

14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Disponibilités	1 384	1 978
Placements de trésorerie	1	2 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 385	4 739
Découverts bancaires	(123)	(503)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture pour le tableau de flux de trésorerie	1 263	4 236

Les disponibilités détenues en banque sont principalement détenues en euros.

En 2016, le Groupe avait placé ses excédents de trésorerie essentiellement dans des Dépôts à terme et Comptes à terme sécurisés, à taux fixe sur 3 à 36 mois. Le taux était fixé entre 2.95 et 3.1% pour les placements compris entre 18 et 36 mois. Le Groupe pouvait sortir de ces comptes à terme à tout moment sans pénalité confirmant ainsi le classement en équivalent de trésorerie.

Les dépôts à terme nantis sont exclus du total des Equivalents de trésorerie et sont présentés en Autres actifs courants ou Autres actifs non courants en fonction de leur échéance. Voir Note 36 détaillant les nantissements des dépôts à terme.

15 Capital social

Depuis le 22 avril 2014, les actions de la société sont admises à la négociation du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Au 31 décembre 2016, le capital s'élève à 897 941,75 euros divisé en 3 591 767 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

Dans le cadre du contrat d'OCABSA émis en juillet 2017 est converti entre août et octobre 2017, 482 519 nouvelles actions ont été créées sur l'exercice pour un montant total de 889 K€ (nominal et prime d'émission) ; celle-ci est décrite dans la note 15.1.

Au 31 décembre 2017, le capital s'élève à 1 018 571,50 euros divisé en 4 074 286 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

La société attribue un droit de vote double pour les titulaires d'actions inscrites au nominatif et détenues depuis plus de 2 ans.

Les variations du capital et prime d'émission sur 2017 se décomposent de la manière suivante :

	Total Nombre d'actions	Capital <i>En milliers d'euros</i>	Prime d'émission
Au 31 décembre 2016	3 591 767	898	15 013
Apurement des pertes par imputation sur la prime d'émission			(4 818)
Imputation de frais de transaction sur la prime d'émission			(240)
Bons de souscription d'actions			7
Conversion des obligations convertibles en actions (OCABSA)	482 519	121	768
Au 31 décembre 2017	4 074 286	1 019	10 730

Les variations du capital sur l'exercice 2016 se décomposaient de la manière suivante :

	Total Nombre d'actions	Capital <i>En milliers d'euros</i>	Prime d'émission
Au 31 décembre 2015	3 591 767	898	19 212
Apurement du RAN par imputation sur la prime d'émission			(4 199)
Au 31 décembre 2016	3 591 767	898	15 013

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis sa création :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions
		<i>en milliers d'euros</i>		
17-nov-03	Constitution	149	-	149 000
20-déc-04	Augmentation de capital en numéraire	67	833	67 064
10-juil-06	Augmentation de capital en numéraire	35	965	34 603
10-juil-06	Exercice BSPCE	0	5	400
31-déc-07	Conversion OC en actions	44	956	43 553
22-oct-08	Exercice BSPCE	3	-	2 717
22-oct-08	Remboursement d'Obliq. en actions	52	947	52 510
22-oct-08	Augmentation de capital en numéraire	174	3 826	173 913
19-sept-09	Exercice BSPCE	1	9	746
14-sept-10	Exercice BSPCE	-	7	537
14-sept-10	Imputation des pertes sur primes d'émission	-	(6 485)	-
27-avr-11	Augmentation de capital en numéraire	87	1 913	86 956
30-sept-11	Exercice BSPCE	1	20	1 069
	Exercice BSPCE		12	
21-févr-14	Exercice BSPCE	1		530
10-mars-14	Conversion actions P-P1-P2-P3 en O	-	-	-
19-mars-14	Division du nominal par 4	-	-	1 840 794
19-mars-14	Apurement du RAN	-	(1 144)	-

14-avr-14	Augmentation de capital en numéraire - Introduction en bourse	277	21 225	1 109 535
2014	Frais liés à l'augmentation de capital	-	(1 403)	-
18-juin-14	Exercice BSPCE	3	64	13 388
09-juil-14	Exercice BSPCE	4	70	13 560
	Au 31 décembre 2014	898	21 820	3 590 875
03-juin-15	Exercice BSPCE	0	3	892
2015	Apurement du RAN sur la prime d'émission	-	(2 611)	-
	Au 31 décembre 2015	898	19 212	3 591 767
2016	Apurement du RAN sur la prime d'émission		(4 199)	
	Au 31 décembre 2016	898	15 013	3 591 767
août à oct 17	Conversion obligations en actions	121	768	482 519
11-déc.-17	Souscription BSA		7	
2017	Imputation de frais de transaction sur la prime d'émission		(240)	
2017	Apurement du RAN sur la prime d'émission		(4 818)	
	Au 31 décembre 2017	1 019	10 730	4 074 286

La répartition du capital social au 31/12/2017 est la suivante :

	Capital	%
VEOM	801 164	19,66%
Actionnaires historiques	666 997	16,37%
Flottant	2 586 999	63,50%
Actions autodétenues	19 126	0,47%
Total	4 074 286	100%

15.1 Obligations Convertibles en Actions

En avril 2017, Awox a annoncé la signature d'un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd en vue de la mise en place d'une ligne de financement flexible par émission de 600 OCA d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, se décomposant en deux catégories d'OCA (les « OCA 1 » pour 1 M€ et les « OCA 2 » pour 5 M€), assorties de BSA, pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 6 M€ (le « Contrat d'Emission »), sous réserve d'approbation par les actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'Awox qui s'est réunie le 28 juillet 2017 a voté en faveur de la mise en place de ce financement. Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la première résolution de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration réuni le 28 juillet 2017 a décidé d'émettre 30 Bons d'Emission au profit de Bracknor Fund Ltd (l'« Investisseur »), un fonds d'investissement géré par la société de gestion

Bracknor Capital Ltd. Ces Bons d'Emission ont été entièrement souscrits par l'Investisseur à cette date.

Comme prévu par le Contrat d'Emission, ce dernier a exercé immédiatement 5 premiers Bons d'Emission et a ainsi souscrit 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant une première tranche d'OCA 1 d'un montant nominal de 1 000 000 euros. Ces OCA 1 sont assorties de 220 264 BSA, qui ont été immédiatement détachés, ayant un prix d'exercice unitaire de 2,27 euros, susceptibles, en cas d'exercice intégral, de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaire d'environ 500 000 euros. Au 31 décembre 2017, ces 220.264 BSA n'ont pas été exercés.

A la date d'arrêté des présents comptes, les OCA 2 n'ont pas été émis

Principales caractéristiques des Bons d'Emission

Les 30 Bons d'Emission, d'une durée de 36 mois, obligent leur porteur, sur demande de la Société (une « Requête ») et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire à de nouvelles OCABSA, à raison de 20 OCABSA par Bon d'Emission exercé.

Les 5 premiers Bons d'émission ont été exercés en juillet 2017.

Awox a la possibilité de demander à l'Investisseur d'exercer les 25 autres Bons d'Emission, sous réserve de respecter certaines conditions, pendant les 36 mois suivant l'émission des BEOCABSA, soit jusqu'au 28 juillet 2020, en fonction de ses besoins dans le cadre du financement de l'accroissement de l'activité d'Awox dans les accessoires SmartHome (notamment prises et interrupteurs connectés) et en cas de signature d'accords commerciaux significatifs dans ces domaines d'activité ou avec d'autres industriels.

Principales caractéristiques des OCABSA

- **Principales caractéristiques des OCA**

Les OCA ont une valeur nominale de 10 000 €. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission.

Les OCA peuvent être converties en actions à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

où :

« N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles AwoX SA à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » : créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » :

- Pour les OCA1 : le plus élevé de 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et de 90% du cours acheteur pendant la période de fixation du prix de conversion (à savoir les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné n'aura pas vendu d'actions AwoX parmi les quinze (15) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée), et
- Pour les OCA2 : le plus élevé de 95% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et de 95% du cours acheteur pendant la période de fixation du prix de conversion (à savoir les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné n'aura pas vendu d'actions AwoX parmi les dix (10) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée), et

En juillet 2017, 5 Bons d'Emission ont été exercés, générant l'émission de 100 OCA 1 pour un montant nominal total de 1 M€.

Les OCA 1 ont ensuite été totalement converties par Bracknor entre août et octobre 2017. Leur conversion a généré la remise à Bracknor de 537 217 actions Awox, dont 482 519 actions nouvelles créées par Awox et 54 698 actions autodétenues par Awox.

Cette conversion de ces OCA a entraîné la comptabilisation une charge de 199 K€ en charges financières sur l'exercice, correspondant à la différence entre la juste valeur des actions créées ou remises lors de la conversion, valorisées au cours de bourse à la date de la conversion soit 1.199 K€, et la valeur nominal des OCA soit 1 000 K€.

- **Principales caractéristiques des BSA**

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de l'émission de chaque tranche d'OCABSA est tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 50% du montant nominal de la tranche, soit, pour la première tranche de 1 M€, un montant de 500 000€.

Les BSA sont immédiatement détachés des OCA lors de leur émission et seront librement cessibles à compter de leur émission. Ils peuvent être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission (la « Période d'Exercice »). Chaque BSA donne le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire à une (1) action nouvelle AwoX SA, sous réserve d'ajustements éventuels.

Le prix d'exercice des BSA est égal au plus élevé entre 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et 110 % du prix acheteur sur les quinze (15) jours de bourse précédant la demande d'émission de la nouvelle tranche. Etant précisé que, le prix d'exercice ne peut être inférieur au prix plancher (2,0713€). Etant précisé également que, concernant les 5 premières tranches, le prix d'exercice doit être égal au moins élevé entre 110% du prix plancher (2,0713€) et 110% du plus élevé entre le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AwoX SA et le prix acheteur sur les quinze (15) jours de bourse précédant l'émission

simultanée des cinq (5) premières tranches.

Lors de l'émission des OCA 1, 220 264 BSA ont été émis et détachés. Leur prix d'exercice est fixé à 2,27 €.

Ces BSA ont un prix d'exercice fixe et une parité fixe. Au regard de la norme IAS 39, ils sont donc considérés comme des instruments de capitaux propres.

Les Bons de Souscription d'Actions (BSA) attachés à la première tranche d'OCA n'ont pas été exercés en 2017 par la société Bracknor. La perception par Awox du montant de 0,5 million d'euros correspondant à l'exercice intégral des BSA attribués dépend notamment de la volonté du porteur de BSA, à savoir Bracknor Fund Ltd ou l'un de ses affiliés, d'exercer tout ou partie des BSA, du cours de l'action d'Awox et des volumes échangés sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

16 Contrat de liquidité

A compter du 3 février 2015, la société a confié à la société de bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société AwoX sur le marché d'EURONEXT Paris.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 19 126, ainsi que 52 milliers d'euros de liquidités.

Au 31 décembre 2017, les actions détenues au travers de ce contrat minorent le montant des capitaux propres consolidés à hauteur de 469 milliers d'euros.

17 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des bons de souscription d'actions à certains de ses dirigeants et salariés. Les caractéristiques de ces plans sont détaillées ci-dessous.

Le 4 mai 2017, le Groupe a remplacé les plans d'options sur actions, d'actions gratuites ou autres instruments dilutifs de capitaux propres existants par la mise en place de nouveaux plans, les bénéficiaires ayant renoncé expressément aux plans qui étaient en circulation.

La charge comptabilisée en application d'IFRS 2 sur l'exercice 2017 pour les anciens plans de paiement en actions qui étaient en circulation et auxquels les bénéficiaires ont renoncé s'élève à 44 K€, soit le solde des plans.

La charge comptabilisée en application d'IFRS 2 sur l'exercice 2017 pour les nouveaux plans de paiement en actions s'élève à 263 K€.

Les caractéristiques de ces 3 nouveaux plans attribués le 4 mai 2017 se détaillent comme suit.

Plan	Date d'attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre de bons attribués	dont attribuées aux dirigeants et mandataires	Période d'acquisition	Conditions de performance	Conditions d'acquisition
BSPCE 2017-1	04/05/2017	04/05/2027	2,30 €	280 000	261 014	2 tranches (1)	aucune	condition de présence
BSPCE 2017-2	04/05/2017	04/05/2027	2,30 €	10 000	0	4 tranches (2)	aucune	condition de présence
BSA	04/05/2017	04/05/2027	2,42 €	60 000	60 000	2 tranches (3)	aucune	condition de présence

(3) Les 280.000 BSPCE 2017-1 sont exerçables immédiatement à hauteur de 50%, et 50% à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois.

(4) Les 10.000 BSPCE 2017-2 deviennent exerçables selon les modalités suivantes :

- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 1ère année de leur attribution
- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 2ème année de leur attribution
- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 3ème année de leur attribution
- 25% des BSPCE attribués à l'issue de la 4ème année de leur attribution

(5) Les BSA sont exerçables immédiatement à hauteur de 50%, et 50% à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois.

Au 31 décembre 2017, 140.000 BSPCE 2017-1 et 30.000 BSA sont exerçables.

La valorisation des plans à la juste valeur s'analyse comme suit :

Plan	Date d'attribution	Modèle de valorisation	Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	Taux annuel d'intérêt sans risque	Volatilité attendue	Maturité attendue	Juste valeur unitaire (en euros)
BSPCE 2017-1				-0,45% à			
Tranche 1	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	0,98
BSPCE 2017-1				-0,45% à			
Tranche 2	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	1,02
BSPCE 2017-2				-0,45% à			
Tranche 1	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	1,02
BSPCE 2017-1				-0,45% à			
Tranche 2	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	1,07
BSPCE 2017-1				-0,45% à			
Tranche 3	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	1,11
BSPCE 2017-1				-0,45% à			
Tranche 4	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	1,15
BSA				-0,45% à			
Tranche 1	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	0,55*
BSA				-0,45% à			
Tranche 2	04/05/2017	B&S	2,21	0,252%	54%	(1)	0,61*

* Déduction faite du prix de souscription de 0.11€

(1) L'hypothèse retenue est que les bons de souscription sont exercés à la date de demi-vie (durée d'acquisition ajoutée à la moitié de la durée de la période d'exerçabilité).

Aucune hypothèse de distribution de dividende ni décote d'inaccessibilité ni de probabilité de sortie n'a été retenue pour la valorisation de ces instruments.

Conformément à IFRS2, la charge totale doit être étalée sur la période d'acquisition des droits. Le tableau ci-après détaille l'étalement de la charge (en k€) pour chacun des plans :

Plan (en k€)	Date d'acquisition	2017	2018	2019	2020	2021	Charge totale (en k€)
BSCPE 1	04/05/2017	136,6	-	-	-	-	136,6
	04/05/2018	94,0	48,7	-	-	-	142,7
BSCPE 2	04/05/2018	1,7	0,9	-	-	-	2,5
	04/05/2019	0,9	1,3	0,5	-	-	2,7
	04/05/2020	0,6	0,9	0,9	0,3	-	2,8
	04/05/2021	0,5	0,7	0,7	0,7	0,2	2,9
BSA	04/05/2017	16,4	-	-	-	-	16,4
	04/05/2018	12,1	6,3	-	-	-	18,4
Total		262,7	58,9	2,1	1,0	0,2	324,9

La charge de personnel totale comptabilisée dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2017 et 2016 au titre des plans de paiement en actions s'élève respectivement à 307 K€ et 79 K€.

18 Réserves consolidées

Les réserves et résultats consolidés se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Au 1er janvier	(6 862)	(5 472)
Résultat de l'exercice	(4 356)	(5 653)
Ecart de conversion	47	(13)
Paiements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	307	79
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	-	-
Actions auto-détenues	8	(2)
Opérations sur le capital (OCABSA)	310	
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission	4 818	4 199
Au 31 décembre	(5 729)	(6 862)

Dont :

Report à nouveau	(1 694)	(1 169)
Perte de l'exercice	(4 356)	(5 653)
Réserve légale	-	-
Réserve indisponible	-	-
Résultat global accumulé	63	16
Paiements fondés sur des actions	920	613
Actions auto-détenues	(661)	(669)
Au 31 décembre	(5 729)	(6 862)

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. La société AwoX ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

19 Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Non courant		
Prêts à taux zéro	905	1 032
Avance remboursable Oséo – ANVAR Programme 4	-	88
Avance remboursable ASTRE LR	-	45
Avance prospection COFACE	375	362
Emprunts bancaires –part à plus d'un an	1 579	2 349
Total dettes financières non courantes	2 859	3 876
Courant		
Prêts à taux zéro	203	201
Avance remboursable Oséo – ANVAR Programme 4	138	231
Avance remboursable ASTRE LR	60	58
Avance prospection COFACE	124	60
Emprunts bancaires - part à moins	2 330	2 269
Dettes financières d'affacturage	0	417
Découvert bancaire	123	503
Intérêts courus sur emprunt	7	9
Total dettes financières courant	2 985	3 748

Souscription de dettes financières

Un nouvel emprunt bancaire de 500 K€ a été souscrits sur l'exercice 2017.

Sur l'exercice 2017, une avance prospection a été accordée par BPI à la société Cabasse pour un montant de 88 K€.

Les lignes de crédit court-terme de la société AwoX ont augmenté de 727 K€ sur 2017. Elles sont composées d'avances en devises sur les dettes fournisseurs et de MCNE (Mobilisation de Créances Nées sur l'Etranger).

Remboursement de dettes financières

Le Groupe a remboursé 388 K€ d'avances remboursables et prêts à taux zéro BPI sur l'exercice (voir détails ci-après) et a remboursé 1 750 K€ d'emprunts bancaires sur la période.

La filiale Cabasse a remboursé le préfinancement de son CIR pour 173 K€.

Mise en place de contrats d'affacturage des créances clients

Le groupe a mis en place plusieurs contrats d'affacturage confidentiels et non confidentiels au cours de l'exercice 2016 sur la société-mère Awox et sa filiale française Cabasse.

Ces contrats d'affacturage reposent sur une cession des factures clients et avoirs émis par ces deux entités.

Conformément à IAS 39, seules les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances, peuvent être décomptabilisées.

L'analyse de ces contrats au regard de la norme IAS 39 a conduit à conclure à l'absence de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages. Ces cessions de créances sont donc comptabilisées comme un emprunt garanti et n'entraînent pas la sortie de l'actif des créances cédées.

Le montant total des créances cédées et non encore recouvrées est de 510 K€ au 31 décembre 2017, présentés en Créances clients à l'actif du bilan. Le montant de la Dette financière courante liée au 31 décembre 2017 est nul, car le Groupe est en situation de créance financière nette de 128 K€ à cette date, décomposée en 652 K€ de retenues de garantie et réserves indisponibles moins 510 K€ de créances cédées et 14 K€ de comptes courants créditeurs.

Au 31 décembre 2016, la dette nette financière d'affacturage s'élevait à 417 K€, décomposée en 1 702 K€ de créances cédées plus 213 K€ de comptes courants créditeurs moins 1 496 K€ € de retenues de garantie et réserves indisponibles. La variation nette de trésorerie est donc de -546 K€ sur l'exercice.

Les coûts de cession de créances sont enregistrés en charges financières.

Les variations de financement de l'exercice 2017 des dettes financières hors découverts bancaires sont synthétisées comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Souscription de dettes financières	Remboursements de dettes financières	Variation des dettes financière d'affacturage	Autres	Solde au 31/12/2017
Prêt à taux zéro Oséo	648		(150)		11	509
Prêt à taux zéro PTZI	586		-		13	599
Avance remboursable Oséo	319		(185)		4	138
Avance remboursable ASTRE LR	103		(45)		2	60
Avance prospection COFACE et BPI	422	88	(8)		(4)	498
Emprunts bancaires	4 618	1 227	(1 934)			3 910
Dettes financières d'affacturage	417			(417)		-
Intérêts courus sur emprunt	9				(2)	7
Total	7 122	1 315	(2 322)	(417)	24	5 721

La variation des dettes financières d'affacturage s'élève à 546 K€ dans les flux de financement. Elles se décomposent en 417 K€ provenant de dette financière et à 129 K€ provenant de la créance nette liée au factor (voir Note 13).

19.1 Avances remboursables

Dans le cadre de ses programmes de développement, la Société a reçu deux avances remboursables accordées par Oséo, la Coface et la région Languedoc Roussillon et deux prêts à taux zéro accordés par Oséo :

- un prêt à taux zéro OSEO-PTZ non rémunéré d'un montant nominal de 750 milliers d'euros accordé en septembre 2013 pour le projet de développement d'une gamme de téléviseurs connectés, de modules, boîtiers et décodeurs. Les remboursements seront échelonnés de juin 2016 à mars 2021.
- une avance remboursable OSEO-ANVAR Programme 4 non rémunérée d'un montant nominal de 750 K€ reçue en juillet 2010 et juillet 2012 et 16 K€ reçus en 2015, pour le projet de développement de briques logicielles intégrant les normes DLNA. Les remboursements sont échelonnés de septembre 2013 à septembre 2018.
- Une avance remboursable de la région Languedoc-Roussillon nommée ASTRE non rémunérée d'un montant nominal de 300 K€ accordée en novembre 2010 pour le projet de développement stratégique de la société AwoX SA. Les remboursements sont échelonnés de novembre 2013 à août 2018.
- un prêt à taux zéro OSEO-PTZ non rémunéré d'un montant nominal de 650 milliers d'euros accordé en mai 2016 pour le projet de développement d'une technologie de streaming audio et vidéo multiroom, multi marques, le full cast ainsi que pour le projet de développement d'une carte électronique embarquant la technologie Mozart 3. Les remboursements seront échelonnés de mars 2019 à décembre 2023.

Par ailleurs, la société AwoX a reçu en juin 2012, juin 2013 et juin 2015 une avance remboursable prospection de la part de la Coface d'un montant total de 980 K€. Le taux d'amortissement de ces avances est de 7% du montant des facturations concernant des biens, et de 14% du montant des

facturations de prestations de services. Le montant des remboursements sera fonction du chiffre d'affaires futur réalisé sur les zones couvertes par le contrat. Il n'existe pas à ce titre d'échéancier de remboursement préétabli. La dette financière au 31 décembre 2017 relative à cette avance s'élève à 416 K€.

La société Cabasse a reçu en 2017 une avance remboursable prospection de la part de la Coface d'un montant total de 88 K€. Le taux d'amortissement de ces avances est de 7% du montant des facturations concernant des biens, de 14% du montant des facturations de prestations de services au titre de l'utilisation des biens, et de 30% des sommes obtenues au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle. Le montant des remboursements sera fonction du chiffre d'affaires futur réalisé sur les zones couvertes par le contrat. Il n'existe pas à ce titre d'échéancier de remboursement préétabli. La dette financière au 31 décembre 2017 relative à cette avance s'élève à 82 K€.

Dans la mesure où la Société ne paie aucun intérêt sur ces montants, les avances et prêts à taux zéro ont été initialement comptabilisés à leurs justes valeurs, c'est-à-dire avec une décote correspondant au taux de marché, de manière à ramener leurs taux d'intérêt effectif à celui d'une dette normale. Les écarts entre les justes valeurs des avances et leurs montants nominaux constituent des subventions constatées en produits constatés d'avance au fur et à mesure de l'engagement des dépenses subventionnées.

Les variations de ces avances et prêts à taux zéro sur les deux derniers exercices se détaillent comme suit :

	OSEO - PTZ	PTZI	OSEO – ANVAR P4	LR-ASTRE	COFACE ET AVANCE PROSPECTION BPI	TOTAL
<i>En milliers d'euros</i>						
Bilan Dette au 01/01/2016	709	-	432	160	478	1 779
+ encaissements	-	650	-	-	-	650
- remboursements	(75)		(120)	(60)	(59)	(314)
- actualisation	-	(72)	-	-	-	(72)
+ désactualisation	14	8	7	3	3	35
Bilan Dette au 31/12/2016	648	586	319	103	422	2 078
+ encaissements	-		-	-	88	88
- remboursements	(150)		(185)	(45)	(8)	(388)
- actualisation	-	-	-	-	(8)	(8)
+ désactualisation	11	13	4	2	4	34
Bilan Dette au 31/12/2017	509	599	138	60	498	1 804

Les échéances de remboursement des avances et prêts à taux zéro ci-dessus se présentent de la façon suivante à la clôture 2017 :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avance OSE0 - PTZ	509	217	292	-
Avance OSEO – P4	138	138	-	-
Avance LR – ASTRE	60	60	-	-
Avance prospection COFACE	498	124	375	-
Avance PTZI	599	-14	485	128
Total	1 804	525	1 151	128

19.2 Endettement net

L'endettement net est présenté dans le tableau ci-dessous :

Montants en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prêt à taux zéro Oséo	509	648
Prêt à taux zéro PTZI	599	586
Avance remboursable Oséo – ANVAR Programme 4	138	319
Avance remboursable ASTRE LR	60	103
Avance prospection COFACE et BPI	498	422
Emprunts bancaires	3 910	4 618
Dette financière d'affacturage	-	417
Intérêts courus sur emprunt	7	9
Endettement brut	5 721	7 122
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 385	4 739
Banques créditrices	(123)	(503)
Trésorerie et équivalent de trésorerie détenus par le groupe	1 262	4 236
Endettement net / (trésorerie nette)	4 459	2 886

20 Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite.

A Singapour, le Groupe contribue également à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

Par ailleurs, en vertu des conventions collectives applicables dans chacune des deux sociétés françaises, le Groupe verse à ses salariés présents dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, une indemnité de fin de carrière forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Ce régime d'indemnités de fin de carrière est un régime à prestations définies. L'engagement a été calculé par la méthode des Unités de Crédit Projetées recommandée par la norme IAS 19 révisée.

Les montants constatés au bilan pour ce régime sont déterminés de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
----------------------------	-------------	-------------

Provision pour engagements de retraite 106 100

Les variations de l'obligation au titre du régime à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Au 1 ^{er} janvier	100	157
Entrée de périmètre		-
Coût des services rendus au cours de la période	6	(57)
Coût financier		-
Prestations payées		-
Réductions / cessations		-
Changements d'hypothèses		-
Ecart actuariels		-
Au 31 décembre	106	100

Les montants constatés au compte de résultat sont déterminés de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Coût des services rendus au cours de la période	6	(57)
Coût financier		-
Au 31 décembre	6	(57)

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	AwoX		Cabasse	
	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation	1,49%	1,75%	1,49%	2,06%
Taux de revalorisation des salaires	1%	1,75%	1%	0,6%
Taux de charges sociales	45%	45,0%	45%	45,0%

Les engagements sont calculés sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à 65 ans pour AwoX et pour Cabasse.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France.

21 Provisions (part courante et part non courante)

Les provisions se ventilent comme suit entre la part courante et la part non courante :

<i>En milliers d'euros</i>	Part courante	Part non courante	Total
Provision engagements de retraite	-	100	100
Provisions garantie	7	368	375
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-
Au 31 décembre 2016	7	468	475
Provision engagements de retraite	-	106	106
Provisions garantie	10	362	372
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-
Au 31 décembre 2017	10	468	478

Les provisions pour autres passifs ont varié de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Garantie	Autres	Total
Au 1er janvier 2016	379	-	379
- Dotation aux provisions	3	-	3
- Reprise de provision utilisée	(7)	-	(7)
- Reprise de provision non utilisée	-	-	-
Au 31 décembre 2016	375	0	375
Au 1er janvier 2017	375	-	375
- Dotation aux provisions	13	-	13
- Reprise de provision utilisée	(15)	-	(15)
- Reprise de provision non utilisée	-	-	-
Au 31 décembre 2017	372	0	372

22 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont détaillés ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Produits constatés d'avance – part non courante	71	101

Au 31 décembre	71	101
-----------------------	-----------	------------

23 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Fournisseurs	2 669	2 215
Dont Part Courante	2 669	2 215
Dont Part Non Courante	-	-

24 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Dettes sociales	660	1 104
Dettes fiscales	781	195
Avances reçues sur commandes	107	321
Produits constatés d'avance - part courante	258	113
Instruments dérivés passifs	51	82
Divers	80	21
Total des autres passifs courants	1 936	1 834

Les produits constatés d'avance concernent les prestations de service (principalement maintenance, service après-vente, extensions de garantie) dont le revenu est reconnu lorsque le service a été rendu, ainsi que la quote-part de subvention d'exploitation rattachable à des dépenses futures.

Les instruments dérivés passifs correspondent à la juste valeur sur les contrats de change à terme souscrits par AwoX S.A. qui se décomposent comme suit :

Nature du contrat	Echéance du contrat	Montant notionnel	Juste valeur au 31/12/2017 (en K€)	Somme des montants notionnel par échéance (en KUSD)
Option à terme	02/01/2018	60 KUSD	1	
Option à terme	02/01/2018	40 KUSD	1	
Option à terme	02/01/2018	40 KUSD	1	920
Option à terme	02/01/2018	780 KUSD	12	

Put sur USD	20/02/2018	1060 KUSD	(51)	1590
Option à terme	20/02/2018	530 KUSD	31	
Juste valeur actif			45	
Juste valeur passif			(51)	
TOTAL NET			(6)	2 510

Ces instruments n'ont pas fait l'objet d'une documentation de couverture au sens d'IAS 39 et sont donc comptabilisés comme des instruments de trading. Les variations de juste valeur sont donc comptabilisées en résultat financier de la période soit une charge financière de 51 K€ et un produit financier de 114 K€ au 31 décembre 2017.

25 Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

Au 31 décembre 2017

En milliers d'euros

Actifs	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres de placement nantis		360	360
Contrat de liquidités		52	52
Dépôts versés	71		71
Clients et comptes rattachés	2 817		2 817
Autres actifs courants	1 983		1 983
Instruments dérivés actifs		45	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 385	1 385
Total	4 871	1 842	6 712
Passifs	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Dettes financières		5 844	5 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 669	2 669
Instruments dérivés passifs	51		51
Autres passifs		1 956	1 956
Total	51	10 469	10 520

Au 31 décembre 2016*En milliers d'euros*

Actifs	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres de placement nantis		900	900
Contrat de liquidités		45	45
Dépôts versés	73		73
Clients et comptes rattachés	2 588		2 588
Autres actifs courants	1 866		1 866
Instruments dérivés actifs		13	13
Autres actifs non courants	221		221
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 739	4 739
Total	4 748	5 697	10 445

Passifs	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Dettes financières		7 624	7 624
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 215	2 215
Instruments dérivés passifs	82		82
Autres passifs		1 853	1 853
Total	82	11 692	11 774

Le tableau présentant les instruments financiers par catégorie à fin 2016 a été modifié pour distinguer les instruments dérivés actifs et passifs des autres actifs et passifs.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est proche de leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Aucun transfert entre les différents niveaux de juste valeur n'est intervenu au cours de l'exercice.

26 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par type de produits se décompose de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	%	2016	%
Objets connectés de marque AwoX	2 814	23%	2 383	23%
Produits audio de marque Cabasse	7 715	63%	6 470	62%
Licences technologies de connectivité	1 713	14%	1 516	15%
Total	12 242	100%	10 369	100%

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	%	2016	%
Europe	8 531	0%	8 705	84%
Amérique	292	0%	226	2%
Asie	3 418	0%	1 439	14%
Total chiffre d'affaires	12 242	100%	10 369	100%

27 Marge brute

La marge brute au cours des deux périodes se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	12 242	10 369
Coût des ventes	(6 967)	(5 140)
Marge brute	5 274	5 229
<i>Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires</i>	<i>43,1%</i>	<i>50,4%</i>

28 Charges d'exploitation par nature

Les charges d'exploitation, réparties au compte de résultat en Coûts des produits et services vendus, Frais Recherche & Développement, Frais Ventes & Marketing, Frais Généraux et Administratifs, se décomposent par nature de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Achats y compris variation de stocks	(7 513)	(6 164)
Services et charges externes	(3 174)	(4 187)
Impôts et taxes	(228)	(228)
Charges de personnel	(3 826)	(4 939)
Dotation aux amortissements des immobilisations	(1 995)	(1 920)
Dotation aux provisions et dépréciations	(110)	(60)
Perte de change sur créances commerciales	(409)	
Autres charges d'exploitation	(23)	(1)
Crédits d'impôt	845	1 157
Subventions d'exploitation	55	34
Reprises de provisions et dépréciations	296	829
Gain de change sur créances commerciales	274	
Autres produits d'exploitation	19	51
Total	(15 792)	(15 428)

La production immobilisée a été présentée en déduction des charges de personnel pour 1 453 K€ à la clôture 2016 et pour 1 463 K€ à la clôture 2017.

29 EBIDTA

La réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel courant se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat opérationnel courant	(3 550)	(5 059)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 998	1 920
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	19	(61)
Charges liées aux plans de paiements en actions	307	79
Total EBITDA	(1 226)	(3 121)

L'EBITDA est utilisé par le Groupe dans sa communication financière et est un élément clé permettant de comprendre la performance du groupe.

30 Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Salaires et traitements	2 201	3 068
Charges sociales	1 325	1 763
Autres charges de personnel	(7)	29
Paiements fondés sur des actions	307	79
Total	3 826	4 939

31 Effectif

Au 31 décembre 2017, le groupe emploie 65 personnes (dont 9 à Singapour et 0 aux USA et en Chine, les autres étant localisés en France), contre 74 au 31 décembre 2016 (dont 9 à Singapour et 0 aux USA, les autres étant localisées en France).

32 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Frais liés aux opérations de croissance externe	(354)	(92)

Pertes sur créances irrécouvrables	-	(118)
Indemnités transactionnelles et licenciements	(233)	(398)
Dépréciation de stocks sur exercices antérieurs	-	(68)
Charges divers	(70)	(23)
Autres charges opérationnelles	(657)	(700)
<hr/>		
Boni sur complément de prix	-	108
Produits divers	56	8
Autres produits opérationnels	56	116
<hr/>		

33 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Pertes de change	-	(220)
Intérêts financiers	(125)	(148)
Variation de juste valeur des instruments financiers de change	(51)	(132)
Juste valeur – conversion des OCABSA	(199)	-
Autres charges financières	(12)	(28)
Charges financières	(387)	(528)
Gains de change	47	283
Produits de cessions d'équivalents de trésorerie	7	168
Variation de juste valeur des instruments financiers de change	114	63
Autres produits financiers	15	4
Produits financiers	182	517
Résultat financier	(205)	(11)

34 Charge d'impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France, en raison des éléments suivants:

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat avant impôt	(4 356)	(5 653)
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (33,33%)	(1 452)	(1 884)
Effet d'impôt sur :		
Déficits reportables de la période non activés	1 657	2 273
Crédits d'impôt non assujetti à l'impôt	(311)	(407)
Paiements fondés sur des actions non déductibles	102	26
Autres différences permanentes	4	(14)
Différence de taux d'imposition	0	5
Impôt effectif	0	0

Les reports déficitaires disponibles au 31 décembre 2017 s'élèvent à 46.110 milliers d'euros pour les deux entités françaises, et 1.156 milliers d'USD sur la filiale américaine. Ils sont non significatifs sur les deux autres entités. Ces reports déficitaires n'ont pas fait l'objet d'activation d'impôts différés actifs en application des principes décrits en note 3.23.

En France, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Les actifs et passifs d'impôt différé à la clôture se décomposent comme suit :

Montants en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés actifs		
Actualisation des avances conditionnées	14	12
Frais d'acquisition sur titres	114	40
Marge interne sur stocks	0	1
Instruments de couverture	7	23
Différences fiscales temporaires	0	0
Déficits fiscaux reportables	15 571	14 195
Total IDA	15 706	14 271
Impôts différés passifs		
Réévaluations des immobilisations à la juste valeur	303	404
Annulation des amortissements dérogatoires	20	18
Total IDP	323	423
Dépréciation des impôts différés actifs	(15 383)	(13 848)
Total impôts différés nets reconnus	-	-

35 Résultat par action

(a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice :

	2017	2016
Perte attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(4 356)	(5 653)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	3 695 239	3 591 388
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	(54 913)	(75 222)
Résultat net par action (en euros)	(1,20)	(1,61)

(b) Dilué

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en Notes 15.1 et 16. Au cours des périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE et BSA) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action présenté est identique au résultat de base par action.

36 Engagements hors bilan**(a) Investissements**

Les commandes d'immobilisations engagées mais non encore réalisées ne sont pas significatives.

(b) Engagements au titre des contrats de location simple

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements (matériel de bureau ou véhicules de transport) sous des contrats de locations résiliables.

Les engagements au titre des contrats de location se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
A moins d'un an	398	570
Entre 1 et 5 ans	1 037	1 608
A plus de cinq ans	438	0
Total	1 874	2 178

En février 2017, AwoX a utilisé sa faculté de résiliation triennale d'un bail commercial sis à Montpellier diminuant ainsi ses engagements.

(c) Autres engagements donnés**Nantissement de titres de placement :**

Des titres de placement ont été nantis pour 360 milliers d'euros au titre de garanties sur les lignes de crédit pour 310 milliers d'euros auprès de la société Marseillaise de Crédit et pour 50 milliers d'euros auprès d'HSBC. La part courante s'élève à 80 milliers d'euros et la part non courante à 280 milliers d'euros. 540 K€ de nantissement ont été levés sur l'exercice.

Nantissement de titres de participation :

La société-mère AwoX a mis en place au cours du 1^{er} semestre 2015 un nantissement des titres de participation qu'elle détient sur sa filiale Cabasse au bénéfice de la banque BNP Paribas en nantissement d'un emprunt bancaire d'un montant de 2 M€ (le solde du capital restant dû au 31/12/2017 est de 1 200 K€).

Lettre d'intention accordée à la banque Société Générale pour la filiale Cabasse :

La société-mère AwoX a pris l'engagement auprès de la banque Société Générale de faire le nécessaire pour que sa filiale Cabasse respecte ses engagements au titre d'un contrat d'emprunt de 250 K€ et d'une autorisation de découvert de 150 KUSD.

(d) Engagements reçus

Dans le cadre de ses relations fournisseurs, AwoX peut bénéficier de lettres de change sous forme de ligne Dailly ou Stand-By letter signées par un établissement bancaire qui garantit le paiement au fournisseur une fois la livraison effectuée.

37 Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Salaires et traitements	287	283
Prestations de services	396	398
Jetons de présence	-	10
Total	682	692

Ces montants incluent les conventions de prestations de services conclues entre l'actionnaire VEOM et AwoX concernant:

- La refacturation de la rémunération d'un dirigeant versée par la holding VEOM et refacturée à la société avec une marge de 12%,
- La refacturation des charges par la holding VEOM liées à la convention de prestations de services conclue entre VEOM et SF Partner à l'euro près (SF Partner est une structure appartenant à l'un des dirigeants de la société AwoX).

Certains mandataires sociaux et dirigeants ont bénéficié au cours de l'exercice de l'attribution de 261 04 BSPCE et 60 000 BSA (voir détails en Note 17). La juste valeur totale de ces attributions au sens

d'IFRS 2 est de 296 K€. La charge reconnue au compte de résultat 2017 sur ces attributions s'élève à 243 K€.

38 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice en K€	PriceWaterhouse Coopers Audit	Cabinet Frédéric Menon	Total
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité (1)	72,2	27	99,2
Services autres que la certification des comptes (1) (2)	2,5	0	2,5
Total	74,7	27	101,7

(1) incluant la société et sa filiale Cabasse située en France et intégrée globalement

(2) Les prestations fournies concernent des opérations sur le capital.

39 Évènements postérieurs à la date de clôture

AwoX est actuellement engagé dans le projet d'acquisition d'une société européenne spécialisée dans la conception et la distribution de produits électroniques et de domotique sans-fil pour le confort et la sécurité de la maison.

Cette opération stratégique, initiée en avril 2017, vise à bâtir une ETI (entreprise de taille intermédiaire) européenne leader dans l'univers de la Smart Home. Pour rappel, sur son dernier exercice clos, cette société européenne a réalisé un chiffre d'affaires voisin de 20 M€, en croissance annuelle moyenne de 10% sur ses quatre derniers exercices, pour une marge d'EBITDA supérieure à 5%.

Au cours du 2nd semestre, les discussions relatives à ce projet de rapprochement se sont poursuivies de manière informelle avec les actionnaires de la société, ainsi qu'avec différents partenaires financiers et industriels, sur les modalités de réalisation de cette opération. L'avancée de ces discussions sera matérialisée par la signature d'une nouvelle lettre d'intention par les parties, postérieurement à la clôture des comptes annuels des deux sociétés.

La valorisation retenue dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital devrait être d'environ 10 M€, avec un complément de prix de 0,8 M€. L'opération serait financée à hauteur d'environ 8 M€ en numéraire, et 2 M€ via une émission d'obligations convertibles réservée aux actionnaires de la société concernée. Le complément de prix de 0,8 M€ serait également versé via une émission d'obligations

convertibles réservée aux actionnaires de la société concernée. Ces montants n'incluent pas les différents frais liés à la réalisation de l'opération et à son financement.

Le financement de ce projet d'acquisition se décomposerait de la manière suivante :

- environ 6 M€ via une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'AwoX. L'augmentation de capital serait garantie par des engagements de souscription d'au moins 75% et pourrait permettre l'entrée de nouveaux partenaires financiers ;
- 3 M€ via une émission d'obligations convertibles en actions AwoX nouvelles et/ou existantes (OCEANE) réservée aux actionnaires de la société concernée ;
- 3 M€ via des prêts auprès d'un pool bancaire.

AwoX vise de finaliser cette opération dans le courant du 2ème trimestre 2018, après convocation de ses actionnaires en assemblée générale fin mars 2018 pour déléguer les autorisations permettant la réalisation des opérations et sous réserve de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

**VI RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

AWOX

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Frédéric Menon
395 rue Maurice Béjart
34080 Montpellier

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

AWOX
Immeuble Centuries II
93 place Pierre Duhem
34000 Montpellier

A l'assemblée générale de la société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AWOX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Évaluation des immobilisations incorporelles <i>Voir note 3.6 « Immobilisations incorporelles », note 3.8 « Dépréciation des actifs non financiers et définition des unités génératrices de trésorerie retenues » et note 8 « Immobilisations incorporelles »</i></p>	
<p>Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles inscrites dans les comptes consolidés s'élève à 2 620 milliers d'euros. Comme mentionné dans la note 3.8, ces actifs sont essentiellement composés de la marque Cabasse à durée de vie indéfinie, non amortie, comptabilisée lors du regroupement d'entreprises.</p> <p>Le Groupe a l'obligation de s'assurer, lorsqu'un événement défavorable intervient, et au moins une fois par an, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur (test de dépréciation).</p> <p>Les valeurs recouvrables de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale.</p> <p>Les principales hypothèses prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la progression des chiffres d'affaires et taux de marge ; ▪ un taux de croissance à l'infini pour le calcul de la valeur terminale et ; ▪ des taux d'actualisation fondés sur le coût moyen pondéré du capital, ajustés d'une prime de risque pays si nécessaire. <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constitue un point clé de notre audit en raison de leur poids relatif dans les comptes consolidés et parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la Direction dans la détermination des</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation. Nous avons notamment apprécié la qualité du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions par la Direction et le caractère raisonnable des principales estimations, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la cohérence des projections des chiffres d'affaires et taux de marge par rapport aux performances passées du Groupe et au contexte économique et financier dans lequel le Groupe opère ; ▪ la corroboration des taux de croissance retenus avec les analyses de performance du marché, en tenant compte des spécificités des marchés locaux et canaux de distribution dans lesquels le Groupe opère ; ▪ les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en comparant les paramètres les composant avec des références externes ; ▪ les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable par rapport aux principales hypothèses clés retenues par la Direction.

AWOX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 3

projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.	
--	--

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AWOX par l'assemblée générale du 26 mai 2005 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 novembre 2014 pour le cabinet Frédéric Menon.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Frédéric Menon dans la 4^{ème} année, dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

AWOX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 5

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier, le 30 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Menon

Céline Gianni Darnet

**VII RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DESIGNÉ ORGANISME TIERS
INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET
SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

AWOX S.A.

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné
organisme tiers indépendant, sur les informations sociales,
environnementales et sociétales consolidées figurant dans le
rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2017



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AWOX S.A. désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la « note méthodologique » utilisée par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande auprès de la Direction Financière du siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre fin janvier et mi-mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 3 entretiens avec 3 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

AWOX S.A.

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées
figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 4

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- au niveau du siège de la Société, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de l'entité Cabasse, que nous avons sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 40% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 58% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pottiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Montpellier, le 13 avril 2018

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Gianni Darnet
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, dont indicateurs effectifs inscrits au 31.12.2017 et répartition par sexe et âge ;
- Embauches et licenciements, dont indicateurs embauches par nature de contrats et départs par nature au 31.12.2017 ;
- Absentéisme, dont indicateur taux d'absentéisme ;
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, dont indicateurs taux de fréquence et de gravité ;
- Nombre total d'heures de formation, dont indicateur nombre total d'heures de formation ;
- Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, dont indicateur nombre de travailleurs en situation de handicap.

Informations environnementales :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, dont indicateur déchets non dangereux collectés ou recyclés ;
- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, dont indicateur consommation de papier ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateur consommation totale d'électricité ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit, dont indicateur émissions de GES issues de la flotte de véhicules.

Informations sociétales :

- Actions de partenariat ou de mécénat ;
- Prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

VIII ATTESTATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS LEGAUX

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice en K€	PriceWaterhouse Coopers Audit	Cabinet Frédéric Menon	Total
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité (1)	72,2	27	99,2
Services autres que la certification des comptes (1) (2)	2,5	0	2,5
Total	74,7	27	101,7

(1) incluant la société et sa filiale Cabasse située en France et intégrée globalement

(2) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de la société.